Grand Besançon Métropole

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 décembre 2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.
Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 53, 51, 52, 49, 50

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 00h15.

Etaient présents : **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°2), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°39 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°34 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°48 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°19 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Busy** : M. Philippe SIMONIN (à partir de la question n°2), **Chaleze** : M. René BLAISON **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Chaucenne** : M. Alain ROSET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : Mme Laëtitia LAROCHE, **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Franois** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT, **Gennes** : M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD, **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°39 incluse), **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°2), **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY (à partir de la question n°20), **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°7 incluse), **Serre-Les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley** : M. Franck RACLOT

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Besançon** : Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **Larnod** : M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, **Novillars** : M. Bernard LOUIS, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré** : M.

Jacques KRIEGER, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Marie LAMBERT

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°40), Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°5), M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°35), Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°20), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, M. Alain BLESSEMAILLE à Mme Anne VIGNOT, M. Philippe SIMONIN à M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Catherine BOTTERON à M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET à M. Yves GUYEN, M. Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU (jusqu'à la question n°19 incluse), M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD (à partir de la question n°8), M. Jean-Claude CONTINI à M. Franck RACLOT

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonsoir à tous. Je vous propose de commencer la séance.

PRÉAMBULE

Présentation du projet d'Établissement Public Expérimental (EPE)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je tiens tout d'abord à remercier Lamine BOUBAKAR. Je vous avais annoncé qu'il viendrait nous présenter la potentielle transformation de la Communauté d'Universités et d'Établissements (COMUE), dont vous avez eu à entendre un certain nombre d'épisodes. Lamine BOUBAKAR va se présenter. Il est le président par intérim de ce qui est aujourd'hui l'UBFC (Université de Bourgogne-Franche-Comté) et qui pourra être l'Établissement Public Expérimental (EPE). Ce dossier nous tient tous à cœur, parce que nous nous disons qu'une région sans une université forte, ni des écoles fortes et tout un écosystème fort entre l'enseignement et la formation, et bien sûr la formation aux compétences et la recherche, est une région qui meurt.

De plus, nous avons la chance d'avoir de très belles équipes qui ont déjà démontré combien elles permettaient, si nous revenons sur certains classements, de montrer qu'elles ont cette excellence qui fait qu'elles méritent d'être reconnues. Il était urgent que nous sortions d'une forme d'impasse dans laquelle nous nous trouvions. Je vais lui laisser la parole et il va nous expliquer là où nous en sommes dans notre belle région.

M. BOUBAKAR.- Mesdames et messieurs, bonjour. Je vous remercie de m'accueillir. Je suis administrateur provisoire de la COMUE, mais ce provisoire va quand même durer un peu de temps, puisqu'il s'agit de faire évoluer la COMUE vers un EPE. J'ai pris mes fonctions au 1er juin 2023. Cela fait bientôt six mois à quelques semaines près. Ce travail va se prolonger jusqu'au 1er janvier 2025, et sans doute un peu plus, le temps que l'équipe dirigeante du futur établissement dont je vais parler soit installée. C'est une courte présentation. Je souhaiterais éventuellement que ma présentation soit interactive. N'hésitez pas à m'interrompre pour poser vos questions si vous le souhaitez.

Le contexte a été introduit, mais je vais y revenir très rapidement. Depuis la naissance du siège, le législateur a souhaité que les sites s'organisent de façon à ce que les établissements sur un même site se regroupent dans une dynamique qui était souhaitée commune, tout cela pour mieux positionner la France dans les classements internationaux afin de lui donner une visibilité, un rayonnement à la hauteur de ses résultats scientifiques et de recherche. De nombreux outils ont été proposés par l'État.

Le dernier adopté par le site, c'est-à-dire de la région Bourgogne-Franche-Comté, fut la COMUE. Celle-ci a été créée il y a bientôt dix ans. Elle a regroupé sept établissements du site, dont deux universités généralistes que sont l'Université de Bourgogne (UB) et l'Université de Franche-Comté (UFC), des écoles et l'Université de Technologie. Donc en tout, sept acteurs de l'ESR ((Enseignement Supérieur et Recherche) ont formé le cœur de ce dispositif. Tout cela a vécu son temps jusqu'au moment où l'UB et la Burgundy School of Business ont décidé de quitter la Communauté. Ce choix est le leur et doit être entendu et respecté.

Cette décision a été prise récemment et elle a suscité une réaction plutôt hostile de la part du ministère qui a demandé la liquidation de la COMUE, la récupération des accréditations qui avaient été mutualisées à l'échelle de la COMUE et de leur côté, la suspension des financements accordés par l'État au site. Les choses ont évolué gentiment vers une perspective plus positive, puisque parmi les sept établissements qui composaient la COMUE à l'époque, cinq ont souhaité poursuivre l'expérimentation de cette communauté d'établissements. Parmi ces cinq établissements, ce sont trois établissements francs-comtois, donc du territoire franc-comtois, l'Université de Franche-Comté, SUPMICROTECH-ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques) et l'UTBM (Université de Technologie de Belfort-Montbéliard), et deux établissements du territoire bourguignon que sont l'Institut Agro Dijon et l'ENSAM (École Nationale Supérieure des Arts et Métiers) Campus de Cluny.

Il y a eu là une décision plutôt courageuse et volontariste de la part de ces deux établissements qui ont souhaité rester au sein de la Communauté pour ne pas cliver le territoire et pour faire en sorte que les dynamiques nées au sein de cette Communauté puissent se prolonger. Cette volonté affirmée a été accompagnée d'un projet que le ministère a jugé intéressant et constructif pour le site. Le projet de ces cinq établissements qui ont souhaité rester au sein de la Communauté est de la faire évoluer vers un Établissement Public Expérimental. Les Établissements Publics Expérimentaux sont une nouvelle forme de regroupement beaucoup plus souple que les COMUE. Ils permettent aux établissements, aux écoles qui le veulent de se regrouper de façon beaucoup plus inclusive, de protéger la personnalité morale et juridique de chacun. Ce choix a été fait. Évidemment, le choix aurait pu être plus mou.

Là, au contraire, les établissements qui ont souhaité rester au sein de cette Communauté ont choisi d'être intégrés de façon beaucoup plus inclusive dans une université d'un nouveau type, puisqu'elle répond à une ordonnance adoptée en 2018 pour une dizaine d'années seulement. Nous sommes encore dans les temps pour créer cette université d'un nouveau type sur le territoire et c'est ce à quoi nous nous attelons. Comme je le disais, le ministère a accueilli cette proposition de façon très positive, il a encouragé les établissements à concrétiser ce projet et de son côté, il a commencé à libérer les financements qu'il avait suspendus. Il y a là un signe de confiance à la fois dans le choix et l'intention des établissements.

En tant qu'administrateur provisoire de la COMUE, mon rôle est d'accompagner évidemment cette évolution, une évolution qui se fait à marche forcée néanmoins, le timing étant plutôt serré. Les derniers Établissements Publics Expérimentaux devront être créés au plus tard au 1er janvier 2025. Nous avons à la fois à penser la structuration de ce futur établissement en tenant compte de l'ensemble de ses acteurs, à proposer de nouveaux statuts d'ici le mois de mars et à faire voter ces statuts par les Conseils d'Administration des établissements d'ici fin juin de façon à ce que le tout passe en Conseil d'État et que le décret de création soit signé par la Première ministre. Nous sommes donc sur un timing relativement serré, mais la bonne nouvelle est que le travail avance bien avec les équipes impliquées et qui représentent l'ensemble des établissements. Petit à petit, le cercle des cinq s'est élargi, et aujourd'hui, dix partenaires veulent faire partie de cette expérimentation.

Voilà où nous en sommes dans cette construction qui n'est pas anodine, l'État ayant suffisamment bien accueilli le projet pour le désigner comme porteur de la politique de site après que la COMUE a été transformée. Aujourd'hui, la Communauté UBFC porte la politique de site et l'État souhaite que la COMUE, avec son évolution en EPE, porte à son tour la politique de site. C'est donc une responsabilité importante. Non seulement il y aura pour cet établissement celle de se développer de façon à ce que la reconnaissance institutionnelle du site soit à la hauteur de l'activité scientifique et académique du site, mais ce futur établissement devra aussi porter la politique de site et devra ainsi accompagner d'une certaine façon la dynamique de site en s'associant aux établissements qui sont sortis. Le projet est ainsi.

Nous devons continuer à fédérer l'ensemble des forces académiques du site, incluant évidemment les organismes nationaux de recherche, les centres hospitaliers, de façon à ce que malgré la sortie de certains établissements, il n'y ait pas de grand préjudice à la dynamique collective. Évidemment, nous perdrons la signature commune qui, d'une certaine façon, fait les classements, mais en même temps, les COMUE n'étaient pas classées à l'international.

Essayons de transformer ce qui ressemblait à un cataclysme en une opportunité pour créer quelque chose de différent, certes, mais aussi de porteur d'espoir pour la Région. Voilà ce que je peux vous en dire. Je vous invite à me questionner si vous avez besoin de précisions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation très synthétique, parce que c'est une longue aventure. Il faut le dire, je le redis et je l'ai déjà dit par ailleurs. Merci d'avoir repris ce dossier. Cela demandait évidemment une capacité à aller reposer les questions, revoir, coconstruire dans un moment qui avait traversé des périodes difficiles en général. Cela rend les structures et les gens un peu nerveux, je vais le dire comme cela. Il faut absolument être en mesure de reposer les choses de façon très factuelle et c'est grâce à des personnes comme toi que l'on arrive à un résultat comme celui d'aujourd'hui. Franchement, il faut te remercier.

Je l'avais déjà dit aussi, mais il faut remercier les ministères qui nous accompagnent sur cette question, parce qu'il n'aurait pas fallu que le ministère dise « finalement, ils ne savent pas s'entendre, on laisse tomber, on met moins d'universités dans le paysage français, on consolide les universités qui existent et voilà », parce que cela aurait pu aussi être des schémas. Bien sûr, cela aurait fait perdre toute la dynamique de nos équipes, de nos formations et le rapport à nos territoires. Néanmoins, je remercie l'accompagnement que tu as fait, qui a été fait par l'ensemble de l'Université, les partenaires qui sont dans cette aventure et, bien sûr, encore une fois, l'ensemble du ministère qui tenait à ce que l'on traverse au mieux cette situation. Nous aurons malgré tout encore quelques étapes à passer. À quel moment les informations seront-elles plus consolidées ?

M. BOUBAKAR.- Disons que le passage le plus important sera le vote des Conseils d'Administration des établissements. Nous sommes dans une coconstruction. Il s'agit à la fois de penser la structuration du futur établissement en tenant compte évidemment des établissements qui vont y contribuer, y participer. Toutefois, il reste à faire accepter ce projet par la Communauté, donc à faire voter le projet par les CA. Nous sommes au milieu du gué. Évidemment, le projet doit être à la fois ambitieux, enthousiasmant et fédérateur de l'ensemble de la Communauté. C'est ce que nous avons priorisé.

Ce projet se construit sur une stratégie à trois niveaux :

- au niveau du territoire : cette stratégie d'établissement doit répondre aux enjeux territoriaux, donc aux enjeux du territoire,
- au niveau transfrontalier, en particulier avec la Suisse,
- au niveau de l'international, avec le rayonnement international et l'attractivité du site à l'échelle internationale.

Il y a donc un projet, mais le projet est au service d'une stratégie que je décline ici en trois niveaux.

Ce travail est pour ainsi dire avancé, sinon abouti. Il va commencer à être présenté aux Communautés qui en ont déjà quelques informations, évidemment. Parallèlement à cela, les statuts seront rédigés et soumis au vote des Conseils d'Administration en juin. Voilà pour une échéance importante, ce sera le mois de juin.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Avez-vous des questions ?

M. BODIN.- Lamine, je trouve que tu as bien synthétisé le dossier qui est particulièrement compliqué. J'ai plusieurs questions. Quelle est la situation de l'UB (Université de Bourgogne) ? Crée-t-elle elle-même un EPE en parallèle du nôtre ? D'autres EPE ont-ils déjà été créés en France ? A-t-on déjà des retours ? Quel bilan ferais-tu sur la construction des COMUE qui datent, de mémoire, de 2008 ? Plusieurs se sont construites. J'ai l'impression que certaines se sont construites, elles se déconstruisent. Certaines ont-elles marché globalement ? C'est vrai que c'est un sujet extrêmement important. À Besançon, nous avons 25 000 étudiants, 3 000 personnels, 100 M€ en termes de retombées diverses et variées. C'est donc un sujet majeur pour l'avenir du territoire. La structuration en EPE est un vrai sujet. Politiquement, nous devons nous y intéresser.

M. BOUBAKAR.- Je vais peut-être commencer par la dernière question, parce qu'au fond, elle est assez facile. Nous constatons que les COMUE disparaissent de plus en plus à l'échelle du territoire, car elles sont sans doute beaucoup trop contraignantes dans leurs règles de fonctionnement. A contrario, de plus en plus de sites se sont emparés du modèle EPE qui lui, justement, a la particularité de déroger au Code de l'Éducation.

Il existe des EPE et certains sont même sortis de l'expérimentation. Je suis désolé, je vais peut-être pour vous donner quelques détails un peu techniques, mais cela permettra de comprendre ce que sont ces établissements d'un nouveau type. Ils ont été voulus par la précédente ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à l'époque pour justement corriger les défauts que représentaient les COMUE. En fin de compte, le principe est assez simple. Les établissements qui souhaitent se rassembler sous une même bannière pour porter un projet commun et partagé peuvent le faire en conservant leur personnalité morale et juridique s'ils le souhaitent, ce qui a rassuré énormément et ce qui a permis notamment à des écoles de rejoindre des universités dans le cadre d'un Établissement Public Expérimental.

Un EPE est toujours construit sur la base d'une université. Par conséquent, la base de ce futur EPE sera l'UFC et des établissements comme l'UTBM ou MICROTECH-ENSMM pourront être des composantes tout en conservant leur personnalité morale et juridique. L'exercice que nous réalisons, c'est-à-dire la rédaction des statuts, a la possibilité de déroger au Code de l'Éducation de façon à ce que cet attelage puisse fonctionner en considérant chacun, mais en fédérant chacun autour d'un projet unique. Voilà le principe des EPE. L'expérimentation doit durer au moins trois ans. Par exemple, PSL (Université de Paris, Sciences & Lettres) est sortie de l'expérimentation et cette sortie se fait après une évaluation par le Haut Conseil pour l'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Au bout de trois ans, on peut solliciter une évaluation et si l'évaluation est positive, s'il est constaté qu'au fond, l'attelage fonctionne bien, l'EPE peut devenir un grand établissement.

Comme les EPE, les grands établissements ont la particularité de déroger au Code de l'Éducation, ils s'inventent en fonction de l'attelage, des acteurs. Aujourd'hui en France, ce n'est plus que la seule voie pour accéder à ce type d'établissement. Après l'évaluation, c'est un passage par le Conseil d'État et la création du grand établissement. Même si le grand établissement est créé dans ce contexte, les établissements peuvent conserver leur personnalité morale et juridique. Voilà le principe de l'EPE, voilà pourquoi il a séduit et il a été approprié par de grands sites. Aujourd'hui, l'essentiel des EPE est classé à l'international, et souvent dans le top 50, voire le top 100 de Shanghai. Voilà pour répondre à la question COMUE-EPE.

Maintenant, je vais répondre à l'autre question s'agissant de l'UB. L'UB a décidé de sortir de la Communauté et elle porte effectivement un projet d'EPE de son côté. Aujourd'hui, on ne peut rien dire sur ce projet, parce que l'attelage n'est pas complètement défini. Mais en tout cas, l'UB porte un projet d'EPE et il n'y a évidemment ni contradiction, ni opposition, ni concurrence entre les deux projets, puisque du point de vue de l'État, à partir du moment où l'EPE qui succède à la COMUE est créé, porte la politique de site, les autres établissements, l'UB ou l'EPE que portera l'UB seront associés par convention à la politique de site. Sur le plan du fonctionnement, de l'organisation territoriale de l'ESR, il n'y a pas de conséquence, ni de difficulté, ni même de contradiction à ce que l'UB se structure également de son côté en EPE.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. C'est très technique, mais pour autant, c'est pour montrer que nous avons des statuts qui nous permettent de donner une dimension finalement beaucoup plus importante et reconnue au niveau international que cela ne l'était pour les COMUE. Avez-vous d'autres questions ?

M. FAGAUT.- Merci à vous pour cette présentation. J'ai peut-être plusieurs questions, mais vous avez déjà un peu répondu à l'une d'entre elles concernant le rayonnement international. On savait qu'au sein de la COMUE, pour participer et être présent dans le classement international de Shanghai, il fallait des signatures communes, de l'UBFC notamment pour les travaux scientifiques qui pouvaient être menés. Nous confirmez-vous bien que dans le cadre d'un EPE, nous allons retrouver cette position au niveau international ? Puisque nous étions quand même bien placés sur les rangs, du fait de ne plus avoir de signature commune UBFC, mais que l'EPE pourra signer ces travaux scientifiques, donc continuer à nous faire rayonner à l'international. C'est ma première question.

Deuxièmement, lorsque l'UB est sortie de l'UBFC, l'État avait gelé des moyens financiers. On parlait de plus de 60 M€ à un moment donné, notamment sur les travaux de recherches. Je ne sais pas si vous allez pouvoir le faire ce soir, mais pourriez-vous nous apporter une certaine garantie de la part de l'État de continuer dans le cadre porté aujourd'hui vis-à-vis de l'EPE, que les financements au niveau de la recherche seront toujours à la hauteur de ce qu'ils pouvaient être avant dans le cadre de l'UBFC ? Merci à vous.

M. BOUBAKAR.- Merci. S'agissant de la COMUE, si je prends le classement plus prestigieux, en tout cas celui qui fait référence, c'est-à-dire Shanghai, pour ne parler que de lui, les COMUE ne sont pas classées. Les établissements organisés et structurés sont classés. De ce point de vue, il n'y a pas de perte. Au contraire, le fait de créer un EPE donnera la possibilité d'être classé à Shanghai.

Évidemment, pour répondre plus largement, le fait de créer un EPE ne va pas handicaper la logique de classement. Comme je le disais, l'un des axes stratégiques qui fondent la structuration et la construction de cet EPE est l'international et le rayonnement international. Nous sommes donc bien dans cette dynamique. D'ailleurs, il y aura, pour l'EPE, un Conseil d'Orientation Stratégique international qui orientera les activités académiques de l'EPE. Ce Conseil sera constitué par des personnalités reconnues au niveau international. Par conséquent, la dynamique internationale est bien inscrite dans la stratégie du futur EPE.

S'agissant des financements, effectivement, le ministère et le Secrétariat Général à l'investissement ont gelé les financements qui avaient été accordés à la COMUE, donc au site. Le projet proposé quant à la nouvelle organisation du site a donné suffisamment confiance à l'État pour qu'il entame le dégel des financements. Aujourd'hui, sur l'ensemble des financements, il nous en reste trois à dégeler et non des moindres, qui sont structurants pour le site. Pour ce faire, l'État nous a demandé un dossier qui démontre notre capacité non seulement à piloter la politique de site, mais aussi à porter ensemble en commun avec l'UB les éléments structurants du site. Ce dossier est prêt à être envoyé. J'ai bon espoir pour que les derniers financements gelés soient dégelés. Pour finir ma réponse, il n'y aura pas, évidemment, d'objection à ce que de nouveaux projets soient déposés et remportés. Il n'y aura pas de limitation. Au contraire, ce sera même encouragé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Nous pouvons nous féliciter d'avoir débloqué justement un certain nombre de situations et de voir beaucoup plus clair sur un avenir très prometteur.

M. BOUBAKAR.- Je le souhaite.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous le souhaitez, bien sûr, mais en tout cas, tout aura été fait pour que cela le soit. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. POULIN.- Merci pour cette présentation. C'est toujours agréable d'avoir plusieurs présentations en début de Conseil Communautaire, ce qui illustre aussi l'importance que nous avons à débattre de divers sujets collectivement, et notamment sur le rayonnement et l'importance de l'enseignement supérieur sur notre territoire. Je pense que ce que vous présentez est un projet audacieux pour la Bourgogne-Franche-Comté, donc audacieux pour notre territoire, des craintes ayant été exprimées parfois dans le rapprochement des établissements. Nous voyons bien dans ce que vous exprimez. Dans cet ensemble, nous sommes plus forts et si ensemble nous sommes plus forts, nous le sommes aussi individuellement dans chacun de nos établissements. C'est ce que je retiens.

Je voulais surtout souligner aussi l'importance et la qualité de la recherche universitaire produite dans les différents laboratoires, y compris ceux de notre territoire. Nous avons encore vu récemment une médaille de bronze du CNRS issue de notre territoire. Vous pourriez peut-être dire quelques mots sur les différentes distinctions d'ores et déjà enregistrées par les membres de cet établissement, et plus globalement, la qualité de la recherche universitaire produite en Franche-Comté et à Besançon, qui trouve tout son rayonnement grâce à cet EPE.

M. BOUBAKAR.- Tout d'abord, l'EPE sera effectivement constitué de plusieurs acteurs, et quand je parle d'acteurs, je parle d'établissements. Au fond, ces établissements ont su se fédérer au sein de laboratoires communs, partagés. La force scientifique du site relève de la capacité des établissements à mettre leurs personnels ensemble et à les faire travailler ensemble, ce qui est acquis depuis longtemps. L'activité scientifique de recherche montre la voie, puisque les laboratoires ont très vite

dépassé les frontières des fameuses UFR (Unités de Formation et de Recherche). Ils ont même dépassé les frontières des établissements pour aller fédérer des forces au-delà. C'est bien à cette capacité de faire qu'il y a beaucoup de distinctions pour le site. Ce sont souvent des distinctions individuelles, mais dont l'obtention souligne aussi la qualité des équipes et des laboratoires dans lesquels ces chercheurs se trouvent. Récemment, une médaille de bronze a été attribuée à Chrono-Environnement, mais il y en a eu quatre ou cinq ces dernières années.

Excusez-moi, je ne vais pas être très précis sur les chiffres, mais il y a eu une médaille d'argent, quatre ou cinq médailles de bronze. Je crois qu'il y a 12 IUF (Instituts Universitaires de France) en tout actuellement, des ERC (European Research Councils, Conseils Européens de la Recherche). Il y a également des projets européens. Tout cela relève d'une dynamique d'excellence. Le fait de fédérer les établissements ne peut qu'accompagner et fluidifier cette dynamique au sein de l'EPE. Encore une fois, l'EPE seul ne suffira pas, puisque des forces existent aussi en Bourgogne, à l'UB. L'idée est donc bien de fédérer tout le monde. Il était essentiel de le souligner. Je disais d'ailleurs que l'exercice que nous faisons avait pour but de faire reconnaître les institutions à la hauteur de l'activité des résultats scientifiques, parce qu'il y a un décalage entre la production scientifique et son rayonnement, et le rayonnement des institutions. L'idée est de faire en sorte que tout cela se rejoigne.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Merci d'être venu devant cette assemblée. Comme nous sommes en fin d'année, nous nous souhaitons beaucoup de bonheur, et surtout de réussite et nous vous félicitons pour vos dossiers, parce que nous en aurons besoin et nous y serons très attentifs. Merci encore.

M BOUBAKAR.- Merci. À mon tour de vous souhaiter une belle fin d'année. Merci à vous.

Applaudissements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci bien. Il était important que nous puissions faire ce point.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 09 novembre 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais maintenant vous indiquer les pouvoirs :

- pour toute la séance, Nathalie BOUVET à Agnès MARTIN, Aline CHASSAGNE à Hasni ALEM, Julie CHETTOUH à Marie ZEHAF, Karine DENIS-LAMIT à Laurence MULOT, Cyril DEVESA à Claudine CAULET, Olivier GRIMAITRE à Pascale BILLEREY, Damien HUGUET à Anthony POULIN, Juliette SORLIN à Frédérique BAEHR, André TERZO à Christophe LIME, Claude VARET à Marie LAMBERT, Sylvie WANLIN à Sébastien COUDRY, Alain BLESSEMAILLE à Anne VIGNOT, BOTTERON à Marcel FELT, Gilbert GAVIGNET à Yves GUYEN, Bernard LOUIS à Fabrice TAILLARD, Daniel GAUTHEROT à Gilles ORY, Patrick AYACHE à Jean-Marc BOUSSET, Jacques KRIEGER à Didier PAINEAU, Pascal ROUTHIER à Anne BIHR, Jean-Claude CONTINI à Franck RACLOT,
- jusqu'à leur arrivée, Abdel GHEZALI à Yannick POUJET, Pierre-Charles HENRY à Christine WERTHE, Jean-Emmanuel LAFARGE à Annaïck CHAUVET, Carine MICHEL à Jean-Hugues ROUX, Karima ROCHDI à Laurent CROIZIER, Nadine DUSSAUCY à Marie-Jeanne BERNABEU,
- à partir de leur départ, Sadia GHARET à Anne BENEDETTO, Myriam LEMERCIER à Guillaume BAILLY, Jean-Hugues ROUX à Carine MICHEL, Benoît VUILLEMIN à Jean-Paul MICHAUD.

Je vous propose une petite information en ouverture de cette séance. Nous recevons Anne COLIN qui vient du Syndicat Lumière. Elle s'occupait également du Syndicat Micropolis sur toute la partie administrative. Elle va être désormais cheffe de service de l'Assemblée. Nous la remercions de nous avoir rejoints. Merci beaucoup.

Je vous propose Marie LAMBERT comme secrétaire de séance si elle en est d'accord.

Je vous invite à approuver le procès-verbal du Conseil du 9 novembre 2023. Y a-t-il des commentaires particuliers ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **nomme Mme Marie LAMBERT comme secrétaire de séance,**
- **approuve le procès-verbal du Conseil de Communauté du 09 novembre 2023.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit d'une prise de connaissance. Avez-vous des commentaires à faire ?

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Concernant ce rapport n°2, nous sommes plusieurs à être intervenus et j'étais intervenu en Conseil Municipal jeudi dernier concernant la problématique du 31 décembre, avec l'ouverture et la possibilité d'ouvrir pour les métiers de bouche notamment, traiteurs, charcutiers, bouchers. Cela faisait référence à nos différents votes en 2022 pour les 6 dimanches d'ouverture. Vous avez tardé à le faire, c'est arrivé, tant mieux. Bravo ! Je ne vous cache pas que le communiqué de presse que j'ai vu sortir avec des groupes politiques, annonçait qu'il favorisait cela alors que je pense qu'une grande majorité de l'assemblée d'agglomération ici, hormis peut-être certains, y était certainement favorable. Mais passons là-dessus.

Je voudrais simplement attirer votre attention sur l'état des décisions du Bureau. A été votée dernièrement l'année 2024, avec 6 ouvertures. Je vous rappelle que le mois de décembre comptera également 5 dimanches sur 2024, dont le dimanche 29 décembre, soit 48 heures avant le 31 décembre. Je pense que pour éviter le malaise qu'il y a eu cette année, il serait important que nous reprenions une délibération assez rapidement pour pouvoir favoriser l'ouverture du 29 décembre 2024 pour ne pas bloquer l'activité économique notamment pour ces métiers de bouche que j'ai cités tout à l'heure. Merci à vous.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais donner quelques éléments d'explication, parce que c'est vrai qu'avec Monsieur le Préfet, nous avons eu des échanges qui montrent que la situation est assez complexe. Vous connaissez la situation. Nous sommes amenés effectivement à délibérer sur le nombre d'ouvertures dominicales. Cette discussion se fait d'ailleurs après concertation avec les syndicats. Nous avons un certain nombre de nos élus présents dans cette instance. Des discussions ont lieu et des choix sont faits et proposés. Cette proposition permet de faire en sorte que nous puissions avoir un choix collectif qui évite d'ailleurs, et c'est une des raisons pour laquelle nous l'adoptons, et non pas individuellement, des distorsions territoriales. Vous comprenez bien que lorsqu'une commune a par exemple un certain nombre de commerces, de grandes surfaces qui ouvrent et que les autres n'ouvrent pas, on se retrouve avec des distorsions de concurrence territoriale qui posent problème. Ce choix a donc été fait.

Or en discutant avec Monsieur le Préfet, nous avons entendu cette année que le choix avait été fait et adopté par tous et cela avait été décidé par chaque membre présent dans le moment de la concertation. Tout cela a été discuté et regardé. C'est d'ailleurs pour cela que la date du 24 décembre avait été adoptée et non celle du 31 décembre. Tout cela a été largement discuté pour de nombreuses raisons. Je ne sais pas si je vais revenir sur l'argumentaire, mais voilà les grandes lignes.

Par ailleurs, lorsqu'il y a eu des émeutes cet été, le gouvernement s'était engagé à ce qu'il y ait des dimanches ouverts pour compenser des dégâts dans certains commerces. Il a donc été demandé au niveau national que finalement, le Préfet puisse proposer cette ouverture dominicale les 24 et 31 décembre. Sur notre territoire, cela ne concernait pas le 24 décembre, puisque nous l'avions déjà accordé, mais cela ne concernait que le 31 décembre. Le Préfet a choisi de consulter l'ensemble des communes et vous avez tous reçu cette demande. Après, il s'est passé quelque chose. Si la décision a été prise de garder le cap de la délibération prise en cette instance pour certains, pour d'autres, il a été adopté d'accepter l'ouverture de ce dimanche.

Par conséquent, nous nous sommes retrouvés, en connaissant cette situation, dans justement ce que nous regrettions, à savoir cette distorsion et cette compétition territoriale concernant le 31 décembre. C'est pour cela qu'au bout du compte, finalement, par exemple pour la Ville de Besançon, et pour l'ensemble des communes du territoire du Grand Besançon, nous avons été amenés à accepter l'ouverture du dimanche 31. C'est pour vous expliquer que c'est extrêmement compliqué, parce que les ouvertures sont gérées par secteur, avec des conventions différentes. Ce n'est pas aussi simple que ce que l'on pourrait imaginer. Chaque corps de métier a eu des accords au niveau national. Avec Monsieur le Préfet, nous avons pu constater que nous étions dans une situation assez compliquée. Pour avoir échangé avec un certain nombre de responsables de ces secteurs et de ces domaines, nous allons prendre le temps de voir comment cela va se passer cette année, nous regarderons et s'il le faut, nous reviendrons vers vous pour en discuter.

Je ne ferme pas le débat, mais en tout cas, la délibération a été prise pour 2024 en considérant que ce ne serait pas un dimanche. Pour autant, la discussion pourra avoir lieu avec l'ensemble des acteurs économiques.

C'est l'occasion de rappeler à vos collègues et amis que cette demande d'ouverture se fait avec des conditions, et l'une d'entre elles est le volontariat. Dans les échanges que j'ai eus avec Monsieur le Préfet, il s'agissait de dire qu'aujourd'hui, nous savons que nous avons une grave difficulté de recrutement. Parmi les volontés des salariés en matière de recrutement, c'est de pouvoir bénéficier aussi des weekends, d'une certaine organisation du travail. Nous savons bien que cela interroge tout le monde. Nous voyons, par exemple, de plus en plus de restaurants qui ne peuvent plus assurer le deuxième service et certains, y compris à Besançon, décident de fermer entre Noël et le Jour de l'An. Par exemple, LOISEAU m'a dit qu'il se permettait de fermer. Il m'avait dit que désormais, il fermait pendant les périodes des fêtes sur certains créneaux qui pouvaient être importants auparavant, parce que leurs salariés avaient besoin aussi et réclamaient d'avoir une vie de famille, de pouvoir profiter de la vie, des congés, des fêtes, etc.

Tout cela amène à réfléchir aux bons choix. Je le dis très clairement et très sincèrement. C'est une discussion que nous aurons avec les élus concernés pour faire un bilan de tout cela et pour bien mesurer ce dont, en réalité, la société a besoin, ce dont le système économique a besoin au moment où nous avons besoin d'avoir des personnes qui ont encore envie de faire ces métiers extrêmement prenants et extrêmement contraignants. Je rappelle, et j'en profite si l'on nous écoute, que cela ne peut être ouvert que sur la base du volontariat. Je le dis, parce que c'est quand même un moment important. Je pense que je vous ai apporté des éléments d'éclairage. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. LIME.- Nous intervenons régulièrement depuis des années, auparavant en Conseil Municipal, en Conseil d'Agglomération, en Conseil Communautaire, sur cette déréglementation régulière qui avance au fur et à mesure. Je crois que j'avais dit en boutade il y a deux ans « bientôt, on va nous demander non pas les ouvertures le dimanche, mais plutôt les fermetures ». Je crois que nous y arrivons, parce que cela met en difficulté non seulement des salariés, comme vient de le dire la Présidente, les gens ayant de plus en plus de mal à recruter dans un certain nombre d'endroits à cause des contraintes liées aux horaires, au travail du samedi et du dimanche qui amènent à ce que certains salariés ne vont plus sur ce type de métier, mais aussi de petits commerces qui n'ont pas la possibilité de tenir dans le temps des ouvertures de plus en plus récurrentes.

J'ai un dernier point, parce que je ne veux pas être trop long. Les grandes ou moyennes surfaces ont trouvé le moyen de contourner la loi. Aujourd'hui, la réglementation fait qu'il faut un certain nombre d'ouvertures pour que les salariés des commerces puissent travailler. Certains commerces ont alors supprimé les salariés du commerce le dimanche. Ce que je dis paraît un peu fou, mais ils ont mis des caisses automatiques avec des vigiles qui n'ont pas la même convention collective. Cela fait qu'aujourd'hui, vous avez de nombreux magasins ouverts tous les dimanches de manière tout à fait légale, et qui mettent en concurrence l'ensemble des petits commerçants ou des salariés avec tout ce que cela peut comporter. Regardez comment les gens sont payés dans le gardiennage. Regardez vos appels d'offres dans le domaine du gardiennage et vous verrez quel est le taux horaire, combien nous les payons et comment ils sont payés derrière. Vous regarderez les conditions, y compris d'accès, pour pouvoir se déplacer sur le lieu de travail et comment ils sont rémunérés avec toutes les conventions qu'il peut y avoir autour.

Nous y arrivons. C'est la grande déréglementation. Bien entendu, au dernier moment, on nous demande d'ouvrir. Oui, cela met des gens en difficulté, mais je crois qu'avec cette déréglementation, nous avons creusé la situation actuelle qui amène des difficultés – je dis bien – pour les petits commerces comme pour les salariés. Je n'oublie pas les petits commerces.

M. VUILLEMIN.- Juste un mot, Christophe, pour te dire que nous n'y arrivons pas, nous y sommes depuis très longtemps. Il suffit d'aller sur Amazon ou sur Le Bon Coin le dimanche. Ce ne sont pas les caisses automatiques, mais c'est l'ouverture 24 h/24. La réglementation du commerce aujourd'hui est à revoir de fond en comble, bien évidemment, nous sommes tous d'accord. Néanmoins, l'ouverture le dimanche aujourd'hui est aussi là, parce qu'il y a un effet concurrentiel majeur des sites Internet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes d'accord.

M. BODIN.- Tout cela est issu de la loi d'Emmanuel MACRON lorsqu'il était ministre de l'Économie avec la possibilité potentiellement d'ouvrir jusqu'à 12 dimanches/an. À partir du moment où l'on dépasse le chiffre de 5 dimanches, il faut un accord, une décision intercommunale, ce qui était notre cas. Nous avons essayé de restreindre au maximum le fait que les commerces puissent ouvrir le dimanche. Nous nous étions mis d'accord sur ce chiffre de 6, sachant que certains acteurs économiques, pas tous, demandaient jusqu'à 9 dimanches sur notre territoire. Toutefois, lorsque vous interrogez les différentes organisations, vous vous apercevez qu'à l'intérieur d'elles-mêmes, il y a des désaccords et la position n'est absolument pas unanime. Le débat se reposera en 2024, puisqu'en 2024, il y aura également 5 dimanches en décembre. Nous avons délibéré le mois dernier sur 6 dimanches au cours de l'année, dont les 4 premiers dimanches de décembre 2024. Cependant, je pense que nous devrons nous reposer cette question.

Sachez quand même qu'au niveau économique, le modèle des grandes enseignes ouvertes le dimanche n'est pas viable. Elles ouvrent, mais leur chiffre d'affaires n'est absolument pas assuré. Comme le disait Benoît VUILLEMIN, le commerce est en pleine révolution, en pleine évolution et aucun modèle économique ne se distingue pour l'instant. Tout le monde est en pleine évolution, cherche la bonne martingale, mais pour l'instant, personne ne l'a encore trouvée. Pour l'instant, je pense qu'avec 6 dimanches, nous étions plutôt vertueux. Le fait d'ouvrir un cinquième dimanche cette année ne me paraît pas être un effort excessif, même si je pense que l'on peut avoir fait ses courses auparavant.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. FAGAUT.- Je partage tout ce qui a été dit, mais c'est vrai que nous devons être collectivement certainement un peu plus attentifs aux jours ouvrés. Lorsque l'on parle des commerces, si on prend l'exemple des coiffeurs, je ne suis pas certain que ce soit avantageux pour eux d'être ouverts le 1er décembre. En revanche, le 31 décembre, oui, cela l'est. C'est vrai que tout cela est aussi assez complexe. C'est la raison pour laquelle c'est à nous d'être attentifs au regard du calendrier. Or nous avons fauté collectivement. Il faut aussi quand même le dire. Néanmoins, cela a été rattrapé in extremis grâce à des pressions collectives, mais derrière, sur 2024, nous devons être attentifs. C'est tout simplement cela.

M. VUILLEMIN.- Je voudrais juste quand même rappeler la méthode. En amont de ces décisions, il y a des réunions préalables auxquelles j'ai participé. À ces réunions, sont présents les organismes patronaux bien évidemment, les organismes syndicaux bien évidemment, les chambres consulaires. J'entends pour cette année la difficulté pour les métiers de bouche, particulièrement pour les traiteurs, mais cela n'a pas été une surprise pour ceux qui étaient présents à la négociation, parce qu'il me semble qu'il a bien été mentionné par les représentants du commerce, et particulièrement la Chambre, lieu dans lequel nous sommes, que les commerçants souhaitaient impérativement les 4 dimanches qui précédaient Noël, ce qui a été fait, mais pas le 31 décembre. Les commerçants n'ont pas demandé à ouvrir le 31 décembre. Certains aujourd'hui le regrettent, parce qu'ils le souhaiteraient à titre privé, ce qui peut s'entendre.

J'appelle vraiment la Chambre des Métiers qui représente aussi la branche des traiteurs à être très vigilante effectivement sur des dimanches plus spécifiques à leur métier, ce qui peut être le cas aussi pour les coiffeurs, les esthéticiennes. Je pense que nous aurions dû plus y travailler. Néanmoins, eux-mêmes en amont, en tant que représentants de leur branche et de leur métier, auraient dû être beaucoup plus attentifs à cette problématique de date.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. CROIZIER.- Merci. Débattre est très intéressant. Je partage une grande partie des points de vue. Je ne suis pas favorable à l'ouverture totale de tous les dimanches sur l'année. Je vous remercie d'avoir pris cette décision en tant que Maire, Madame la Présidente. C'est une décision de bon sens. De là à dire que la décision que vous avez prise, c'est la libéralisation de tous les dimanches, n'exagérons pas. Nous ne sommes pas dans l'excès, bien au contraire. Nous sommes juste en phase avec une réalité. Je ne suis pas sûr que pour certains magasins, ouvrir ce dimanche 31 décembre ait du sens. D'ailleurs, certains n'ont pas ouvert. En revanche, il y avait une particularité : le soir même, c'était le réveillon et nous savons que certains d'entre nous le fêteraient et iraient chercher leurs repas dans des commerces.

Là, il y avait une particularité très importante et il n'était pas question d'avoir à la fois des habitants qui se retrouvaient devant des vitrines fermées en pensant aller chercher leur commande l'après-midi et des commerçants ou des artisans qui se retrouvaient avec des commandes « sur les bras » à 13h, devant fermer boutique. Non, nous ne sommes pas dans l'ouverture totale et libérale des dimanches. Ce n'est pas vrai. Je crois que 6 dimanches, c'est quand même mesuré et cela tient compte aussi des réalités des commerces. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous ferons le bilan avec les acteurs du commerce. Je crois qu'ils nous le diront, parce que ce qui nous importe aussi, ce sont nos centres-villes, nos petits commerces et les commerces de proximité. C'est ce dont nous avons besoin. Je rappelle aussi la demande sociétale que des salariés nous ont faite d'avoir une autre façon de travailler. Je pense que nous perdrons tout le monde à force de vouloir aller toujours plus loin dans les services. Si je prends l'exemple de l'Allemagne, ils ferment à midi le samedi. Je ne sais pas pourquoi, mais ils doivent tous savoir aller chez le coiffeur au bon endroit au bon moment. Je ne sais pas pourquoi les Allemands savent le faire.

M. FELT.- En Allemagne, en Alsace et en Moselle notamment, c'est une réglementation locale. Le droit local s'applique tout simplement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, mais il n'empêche que personne ne s'empêche d'aller chez l'esthéticienne, le coiffeur ou le barbier. Personne ! Visiblement, les commerces n'ont pas disparu du fait de cette réglementation. Il est donc quand même étonnant que nous ne puissions pas proposer cela aux salariés de nos territoires.

M. FELT.- Cette pédagogie de s'arrêter le samedi à 16h commence dès la naissance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est la raison pour laquelle nous y travaillons.

M. FELT.- C'est une pédagogie !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, Marcel, mais nous y travaillons. Nous avons décidé que nous allions y travailler dès la naissance aussi. Merci, Marcel, pour cet humour. Puisque c'était la prise de connaissance d'un dossier qui n'avait rien à voir, je vous propose de passer au rapport n°3.

Le Conseil de communauté prend connaissance de l'état des décisions du Bureau dans le cadre de ses délégations du Conseil.

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires sur ces décisions ? Je n'en vois pas. Il s'agit également d'une prise de connaissance.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. Désignation de nouveaux représentants au sein de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Mme Catherine BARTHELET et M. Nathan SOURISSEAU, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Mme LA PRÉSIDENTE.- Auparavant, j'étais titulaire à la MOT. Nous vous proposons en remplacement Nathan SOURISSEAU (titulaire) et Catherine BARTHELET (suppléante). Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désignation de M. Nathan SOURISSEAU pour représenter GBM en tant que titulaire et Mme Catherine BARTHELET pour représenter GBM en tant que suppléante au sein de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT).

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

5. Décision modificative n°3 de 2023

M. BAULIEU.- Je voudrais simplement de souligner quelques aspects essentiels de cette décision modificative n°3 qui n'a pas un impact extraordinaire. Elle s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 139 000 € en fonctionnement et -4,4 M€ en investissement sur le budget principal, de 26 000 € en fonctionnement et 5 M€ sur les budgets annexes, principalement sur le budget annexe Chauffage urbain. Nous allons plus vite que prévu.

Cette décision modificative est la dernière de l'exercice. Elle intègre avant tout les propositions d'ajustement de fin d'année, notamment la constatation de recettes récemment notifiées et de redéploiement de crédits visant à optimiser l'utilisation des crédits inscrits, tant en investissement qu'en fonctionnement, et à engager les dernières opérations sur l'année 2023. Elle permet également d'intégrer la valorisation des travaux réalisés en régie.

Pour parler des principaux mouvements, nous pouvons notamment souligner la mise en place de la prime exceptionnelle à destination des agents en faveur de leur pouvoir d'achat, sous réserve que nous la votions tout à l'heure. Le coût global de ce dispositif pour Grand Besançon tous budgets confondus s'élève à 530 000 €, dont 358 000 € sur le budget principal. Cela induit en DM3 une inscription de crédits de 150 000 €, le solde de cette mesure étant financé sur les crédits disponibles compte tenu des difficultés de recrutement (entraînant certaines vacances de postes plus longues que prévu) et par des efforts de gestion permanents, comme vous le savez.

À noter également sur le budget principal un ajustement important sur la recette de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) perçue en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les prévisions du BP étaient fondées sur une évolution du produit de TVA nationale de +5,1 % annoncée en Loi de Finances 2023. Le produit de TVA 2022 définitif étant désormais connu et le produit prévisionnel 2023 ayant également été actualisé dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2024, le montant notifié découlant de ces ajustements s'élève à 35,2 M€, soit une progression de +2,7 %, ce qui induit un ajustement à la baisse de la prévision de recette de 807 000 € à l'occasion de la DM3.

Ces différents ajustements montrent la complexité de pilotage des prévisions d'une taxe nationale connaissant 4 calculs successifs pour une même année impactant les recettes perçues par Grand Besançon Métropole. Il y a un an, nous ajoutions 1,3 M€ de recettes ; sur la même année 2022, nous faisons une réduction de crédits. Parallèlement, la recette de taxe d'aménagement prévue sur la base de la moyenne 2018-2020, soit 3 057 000 €, est revue à la baisse de 1,5 M€ compte tenu des réalisations effectives et sans doute de l'effet différé du déclenchement de cette taxe d'aménagement. À noter que la part restante acquise à Grand Besançon Métropole est de l'ordre de 620 000 € au titre de 2023, inférieure aux moyens affectés aux besoins en matière de voirie et au développement de la solidarité intercommunale (1 070 000 €) qui ne subissent pas d'ajustements, ce qui représente un effort de GBM sur ses fonds propres de 450 000 €. Il est toujours bon de le souligner, cher ami responsable des infrastructures. C'est l'engagement que nous avions pris, nous le tenons.

Cette décision modificative intègre également les ajustements traditionnels en matière de crédits de paiement sur les autorisations de programme en fonction de l'avancement des différentes opérations en recettes et en dépenses, avec par exemple +700 000 € sur l'AP (Autorisation de Programme) Aides à la pierre déléguées en dépenses, mais également une participation aux travaux d'aménagement pour l'accès public, ainsi que sur le raccordement aux réseaux dans le cadre de l'installation de la compagnie Pagnozoo sur le terrain situé au 84 rue de Dole auquel on n'accède pas par la rue de Dole si j'ai bien compris. Ces travaux, estimés à 40 000 €, sont financés par redéploiement.

Dans le domaine de la Voirie, les dépenses d'investissement sont abondées par l'inscription de nouvelles recettes correspondant à des fonds de concours des communes pour de la sur-qualité au-delà de l'existant, et permettent d'abonder le programme GER (Gros Entretien et Renouvellement) périurbain de 75 000 €. Il y a peut-être d'ailleurs quelques crédits même départementaux sur cette opération. En parallèle, la décision modificative constate les décalages de crédits de paiement sur les autorisations de programme (-3,6 M€) et sur certaines opérations pluriannuelles (cimetières, réhabilitation du camping de Chalezeule...) pour - 2,4 M€ nets, correspondant à des ajustements du PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement) pour sa partie investissement. Ces crédits sont à réinscrire sur les exercices suivants, principalement sur 2024. Le détail des ajustements fait l'objet d'une délibération spécifique de révision des AP dans l'ordre du jour de cette séance.

Sur les budgets annexes, les travaux d'extension du réseau Ouest du chauffage urbain connaissent une forte accélération en cette fin d'année 2023 qui se poursuivra début 2024. Je taquine de temps en temps Anthony sur la circulation dans nos rues, mais nous savons pourquoi il y a ces travaux. À ce titre, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires pour 5 M€ afin d'honorer les derniers paiements en 2023 et par anticipation des factures à venir sur le tout début d'année 2024.

Ces travaux sont intégralement financés par emprunt, dans l'attente des notifications de subventions à intervenir sur le projet. Il est plaisant de souligner que nous avons là un projet qui va plus vite que nous le pensions initialement. Nous en avons tant quelquefois en difficulté que nous avons plaisir à le souligner.

Enfin, cette DM intègre la valorisation d'investissement des travaux en régie réalisés par le personnel de Grand Besançon Métropole pour 1,4 M€, opération comptable un peu classique, ainsi que les ajustements prévus dans le rapport spécifique de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), notamment en matière de facturation des services communs. Nous avons vu tout cela tout à l'heure. Voilà les éléments essentiels que nous pouvons souligner sur cette décision modificative n°3.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Avez-vous des questions ?

M. FAGAUT.- Merci, Monsieur le Premier Vice-Président, pour cette présentation. Effectivement, il n'y a pas un enjeu débordant sur cette DM3, même si nous pouvons tout de même constater des annulations de crédits de -4,4 M€ (p.87). Cela étant, nos taux de réalisation m'inquiètent toujours, vous le savez, et nous le verrons au compte administratif l'année prochaine. Il est vrai que lorsque nous voyons des annulations de crédits, cela peut bien sûr nous inquiéter.

Ce qui m'inquiète encore un peu plus concerne le PPIF, parce que nous avons besoin aussi d'avoir son état d'avancement et de sa réalisation. J'ai le sentiment qu'il est constamment en train de bouger et d'évoluer, surtout avec des projets repoussés. Certes, il est normal que nous puissions négocier sur les projets et que nous en discutions. Il n'y a pas de problème sur ce sujet, mais j'ai l'impression qu'ils sont repoussés après cette mandature et qu'ils viendront donc certainement obérer les finances de la nouvelle et de la future assemblée, ce qui m'inquiète au niveau du PPIF. Ce serait bien aussi que nous puissions vraiment en débattre régulièrement et voir l'état d'avancement de ce dossier.

J'ai une autre interrogation. J'ai été un peu dubitatif sur le budget annexe Déchets. En effet, si je ne dis pas de bêtise, une augmentation de 2,9 % de la redevance incitative est annoncée. Nous savons que nous avons un taux directeur d'inflation sur 2024 aux alentours de 2,5 %. Lorsque l'on regarde bien correctement l'ensemble des tableaux, on est plutôt vertueux sur la redevance incitative et sur l'ensemble des déchets et je parle tout confondu. Certes, les déchets en déchèterie ont certainement augmenté, mais les déchets résiduels ont plutôt diminué. Lorsque l'on regarde le tout globalisé, nous

sommes cette année à 430 kg/an/habitant, contre environ 450 kg/an/habitant sur ces 5 dernières années. Nous sommes donc assez vertueux.

Je veux bien entendre qu'il y ait des difficultés à revendre certains produits derrière, parce que l'on revend certains produits des collectes et je pense notamment au carton, qu'il y ait aussi les augmentations de salaire des agents, que le prix du carburant ait augmenté. Néanmoins, aujourd'hui, certaines communes vont passer à une levée tous les 15 jours et nous avons une redevance incitative qui va augmenter de 3. Vous allez me dire qu'au bout du compte, ce n'est pas énorme, certes. Néanmoins, nous sommes vertueux, nous avons des éléments plutôt positifs, les Grands Bisontins sont attentifs à cela et nous avons quand même une augmentation qui vient s'ajouter. Tout cela m'a un peu questionné sur ce sujet. Même si j'ai des éléments de réponse, et je viens de vous les donner, il est difficilement compréhensible pour l'habitant de voir sa facture mensuelle ou trimestrielle augmenter alors que des efforts sont faits et que nous sommes plutôt vertueux sur le sujet.

M. BAULIEU.- Merci. Concernant la dernière intervention, je suggère que la question soit évoquée tout à l'heure, puisque nous aurons un rapport précisément sur le sujet. Les éléments auxquels il est fait référence sont dans le rapport qui suit. Je ne fais donc absolument pas l'impasse sur le sujet, mais je renvoie au rapport concerné. Sur les ajustements de crédits, nous sommes dans des opérations de gestion classique en matière budgétaire. Comme nous le faisons d'habitude, le PPIF reviendra devant l'assemblée en temps et en heure. Ce qui était dit est très juste. Comme M. FAGAUT l'indique, il est ajusté régulièrement. Oui, c'est la loi du genre et c'est bien qu'il en soit ainsi. Avec l'intérêt que cela représente, il s'agit de savoir où nous allons et comment nous y allons, de sorte que nous engagions les choses que nous pouvons payer, mais nous reviendrons sur ce PPI comme nous le faisons chaque année. Je souligne tout de même deux éléments.

C'est d'une part un engagement global sur le budget principal de près de 360 M€ sur la durée du PPIF, ce qui est considérable et d'autre part, le taux de réalisation, puisque c'est la question posée. Nous soulignions l'an dernier que nous arrivions à ce taux de 70 % que nous retenons dans notre calcul précisément de faisabilité du PPI, entre l'engagement et la réalisation. Aux derniers chiffres sur cette année, nous devrions dépasser les 70 % de réalisation sur cet exercice 2023, ce qui est plutôt bon à l'aune des éléments que nous devons réaliser. Voilà les éléments que je peux communiquer, mais bien évidemment, nous reviendrons sur le PPI, comme nous le faisons régulièrement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 10 abstentions. Merci beaucoup.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil de Communauté :
- se prononce favorablement sur les propositions de Décision Modificative n°3 pour 2023,
- approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2023.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :
Pour : 100 Contre : 0 Abstentions : 10 Conseiller intéressé : 0

6. Ressources budgétaires pour 2024 – Fixation de divers tarifs

M. BAULIEU.- Nous allons prendre un peu de temps, puisque c'est très justement un rapport à plusieurs voix. Depuis quelques d'années, nous essayons précisément sous cet intitulé « ressources budgétaires » d'examiner l'ensemble des tarifs de nos activités et services. En deux mots, pour ce qui concerne les tarifs sur les locations de matériels et prêts, vous avez tout cela en début de rapport, à +2,5 % précisément. J'en ai terminé pour ma partie, de sorte que Christophe LIME prend la parole sur la partie eau et assainissement.

M. LIME.- Très rapidement, puisque nous avons tout passé en secteur, c'est une évolution faible de l'augmentation du prix moyen. Vous savez que nous sommes toujours en convergence tarifaire, ce qui signifie que certains baissent pendant que d'autres augmentent. C'est la raison pour laquelle jusqu'au 1er janvier 2026, le tarif moyen que nous donnons de 3,72 €/m³ de l'eau et de l'assainissement toutes taxes comprises est une référence que nous avons. Comme c'est toujours bien d'avoir des références, en France, au 1er janvier 2021, puisque nous avons toujours beaucoup de retard pour pouvoir faire une analyse, le prix moyen était aux alentours de 4,30 €/m³. Cela signifie qu'aujourd'hui, nous sommes

encore entre 15 et 20 % moins chers que la moyenne nationale. Tout en étant prudent sur les références qu'il peut y avoir sur l'ensemble de la tarification, notre objet est que nous aurons un niveau d'investissement supérieur à celui que nous avions annoncé.

En effet, nous avions annoncé environ 13 M€ d'investissement. Vu les taux de réalisation donnés, entre les objectifs que nous fixons et ce que nous réalisons, nous nous fixons 18 M€, l'objectif étant dans les années à venir de ne plus avoir de stations de traitement d'eaux usées non conformes, l'une d'entre elles ayant fait la Une de la presse cette semaine. Cela étant, cela prend du temps, plus de temps que d'argent, parce que nous devons avoir de nombreuses autorisations, des objectifs, des bureaux d'études qu'il faut parfois relancer régulièrement pour pouvoir obtenir le suivi de l'ensemble de ces chantiers. J'ai essayé d'être rapide, le tout ayant été présenté en Comité de secteur, et je pense que nous avons répondu à l'ensemble des interrogations à ce moment-là.

M. BAULIEU.- Merci. Nous abordons maintenant la question des tarifs pour les déchets.

M. HUOT.- Bonjour à toutes, bonjour à tous. Je vais vous présenter les tarifs concernant les déchets. Je vais d'abord vous donner une vision synthétique et j'essaierai ensuite d'éclairer les problématiques attachées à l'évolution des tarifs pour 2024. Pour rappel, la redevance est nécessaire à l'équilibre budgétaire. Cela signifie que le budget, dont nous parlons, est à la fois le budget de collecte et celui de traitement. Ce dernier assuré par le SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets) comporte l'intégration de la partie collecte, traitement et la redevance, celle-ci servant bien à équilibrer l'ensemble budgétaire. Bien sûr, dans l'approche que nous avons, il s'agit de conserver le caractère incitatif des déchets. Nous avons vu que ce caractère incitatif avait conduit à une réduction importante de la production des déchets résiduels (déchets ménagers, bacs gris).

À travers la redevance, nous devons nous assurer, n'étant pas en taxes, que nous avons une adéquation des coûts globaux avec des déchets, donc le coût du service avec ce que nous acquittons comme redevance. Contrairement à la taxe qui n'a pas une base sur la partie service, nous avons l'obligation, avec la redevance, de couvrir le service offert à travers la collecte et le traitement des ordures ménagères. Bien sûr, aujourd'hui, pour 2024, notre vision est que le besoin global de la hausse de 1,4 % pour l'ensemble du budget conduit à une hausse des tarifs de l'ordre de 2,9 %, hausse légèrement inférieure à l'inflation malgré tout.

S'agissant du résultat 2022, nous avions l'enjeu très fort de pouvoir fonctionner en incinération avec un seul four. Les déchets ménagers de Grand Besançon sont inférieurs à 30 000 t, la capacité du four est légèrement supérieure à 35 000 t. Cela signifie que nous avons eu une réussite parfaite sans avoir à réinvestir dans un deuxième four pour le traitement de l'ensemble des déchets par le SYBERT, à savoir ceux de Grand Besançon, de Loue-Lison et pour partie du Val Marnaysien. Si nous avions dû investir sur un nouveau four, si nous n'étions pas parvenus à faire baisser le poids de nos déchets ménagers, il aurait probablement fallu investir entre 60 et 80 M€ dans un deuxième four. Cela signifie qu'aujourd'hui, l'objectif fixé quant au fonctionnement avec un seul four attaché à la baisse des déchets ménagers, donc des déchets incinérés, a été parfaitement respecté.

Pour 2022, nous sommes globalement aux alentours de 435kg/an/habitant tous déchets confondus, inférieurs de 44 % à ce qui est constaté en France. Nous voyons donc que les résultats sont tout à fait corrects sur l'ensemble de la production des déchets. Les déchets ménagers continuent à diminuer. Nous sommes à 138kg/an/habitant en 2022. Nous atteindrons probablement 134 ou 135 kg/an/habitant en 2023, ce qui signifie que nous connaissons encore une décroissance de l'ensemble des poids des déchets ménagers.

Concernant les montants des budgets, il y a la collecte pour 10 418 000 €, soit 44,6 % du budget. Dans la collecte, il y a une part importante pour le personnel. Par rapport à l'ensemble du budget, les frais de personnel représentent 25 % du budget total « collecte + déchets », c'est-à-dire que sur le budget que nous avons à équilibrer, le personnel de la collecte représente le quart. C'est lié, bien sûr, aux décisions prises à travers la revalorisation du personnel. Le montant estimé pour 2024 s'élève à 362 000 €, les fournitures techniques et le carburant représentant quasiment 100 000 €.

Par conséquent, nous avons 450 000 € d'augmentation due à des éléments extérieurs. Nous pouvons nous ravir, je crois, de voir que les gens sont mieux rémunérés. Ensuite, il y a aussi la partie carburant en sachant que 200 000 € représentent environ 1 % du budget. Lorsque l'on a 400 000 € pour les effets

extérieurs, c'est déjà 2 % d'augmentation attachés à des éléments exogènes aux déchets. Le traitement représente 12 925 000 €, soit 55,4 % de l'ensemble du budget de gestion des déchets.

En 2023, nous estimons le point d'atterrissement de la redevance moyenne à 81,4 € HT, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) n'étant pas intégrée. Pour 2024, nous proposons d'être à 83,2 € HT, ce qui prend en compte les besoins que nous avons expliqués et que nous pourrions redétailler si vous en avez le souhait, la part de certains postes augmentant et d'autres diminuant. En revanche, nous avons conservé en 2024 cette part de redevance incitative, avec une légère augmentation pour la pesée qui passe de 0,233 à 0,241 € HT/kg. Quant à la levée, elle passe à 3 % pour les bacs de capacité de 60 à 330 l et à 1,5 % pour les bacs de capacité de 500 à 1 100 l. Vous savez que dans la redevance incitative, la part incitative est attachée à la levée et à la pesée.

Nous savons globalement que, quelle que soit la taille du bac, les levées représentent un taux de l'ordre de 10 % de la redevance, ce qui veut dire que la levée pèse pour 10 %. En revanche, nous avons beaucoup d'écart concernant la pesée. Il y a donc une problématique de la redevance incitative par rapport à la pesée, la pesée représentant 13 % de la redevance incitative pour les bacs de 60 l aujourd'hui. Cela signifie que lorsque l'on additionne la pesée et la levée, cela représente le quart de ce que l'on a dans la redevance incitative, les trois quarts étant composés de parties fixes (bac jaune, verre, traitements d'incinération, déchèteries). A contrario, dans les bacs de taille plus importante (par exemple le bac de 750 l), les levées représentent un peu moins de 10 % et les pesées représentent 46 % de la redevance incitative. Il faut donc bien avoir en tête qu'aujourd'hui, il y a un écart important en fonction du type de bac sur la partie incitative.

Nous avons une réflexion commune engagée avec nos collègues du SYBERT pour regarder comment cette redevance incitative pourrait évoluer, la part incitative devant connaître une évolution. Je crois qu'il ne faut pas non plus dire que tout va mal. Je pense que les résultats obtenus avec la redevance incitative sont très bons dans la mesure où en 2022, le volume global des déchets est inférieur de 44 % au niveau national. Certes, il est en légère augmentation, ce que nous ne contestons pas. En revanche, nous faisons évoluer un certain nombre de dispositions, en particulier à Planoise, en remplaçant des bacs jaunes par des containeurs. Avec le SYBERT, nous avons traité le sujet du traitement des biodéchets. Ce traitement s'est fait essentiellement à travers le compostage qui relève de la responsabilité du SYBERT.

Il y a donc eu des efforts très significatifs par rapport à la mise en place de la façon dont étaient évacués les biodéchets dans l'ensemble de nos déchets. Je pense qu'aujourd'hui, même si l'on peut penser qu'il y a une légère augmentation, on dit toujours pour désarmer « regardez la redevance mensuelle que vous payez pour vos téléphones portables. Vous verrez alors que ce que l'on vous demande en termes de redevance incitative annuelle est très raisonnable ».

Je pense que nous avons un travail important à faire pour maîtriser ces dépenses qui augmentent. Il est vrai qu'en 2024, nous aurons un changement de fréquence de collectes pour une vingtaine de communes. Il faut savoir que dans les changements des fréquences de collectes, nous avons constaté que dans la collecte, ces 20 communes présentaient leurs bacs de déchets ménagers toutes les 3 semaines. Cela signifie que lorsque l'on présente les bacs toutes les 3 semaines, vous n'allez pas maintenir une fréquence de levées toutes les semaines. Nous avons choisi un juste milieu qui nous paraît raisonnable de faire une levée tous les 15 jours pour les déchets ménagers, comme la levée des bacs jaunes. Bien sûr, on dit qu'en procédant ainsi, on fait des économies. Certes, on fait quelques économies, mais cela veut dire que lorsque l'on sort moins son bac, on paie moins de levées, ce qui fait que la ressource de 10 % liée à la levée va diminuer.

Par ailleurs, nous risquons d'avoir un phénomène induit important. En 2019, 40 communes sont passées à ce changement de rythme. Pour ces 40 communes, le poids des déchets ménagers a baissé de 15 %. Si nous avons une baisse du poids des déchets en 2024 avec un changement de fréquences pour ces 20 communes qui représentent un peu plus de 40 000 habitants, nous avons derrière une baisse du prix de la redevance incitative. Cela veut dire que pour pouvoir réguler et rentrer dans notre budget, nous devons maintenir une petite augmentation. Après, ce changement de fréquences nous permet de réinternaliser en régie 8 communes sur les 20. Comme nous avions un marché de sous-traitance pour une partie d'entre elles, nous baissons ce marché et notre économie se trouve au niveau de ces marchés de sous-traitance moins importants, ce qui permet d'avoir une augmentation moins

importante. Cela veut dire que les 2,9 % permettent d'avoir cette augmentation maîtrisée à travers ce qui est fait, en particulier à travers la fréquence des collectes.

M. BAULIEU.- Merci, Daniel. Dans le sens des échanges que nous avons déjà eus, je soulignerai deux choses. Sur la fin du propos de Daniel HUOT, nous rencontrons le même problème en déchets qu'en eau et assainissement. Chaque fois que l'on diminue les volumes, on a un effet prix objectivement à la hausse, car les charges incompressibles sont là. Ensuite, s'agissant de ce sur quoi Daniel a insisté entre les petits bacs et les gros bacs, la situation est la résultante de notre choix de majorer le prix des petits bacs simplement pour préserver une forme d'équité sur la prise en charge du financement de la collecte et du traitement des déchets. Ce n'est donc pas le résultat du hasard, mais c'est un état volontaire.

M. HUOT.- Pour les gros collecteurs avec le changement de fréquence, les bacs à 4 roues continueront d'être relevés toutes les semaines. Cela veut dire que lorsqu'il y a de gros producteurs, que ce soit des services publics ou des entreprises, ils ont eu une information personnalisée, chacun ayant reçu un courrier, il y a des tournées spécifiques pour les déchets relevés toutes les semaines.

M. BAULIEU.- C'est le cas dans les communes, y compris pour les services communaux. Avant de poursuivre avec les tarifs en matière de mobilité, y a-t-il des demandes de parole ?

M. DEVESA.- Merci. C'était juste pour apporter une petite précision, parce que Daniel HUOT a été extrêmement complet. Le territoire est absolument remarquable non seulement par le travail mené par les équipes, aussi bien au SYBERT qu'à la Direction Générale des Déchets, mais aussi parce que l'on a, au fur et à mesure du temps, réussi à avoir sur le territoire des usagers qui ont un comportement remarquable, ce qui nous permet de maîtriser à la fois le poids de 38 kg/an/habitant, poids effectivement remarquables au niveau national, et les coûts. Vous avez cité les déchèteries. Je voudrais préciser que la répartition entre la collecte et le traitement est quasiment à 50-50, parce qu'au SYBERT, en réalité, nous gérons aussi de la collecte par le biais des déchèteries, mais aussi du compostage avec les hauts de quai. Par conséquent, la réalité de la répartition financière entre la collecte et le traitement est quasiment de 50-50.

J'ajoute qu'en 2024, le SYBERT a choisi d'accompagner aussi les trois adhérents de son territoire, puisque nous avons réussi à absorber le coût de l'augmentation de la TGAP, en plus de baisser sur une ligne, notamment l'usine d'incinération, une baisse de 4 €/an/habitant. En réalité, c'est donc une baisse de 6 €/an/habitant sur le territoire, répercutée sur les adhérents.

M. HUOT.- Juste pour faire un petit clin d'œil, si nous étions complètement vertueux dans notre tri, nous devrions être à 51kg/an/habitant. Quand nous sommes à 130, je vous rassure, nous avons encore une grande marge.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne sais pas si c'est un clin d'œil, mais c'est dommage, parce que nous finissions sur une note plutôt sympathique. Je dis quand même qu'hier, notre ministre de la Transition Christophe BÉCHU était présent à Dijon. Il saluait justement le travail réalisé sur la Bourgogne-Franche-Comté, mais il fallait saluer le fait que certains territoires sont particulièrement vertueux et font que la Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement vertueuse. Je tenais quand même à le dire. Vous avez raison, remercions les gestes, parce que si les habitants ne le font pas, on pourrait mettre tout ce que l'on veut en place, nous y arrivons grâce à eux et il faut les saluer ce soir.

M. BAULIEU.- Nous passons aux tarifs en matière de mobilité avec Marie ZEHAF.

Mme ZEHAF.- Cela va être très rapide. Nous suivons l'inflation sauf pour le stationnement horaire, dont le prix a augmenté de 0,10 €. Il avait déjà augmenté de 0,10 € l'année dernière. Néanmoins, sur la totalité du mandat, nous parviendrons effectivement à ces 2,5 %. Dans la mesure où nous n'avons pas de rendu monnaie en 0,05 €, nous sommes obligés d'augmenter par tranche de 0,10 € à chaque fois.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci.

M. BAULIEU.- Il y a un certain nombre d'interventions tarifées sur la voirie. La parole est à Yves GUYEN. Il restera ensuite l'intervention d'Anthony NAPPEZ concernant le crématorium.

M. GUYEN.- Merci. Je vais être encore plus rapide que Marie ZEHAF. Sur les interventions de voirie, il n'y a pas d'augmentation pour 2024. Nous restons sur les coûts 2023, ce qui est une bonne nouvelle.

M. NAPPEZ.- Je vais essayer d'être aussi concis, ou presque. Comme rappelé par Gabriel BAULIEU tout à l'heure lors de la CLECT, au 1er janvier sera officialisé le transfert de compétences des deux crématoriums d'Avanne-Aveney et de Besançon Saint-Claude. Il faut savoir que ces deux crématoriums sont gérés en délégation de service public (DSP) par les OGF, qu'ils ont deux tarifications différentes, deux grilles de tarifs qui ont vu leur actualisation via la formule de calcul du contrat récent. C'est donc une baisse de tarifs de 0,88 % pour Avanne-Aveney, une hausse de 7 % pour Besançon Saint-Claude, hausse négociée, puisqu'elle était légèrement plus haute au contrat. Mais malgré tout, les tarifs de Besançon Saint-Claude restent toujours plus bas aujourd'hui. Je vous fais grâce des lignes de ces tableaux spécifiques à cette activité. À noter que pour l'année prochaine et l'exercice suivant, nous travaillerons à une péréquation de cette tarification pour voir si nous parvenons à une grille uniforme de tarifs pour l'ensemble de nos crématoriums.

M. BAULIEU.- Merci. Les présentations des tarifs sont terminées.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour ces présentations. Je vous propose de soumettre ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **les propositions de tarifs de mise à disposition de matériel événementiel pour l'année 2024,**
- **les propositions de tarifs de livraison d'eau potable pour l'année 2024,**
- **les projets de tarifs en eau et en assainissement collectif applicables à compter du 1er janvier 2024,**
- **les propositions des autres tarifs applicables en 2024,**
- **les propositions de tarifs liés à la gestion des déchets pour 2024,**
- **les propositions de tarifs en matière de mobilités pour l'année 2024,**
- **les propositions de tarifs crématoriums pour l'année 2024.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

7. Actualisation des taux de fonds de concours calculés en fonction des indicateurs

M. BAULIEU.- Je vais faire une présentation rapide, puisque vous connaissez son objet et vous savez qu'il s'élargit petit à petit. On met en place ce dispositif de calcul en fonction d'une évaluation de la richesse et des capacités financières des communes en matière de voirie pour calibrer le taux de participation des communes, notamment en matière de requalification. Ce dispositif a été repris dans le cadre d'autres opérations sur le fonds Climat. Nous l'avons intégré dans le dispositif que nous avons adopté il y a peu de temps sur notre concours financier aux communes pour les opérations, les investissements d'intérêt de bassin de vie.

Ce rapport vise tout simplement, puisque c'est prévu que nous le fassions tous les ans, à produire l'actualisation des critères et ce qu'il en résulte dans le barème pour les communes. Chacun a pu retrouver ces éléments. Comme je suis le rapporteur et que l'on me faisait remarquer que la situation de ma commune me conduirait à moins participer, une observation que l'on me faisait avant la séance m'oblige simplement à vous dire qu'il n'y a pas de manipulation. La situation financière au regard de nos critères de ma commune s'est dégradée, puisqu'elle s'est davantage endettée. Voilà ce que je voulais dire pour qu'il n'y ait pas de question sans réponse.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. FELT.- J'espère qu'il n'y aura pas de capillarité avec une autre instance où tu présentes souvent les rapports.

M. BAULIEU.- *Rires.* Merci, mais un seul pouvait intervenir dans ce sens, et c'est toi, Marcel !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Imagine que je fasse ce genre de blague ! Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation à partir du 1er janvier 2024 :

- **des taux de fonds de concours versés par les communes à GBM pour la requalification/création de voirie, avec une extension du dispositif aux opérations d'extension du réseau électrique,**
- **des taux de fonds de concours versés par GBM aux communes dans le cadre du Fonds Climat et du Fonds d'équipement aux équipements communaux à rayonnement de bassin de vie.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

8. Rapport social unique

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit d'un dossier important qui comporte une présentation orale.

M. BAULIEU.- Je vais dire un mot de présentation, puisque nous sommes dans une démarche relativement nouvelle. Cela fait référence aux textes dans le document que vous avez sur la loi de Transformation de la Fonction Publique d'août 2019 et les décrets y faisant suite, prévoyant que l'ensemble des éléments relatifs aux réalités sociales dans nos instances fassent l'objet d'un Rapport Social Unique (RSU) constitué par la loi de la compilation de l'ensemble de ces indicateurs. C'est ce que vous avez d'ailleurs en masse dans vos rapports et dans les annexes que vous avez dans vos KBox. J'en ferai donc une présentation très synthétique.

Sur le contexte réglementaire, je viens d'y faire directement référence en soulignant qu'il s'agit, dans ce Rapport Social Unique, de regrouper toutes les données sociales concernant les effectifs, les recrutements, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération, les droits sociaux, ainsi que la situation comparée des femmes et des hommes, de son évolution et de la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité et à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Nous avons à l'écran quelques données générales relatives à Grand Besançon Métropole. Vous trouvez cela en p.68 du rapport. Un certain nombre d'éléments sont soulignés. Le volume d'emplois permanents augmente légèrement et met en lumière une tendance à une légère diminution suivie d'une stabilisation globale du volume de fonctionnaires d'une part et d'autre part à une augmentation régulière de contractuels. Ce sont autant de choses que nous votons régulièrement, puisque nous votons des situations dérogatoires en application de la loi de 1984. En parallèle, il faut souligner l'effort de Grand Besançon Métropole pour ouvrir ses postes aux plus jeunes dans le cadre de leur formation professionnelle, avec l'accueil de 114 stagiaires en 2022 (101 en 2021 et 88 en 2020) et 23 apprentis, ce qui est notre contribution à la formation.

La répartition des emplois entre les femmes et les hommes se maintient dans le temps (41,2 % de femmes et 58,8 % d'hommes). Bien évidemment, cela met en évidence une tendance générale au déterminisme par filières et métiers, avec une surreprésentation d'agents masculins dans le champ technique et une majorité de femmes dans les domaines administratifs. Rien n'est donc très étonnant dans ces domaines et nous ne pouvons que le constater. La pyramide des âges indique un léger vieillissement des agents, avec une majorité d'entre eux recensés dans la fourchette 35-59 ans.

S'agissant des absences, nous avons un effet sur 2022 sans doute de l'après-Covid. Les agents absents au moins un jour sont au nombre de 733 en 2022 contre 502 en 2020. La collectivité met aussi l'accent sur une série de mesures de nature à renforcer la qualité de vie au travail, avec, par exemple :

- l'extension du télétravail structurel et vous savez que nous avons voté ici un règlement (447 agents en 2022),

- le développement de la participation employeur aux frais de transport (de 60 000 € en 2020 à 71 000 € en 2022, avec une augmentation régulière des bénéficiaires, atteignant en 2022 un volume de 279 gents) et de l'indemnité kilométrique vélo bénéficiant à 155 agents (contre 120 en 2020).

Nous soulignons également :

- la participation à la protection sociale du personnel qui passe de 43 000 € en 2020 à 46 000 € en 2022. Vous savez que c'est dans un domaine dans lequel nous allons nous trouver beaucoup plus engagés en 2024-2026 avec la participation à la fois à la prévoyance et à la mutuelle,
- l'accompagnement accru des agents notamment en termes de formation, avec 3 768 journées de formation en 2022, contre 1 639 en 2020. Si l'on ne parle pas d'augmentation dans ces cas-là, les mots n'ont pas de sens. Le nombre total d'agents ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année est de 1 170 en 2022 contre 829 en 2020,
- la politique des ressources humaines pour offrir des perspectives et une évolution de carrière, notamment au travers des possibilités accrues de promotions internes et d'avancement. Vous avez sous les yeux les avancements de grades. Il est donc inutile que je commente le graphique.

Je termine en indiquant qu'il y a une question de résidence, mais qu'importe, vous l'avez vu dans le rapport. Cette politique des ressources humaines s'appuie également sur un dialogue social dense. Outre plusieurs groupes de travail qui visent à co-construire une réponse sur des dossiers complexes (par exemple : signalement de violence, travail isolé, structuration du RSU...), de nombreuses instances sont organisées annuellement. Vous avez à l'écran le nombre de réunions.

Finalement, je dois faire ce rapport également au nom d'Élise AEBISCHER, puisque sous la responsabilité de la Maire et de la Présidente, nous assumons ensemble dans ce service mutualisé les responsabilités, avec des présidences alternatives. Par exemple, demain, je ne présiderai pas. Néanmoins, c'est un aspect que je tenais à souligner, puisque c'est ainsi que les choses se passent. Je précise qu'il s'agit d'un rapport d'information.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour cette information. Il y a encore des progrès à faire, mais cela avance.

M. BAULIEU.- J'ai survolé les choses. Vous avez un stock considérable d'informations dans les annexes, si vous les avez regardées. Nous avons convenu que nous en ferions une petite synthèse.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. S'il n'y a pas de commentaire particulier, c'est une information. Je vous remercie.

Conformément à l'article L 231-4 du code général de la fonction publique, le Conseil de Communauté est informé de l'alimentation du RSU et la possibilité de consultation de cette base de données.

9. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

M. BAULIEU.- Ce sera une présentation en quelques mots. En plus, nous avons déjà voté les crédits dans la DM3. C'est un sujet que vous connaissez tous à divers titres. Nous proposons tout simplement de mettre en place cette prime dans nos services, auprès de nos agents. Vous avez les indications du montant. Le coût de cette mesure est évalué à 530 000 € tous budgets confondus. Nous appliquons le barème prévu par les textes. En effet, vous savez qu'un texte qui date prévoyait déjà ce dispositif pour les fonctionnaires d'État. Un texte de fin octobre transpose ces éléments pour les collectivités avec une fourchette de prime de 300 à 800 € en fonction du niveau de rémunération et un plafond à 39 000 €. C'est tout simplement cela que nous proposons de mettre en œuvre, avec la volonté de le payer vite sur ce mois de décembre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je ne sais pas s'il y a des commentaires.

C'est vrai que c'est important et nous savons combien c'était essentiel. Nous avons répondu sous la forme de la prime, mais pour les années suivantes, nous ouvrons un dialogue pour envisager peut-être de répondre à d'autres attentes de nos salariés. Nous y travaillons, et c'est important de le faire avec eux. À midi, j'étais avec Monsieur MOSCOVICI, président de la Cour des Comptes, qui travaillait avec nous sur la situation financière, sur l'analyse de la loi de Finances et du travail que nous devons faire non seulement avec beaucoup d'attention, mais en même temps, il ne faut jamais oublier que tout cela existe pour que nous puissions travailler en tout respect de nos salariés. C'est aussi cela derrière cette prime. C'est un geste de considération et de remerciement. Je tenais quand même à le dire aussi. Je vous propose de soumettre ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la mise en œuvre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions définies dans le rapport au profit des fonctionnaires et contractuels de droit public.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10. Révision des Autorisations de Programme (AP), Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il n'y a pas de commentaire, je soumets au vote.

M. BAULIEU.- D'ailleurs, ce sont uniquement des crédits de paiement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, c'est vrai. Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision et la programmation des crédits de paiement des AP/CP suivantes :

- **« PNRU 2016-2024 » ;**
- **« CAMPUS » ;**
- **« Grande Bibliothèque » ;**
- **« Aides à la pierre » ;**
- **« Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026».**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

11. Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- De la même façon, j'aurais tendance à dire que je le soumets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée des crédits d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12. Dotation de Solidarité Communautaire 2023 – Volet CNIe

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **la validation de la modification du règlement annexée au rapport ;**
- **le montant du volet Cartes Nationales d'Identité électroniques à hauteur de 79 930 € ;**
- **le montant global de la Dotation de solidarité communautaire 2023 fixé à 4 202 953 €.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

13. Validation du rapport de la CLECT

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le vote de ce rapport se fera avec les « zapettes ». Vous savez qu'il faut toujours commencer par votre vote, puis procéder au vote de la personne qui vous a donné son pouvoir. Pour ceux qui n'ont pas la maîtrise de la « zapette », il faut appuyer sur « 1 » (pour), « 2 » (contre) ou « 3 » (abstention), voire « 4 » (ne participe pas au vote). Une fois que vous avez choisi, vous tapez sur « OK », sans quoi votre vote n'est pas validé.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Merci beaucoup.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **les modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2023, et la part de ces services supportée par la Ville de Besançon pour ce même exercice, à savoir 19 898 649 € au titre des services communs et 679 723 € au titre du service Autorisations du droit des sols (ADS) ;**
- **les modalités et résultats du calcul du coût prévisionnel des services communs pour 2024, et le montant prévisionnel des services supporté par la Ville de Besançon pour 2024 :**
  - **services communs : 20 225 680 €,**
  - **service Autorisation du droit des sols (ADS) : 699 757 € ;**
- **les ajustements en 2024 des attributions de compensation liés à la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie pour un montant de - 10 945,66 € en fonctionnement et - 36 727,70 € en investissement ;**
- **les ajustements en 2024 des attributions de compensation liés à la variation du bonus soutenabilité, conformément au principe validé par la CLECT du 31 mars 2022, pour un montant total de - 12 000 € en investissement ;**
- **les ajustements en 2024 des attributions de compensation liés à la fin du bonus état de chaussée, conformément au principe validé par la CLECT du 26 septembre 2019, soit - 198 881,91 € en investissement ;**
- **les ajustements en 2024 des attributions de compensation liés au transfert des crématoriums des communes d'Avanne-Aveney (- 15 563,20 € en fonctionnement) et de Besançon (- 19 730,90 € en fonctionnement).**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

14. Exercice 2024 – Attributions exercées par délégation du Conseil de Communauté – Autorisation de principe accordée à la Présidente pour accomplir les actes de gestion de dette

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il n'y a pas de commentaire, nous passons au vote électronique.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Merci beaucoup.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités d'exercice de la délégation accordée à Mme la Présidente pour accomplir les actes de gestion de dette jusqu'à la fin de l'exercice 2024 dans les conditions mentionnées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15.Passage au référentiel comptable M57 au 1er janvier 2024 – Adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier Validation des règles et durées d'amortissement

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est un rapport très comptable. Je ne voudrais pas t'inciter à ne rien dire, mais je sens que tu as envie de dire quelques mots.

M. BAULIEU.- Pas spécialement. Il n'est pas prévu de présentation, si ce n'est que nous allons voter également avec la « zapette ». Vous êtes tous au courant de la M57. Certains, d'ailleurs, y sont déjà par anticipation. Pour 2024, plus personne n'y échappe, tout le monde y passe, nous également. Cela remporte un certain nombre de nécessités, notamment l'élaboration d'un règlement financier. Vous en avez pris connaissance de manière détaillée. Vous avez vu que nous avions reproduit toute notre procédure dans le règlement. Là aussi, nous avons un regroupement, puisque nous regroupons dans ce règlement l'ensemble de nos délibérations relatives à nos amortissements. Tout cela est formidable et intéressant. Il n'y a plus qu'à voter la délibération.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit du dernier vote avec la « zapette ».

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Merci beaucoup.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend acte du passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024 sur le budget principal ainsi que les budgets annexes de gestion des zones d'activité économique : Zone d'activité du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest et Autres Zones d'Activités Economiques,**
- **adopte le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe 1 au présent rapport, qui sera applicable à compter du 1er janvier 2024 avec la mise en place du Référentiel M57,**
- **valide les durées et règles d'amortissement pour Grand Besançon Métropole exposées dans le rapport et en annexe 2.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

16.Actualisation de la liste des emplois permanents – Grand Besançon Métropole Suppression d'un emploi d'attaché (chef de service Conseiller aux études) et création d'un emploi de rédacteur (chef de secteur) au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional

M. Anthony POULIN (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous revenons à un vote plus classique pour ce rapport n°16. S'il n'y a pas de commentaire, je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **adopte la création d'un emploi de rédacteur (chef de secteur) et la suppression d'un emploi d'attaché (chef de service conseiller aux études) au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional,**
- **adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de la création et du recalibrage intervenants sur le budget principal,**
- **autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

17.Participation aux frais de repas du personnel – Renouvellement de la convention de partenariat avec la structure de restauration Les Tables d'Uzel

Mme Claudine CAULET (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- De la même façon, s'il n'y a pas de question, je soumets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- **se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention avec Les Tables d'Uzel ;**
- **autorise Mme la Présidente ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

18.Fournitures de carburants Signature de l'accord intégrant l'acquisition de l'HVO

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je soumets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :
- **signer l'accord-cadre avec les attributaires retenus,**
- **procéder au règlement des coûts incombant à GBM,**
- **encaisser les titres correspondants émis à l'encontre des membres du groupement.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

19.Acquisition de mobilier – Autorisation de signature de l'accord-cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- **se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre relatif à l'acquisition de mobilier,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le lot n° 3 de l'accord-cadre avec l'attributaire retenu.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

20.Adoption du Programme Local de l'Habitat 2024-2029

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce dossier est plus important. Pascal ROUTHIER étant absent, Gabriel BAULIEU s'y colle.

M. BAULIEU.- Je m'y colle. Je vais largement utiliser le diaporama que vous allez voir défiler. Je ne doute pas que vous ayez lu dans son intégralité le nouveau PLH (Programme Local de l'Habitat) sous l'intitulé « un territoire engagé de longue date dans une politique de l'habitat communautaire ». Nous faisons référence à ce que nous avons déjà conduit dans l'intercommunalité, et plus loin dans le temps à la Ville de Besançon, puisque nous allons passer le PLH au compte de l'intercommunalité avec des éléments qu'il est possible de souligner :

- la délégation des aides à la pierre de l'État, élément plus récent que nous gérons pour le compte de l'État,
- des aides sur fonds propres de Grand Besançon Métropole à la fois sur le parc privé et sur le parc social, ce qui sera un enjeu majeur dans les prochaines années,
- plusieurs dispositifs d'amélioration sur le parc privé mis en place, à savoir :
    - un Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental, piloté par le Département (on m'indique qu'il est sur la fin, mais je ne sais pas si le Département en activera un autre),
    - l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) que vous avez en tête, sur Besançon particulièrement,
    - les permis de louer, procédures qui fonctionnent également,
- la création d'un OFS (Office Foncier Solidaire) intercommunal, création récente et « il n'y a plus qu'à », comme l'on dit dans ce domaine,
- une intercommunalité compétente en matière d'urbanisme depuis 2017 et qui s'est engagée depuis 2020 dans l'élaboration de son PLUi (Plan Local Urbain intercommunal).

Nous avons un PLH 2013-2019 qui a été prorogé de deux ans, dont le bilan peut être résumé ainsi :

- un territoire qui a livré 1 000 logements/an durant la période, mais une production relativement monotypée en investissement collectif sur la ville centre et en pavillons de plain-pied ailleurs (ce sont les dominantes, mais en réalité, c'est un peu plus subtil que cela),
- un marché de promo-accession qui se développe en troisième couronne hors GBM, ce sont précisément ces publics que nous souhaiterions au moins en partie retenir sur notre territoire,
- une offre neuve en investissement locatif ayant fortement concurrencé le parc locatif ancien (développement de la vacance sur le centre-ville de Besançon), ce que l'on peut analyser de différentes manières, mais il y a aussi la mise à niveau, bien évidemment, du parc pour qu'il demeure attractif,
- des besoins en logements endogènes importants auxquels le territoire répond de plus en plus difficilement compte tenu de l'évolution des prix et des caractéristiques de l'offre :
    - petits logements et petits ménages sur la ville centre où il y a des enjeux de conserver des familles,
    - des grands logements et des ménages de taille décroissante hors de la ville centre (enjeu de répondre au desserrement).

C'est toute une question d'équilibre et c'est le bilan que nous sortons du PLH qui se termine. Il faudra du volontarisme pour pouvoir faire évoluer les choses. Il y a donc eu un effort.

On m'a mis un magnifique schéma sur la diapositive suivante pour résumer les orientations du PLH 2024-2029. Cela se lit en fonction des numéros des actions. Je vais les reprendre en tant que telles et chacun pourra ensuite en quelque sorte en faire le commentaire qu'il souhaite.

<u>Recréer des parcours résidentiels complets</u>
Il s'agit de :

- soutenir le développement d'une offre accessible en faveur d'une meilleure mixité sociale et territoriale (une fois que l'on a dit cela, on a tout dit, mais le challenge est énorme),
- restructurer et étoffer les solutions de logements pour les jeunes, les étudiants et jeunes apprentis,
- encourager l'innovation dans le logement pour les seniors et les personnes en situation de dépendance (problème d'adaptabilité du logement dans l'état des personnes),
- développer une offre complémentaire pour les publics les plus précaires et favoriser l'accompagnement social,
- assurer l'accueil des gens du voyage par la mise en place d'équipements dédiés, ce qui est toute une action en soi.

<u>Réinvestir le parc existant</u>
Pour cette vaste tâche, que l'on sait être souvent très compliquée, il s'agit de :

- réinvestir le parc ancien et vacant : dans nos objectifs, nous devons en avoir une trentaine/an en termes d'ambition, alors que de mémoire, vous qui avez les chiffres, j'ai en tête 8 000 appartements sur l'ensemble de l'Agglomération, dont 3 000 sur la ville-centre. C'est un gros problème rencontré partout, mais il est très difficile de pouvoir faire sortir ces logements,

- contribuer à l'atteinte de l'objectif de transition énergétique : je parlais tout à l'heure des aides sur fonds propres Grand Besançon Métropole ; pour l'atteinte de l'objectif de transition énergétique sur les logements, nous avons 90 000 logements sur notre territoire, sur lesquels il faut améliorer la performance énergétique. Vous pouvez faire les multiplications et voir les moyens qu'il faudrait mobiliser,
- accompagner le parc en copropriété, parce que là, précisément, nous nous heurtons à des décisions collectives compliquées ; s'il n'y a pas une animation, cela ne bougera souvent pas,
- renforcer la lutte contre le mal-logement, ce qui est bien évidemment un aspect général.

Intégrer l'habitat dans son environnement et renforcer l'articulation entre les projets de territoire et les outils
Il s'agit là de :

- définir un cadre de construction et d'échanges avec les opérateurs pour passer à l'acte,
- assurer la transition vers un mode de production privilégiant les cœurs de bourg et centres-villes : on dit « privilégiant », car nous savons que nous ne règlerons pas tous les problèmes à ce niveau,
- renforcer l'action foncière de maîtrise publique pour la maîtrise des programmes et des prix : cela fait d'ailleurs partie des observations du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), mais nous savons que tout le monde devra se retrousser les manches, parce que c'est le point de départ, bien évidemment, du développement du parc.

Renforcer la capacité d'ingénierie de Grand Besançon Métropole
Pour ce faire, il s'agit de :

- renforcer le rôle de chef de file de l'habitat : une fois que l'on a dit cela, on a tout dit, mais il n'y a plus qu'à le faire également,
- mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier : avec la MOUS (mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) et toutes les choses, dont on parle depuis des années, nous sommes un peu frustrés de devoir encore écrire cela aujourd'hui faute d'avoir les éléments qui nous sembleraient nécessaires,
- animer et coordonner la politique de l'habitat, ce que l'on attend d'un chef de file.

Dans ce que je viens d'exposer, ce sont nos objectifs dans leur diversité de ce PLH. Après une déclinaison que l'on peut exprimer au moins quantitativement, c'est ce que vous avez à l'écran et ce sur quoi vous vous êtes penchés à plusieurs reprises à la fois dans les secteurs et les communes. Cela recoupe, qui plus est, les réflexions que nous conduisons tant au niveau du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qu'au niveau du PLUi, avec un scénario retenu de 900 logements/an. Vous avez la typologie des logements, ce qui me permet simplement de faire une parenthèse de ce que j'ai lu dans la presse et de ce que Pascal ROUTHIER a présenté avant-hier. Ce ne sont pas 900 logements sociaux, mais 900 logements au total. D'ailleurs, vous trouvez les catégories dans la présentation horizontale entre les logements sociaux et les logements dits « libres ».

En gros, si nous résumons les choses, entre ce qui est mauve et ce qui est orange et quasiment vert à l'écran, nous avons 30 % de la production totale en logements sociaux, soit 270 logements/an, et 70 % de la production totale en logement dit « libre » ou « privé », soit 670 logements/an.

Ce scénario répond aux besoins en logement hors croissance démographique à hauteur de 555 logements/an, en incluant les besoins en stock. Il répond aux enjeux de croissance démographique (345 logements pour accompagner la croissance naturelle qui se ralentit et annuler le solde migratoire négatif). Il est complété par une baisse du nombre de logements vacants d'une trentaine de logements/an (on retrouve les 30 logements que j'évoquais tout à l'heure). Cela nous paraît déjà ambitieux quand on voit les difficultés, mais c'est vrai qu'il y a un stock de logements vacants beaucoup plus important.

Nous avons là quantitativement le résumé de nos ambitions. Sur les aspects qualitatifs, nous les avons évoqués tout à l'heure dans les politiques. Nous imageons cela de manière territorialisée par une carte sur laquelle on retrouve les différents secteurs. Vous savez que nous avons sectorisé le PLH avec l'aire urbaine qui regroupe la ville de Besançon et quelques communes de la périphérie, et ensuite différents secteurs, avec à la fois des objectifs par secteur et par commune. Vous connaissez bien tout cela, mais je pensais que nous les aurions à l'écran, ce qui n'est pas le cas.

Avant même que de vous proposer d'approuver, au-delà du débat que nous pouvons avoir, il est honnête de vous rappeler que ce PLH a été soumis au CRHH qui a formulé un certain nombre d'observations. Je vais vous imposer, d'une certaine manière, la lecture des choses. Je passe aux suites données aux recommandations du CRHH.

Première recommandation concernant la stratégie foncière
« Au regard de la maturité de la collectivité en matière de politique de l'habitat, il aurait été pertinent que la mise en œuvre de la stratégie foncière soit plus opérationnelle, avec des actions concrètes dès l'approbation du PLH (...). En effet, la volonté de la collectivité de renforcer l'attractivité de son territoire passera nécessairement par une baisse du coût de production du logement, en particulier du foncier, et cette baisse doit être impulsée dans le cadre de la stratégie foncière. » C'est la première recommandation. Il y en a quelques-unes que nous allons vous passer, parce qu'il n'y a pas de réserve exprimée à l'égard de notre PLH.

Nous retrouvons la réponse à cette première recommandation dans la fiche action 12 « Renforcer l'action foncière de maîtrise publique pour la maîtrise des programmes et des prix ». Cette action a été consolidée et précisée au sein de chacune des quatre rubriques, ce que l'édition du PLH que vous avez comprend :

- mobiliser de nouveaux gisements fonciers,
- renforcer l'acquisition et le portage foncier de GBM, de l'OFS et de l'EPF (Établissement Public Foncier),
- proposer un cadre d'intervention de GBM pour les cessions foncières,
- recourir au Bail Réel Solidaire (BRS).

J'ajoute ma petite contribution en précisant « et d'abord les communes ». Il faut que les communes s'investissent pour que nous puissions effectivement avancer dans la stratégie foncière. Néanmoins, il est vrai que c'est le point de départ. Si nous n'actionnons pas le foncier constructible, nos orientations seront vaines.

Deuxième recommandation concernant la mobilisation du parc existant
« L'atteinte des objectifs de mobilisation du parc existant nécessite d'engager résolument les actions présentées dans la fiche n°6, en particulier sur le volet coercitif et notamment dans le cadre de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain) de Besançon pour laquelle ce volet est insuffisamment développé à ce jour. »

Nous avons répondu que l'OPAH-RU porté par la Ville de Besançon a fait l'objet d'un comité de pilotage en juin 2023 qui a retenu des orientations qui permettront de dynamiser le programme. La nécessité d'intervenir prioritairement sur le volet coercitif a été pointée. Cette recommandation a conduit à compléter la fiche n°6 par les modalités à mobiliser : utilisation des procédures DUP ORI (Déclaration d'Utilité Publique de l'Opération de Restauration Immobilière), risques identifiés, arrêtés de péril, arrêtés d'insalubrité...

Comme j'y faisais allusion tout à l'heure, il s'agit de reconquérir le vacant, ce qui est une opération pour laquelle nous pouvons nous retrousser les manches, mais c'est quand même un vrai challenge. Néanmoins, ne nous cachons pas derrière notre doigt. Sans mesure coercitive, nous n'avancerons pas sur ce registre. Ce sont souvent des observations que je fais en dehors de notre cadre ici, lorsque nous sommes dans nos instances nationales pour dire que sans contrainte, nous n'avancerons pas. Ce n'est pas qu'une question financière.

Troisième recommandation concernant la production de logements locatifs conventionnés sur la commune de Thise
Prudence tout de suite : nous n'allons pas alerter notre collègue de Thise, mais l'observation faite était la suivante : « Les objectifs de production de logements locatifs conventionnés sur la commune de Thise méritent d'être revus à la hausse pour atteindre 20 % de locatif conventionné. Ce renforcement de la production de logements locatifs conventionnés évitera l'accroissement d'un déficit au regard des obligations de la loi SRU. (...), Sa position de 4e commune de la communauté urbaine et sa localisation géographique justifient une production renforcée d'offre en faveur de ménages plus précaires. »

Nous avons répondu, parce que nous considérons qu'il faut travailler en bonne intelligence, intercommunalité et communes, que ce sujet fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la

mise en œuvre du PLH. Un dialogue entre GBM et la commune de Thise permettra par ailleurs de préparer le prochain PLH dans cette perspective en tenant compte des évolutions de sa démographie. GBM n'apporte pas de modification au PLH tel que nous l'avons présenté quantitativement il y a un instant.

Quatrième recommandation concernant la hiérarchisation des logements en accession aidée (priorité au BRS)
« La collectivité disposant d'un organisme foncier solidaire, la création de logements en bail réel solidaire (BRS) mériterait d'être bien priorisée par rapport aux produits en location-accession, en particulier sur les communes déficitaires ou en vigilance au regard des obligations de la loi SRU, les logements BRS étant destinés à rester à long terme dans le décompte de cet inventaire. »

Nous avons répondu que le PLH prévoit bien que les BRS seront priorisés sur les autres produits en location-accession (notamment le Prêt Social Location Accession). GBM reformule cette priorisation au sein de la fiche action 12 modifiée et le traduira dans son règlement d'intervention foncière sur l'accession sociale. Allons-y, mais ce n'est pas non plus par ce biais que nous allons tout résoudre, mais bien évidemment, nous allons tenir le plus grand compte de cette recommandation.

Cinquième recommandation concernant les objectifs des LLS (Logements Locatifs Sociaux) agrégés par bassin de proximité dans les plus petites communes
« Pour les communes les plus petites, les objectifs de production de logement social ont été fixés par bassin [pour précisément qu'il y ait une fongibilité entre ces différentes communes]. Il conviendra que la collectivité porte une attention forte à la répartition des objectifs entre communes dans le cadre des échanges et de l'appui aux communes prévu, au regard notamment des remarques formulées par certaines communes dans leurs délibérations. Le pilotage et le suivi des objectifs de production par bassin nécessiteront également la mise en place d'échanges réguliers. »

Nous avons répondu que ce sujet fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la mise en œuvre du PLH. Un dialogue entre GBM et les communes concernées, mené notamment dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des différents documents de planification (PLUi et SCoT), permettra d'assurer un équilibre territorial et une atteinte des objectifs au sein de chaque bassin. GBM n'apporte pas de modification au PLH. C'est un appel à bonne intelligence par bassin de sorte que toutes les communes s'y collent au moins un peu.

Sixième recommandation concernant la liste des quartiers exonérés de SLS
« La liste des quartiers éligibles à une exonération du supplément de loyer de solidarité (SLS) devra être ajoutée dans le document final. »

Nous proposons que les quartiers suivants soient précisés dans le document final :

- Planoise,
- Montrapon,
- Orchamps Palente,
- Clairs Soleils,
- Battant,
- et tout autre quartier prioritaire de la Ville (QPV).

Ce souci-là étant précisément de travailler aussi à la mixité sociale inversée, y compris sur le maintien dans le logement social sans supplément de loyer des publics qui, logiquement, n'y auraient pas forcément accès. C'est notamment ce qui est visé à travers cette mesure.

J'ai tenu à vous en faire la lecture exhaustive et vous donner précisément les réponses qui nous avons apportées et que vous trouvez à travers le PLH tel qu'il est soumis au vote ce soir. Ceci étant dit, je n'ai pas d'autres commentaires à faire après vous avoir rappelé les orientations globales du PLH, la déclinaison quantitative territoriale et le contenu des observations qui nous ont été faites, recommandations dont nous tiendrons le plus grand compte, comme nous l'avons évoqué écran par écran. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. BODIN.- Merci. Je voulais tout d'abord féliciter Pascal ROUTHIER pour ce travail assez énorme et qui prend plusieurs années Ce PLH est finalement assez ambitieux avec une production de

900 logements/an, ce qui montre une vraie volonté de produire des logements. Vous savez, et vous le constatez tous, sur la ville ou sur la périphérie, la difficulté que l'on a actuellement à se loger d'une part du fait de la rareté des produits, du coût et d'autre part, du fait des prêts bancaires de plus en plus difficiles à obtenir. D'un côté, il y a un certain nombre de logements que nous pourrions rénover, mais le marché de la rénovation a du mal à prendre de l'ampleur et en même temps, on a du mal à produire du neuf. Nous avons actuellement cette crise sur le logement. Les prix ont tendance à légèrement baisser depuis quelques mois, mais pour autant, ils demeurent encore beaucoup trop élevés pour bon nombre de nos concitoyens. C'est donc vraiment un sujet extrêmement important.

Je voudrais quand même attirer l'attention sur les différents bailleurs publics, notamment Loge.GBM, qui sont confrontés à des difficultés, d'une part du fait que leur dette étant indexée sur le Livret A, elle a beaucoup augmenté ces derniers temps, d'autre part du fait de l'augmentation du coût des matériaux et de l'énergie. Par rapport à ce que présentait Gabriel BAULIEU, nous en reparlerons au cours du premier semestre 2024, mais j'ai quand même une interrogation sur notre subvention pour le PSLA (Prêt Social Location Accession), seul produit globalement qui permet aux bailleurs de faire de la marge, sauf que notre bailleur local Loge.GBM n'est lui-même pas éligible au PSLA tout simplement parce qu'il est en protocole CGLLS (Caisse de Garantie du Logement Locatif Social).

À mon avis, il sera peut-être plus judicieux de réorienter les subventions par rapport au PSLA sur d'autres types de produits, soit pour de la rénovation, soit pour des produits pour des personnes en perte d'autonomie ou victimes de violences conjugales, parce que là, je crois qu'il y a un vrai besoin. Je serai donc très attentif sur le fait qu'au cours des négociations financières liées à ce PLH, il y ait un effort de réorientation par rapport à ce PSLA en direction d'autres produits sociaux qui, à mon avis, correspondent à de vraies demandes, que ce soit à la ville ou à la périphérie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. HALEM.- Merci beaucoup. Je voulais intervenir, parce qu'à mon sens, la question du logement et de l'habitat est un sujet extrêmement important, même central dans la manière dont on veut que notre territoire existe dans les décennies à venir. Cela a été dit dans la présentation. On est dans un changement de paradigme au niveau de la manière de penser son habitat et son logement. Je crois que cela a même été dit dans un article comme quoi le modèle de la maison avec beaucoup de terrain commence à être dépassé. Il faut donc peut-être poser la question du changement de modèle. Nous sommes donc à un moment charnière à ce niveau-là quant à notre production de logements et d'habitats. Dans ce qui a été dit, plusieurs éléments me semblent importants à mettre en avant. Il y a la question de la production quantitative, des 900 logements que nous devrons mettre en place, sans rentrer dans le détail, pour moitié au niveau de la Ville de Besançon et pour moitié au niveau des villes de la périphérie.

J'attire l'attention sur la nécessité de respecter cette production de logements. Comme cela a été dit, il faut mobiliser l'ensemble des potentialités de logements que nous aurons en respectant bien entendu tout ce qui est en lien avec les questions sociales et environnementales. Les personnes, qui voteront je l'espère à l'unanimité le PLH, devront s'engager à aller justement sur le fait d'exploiter l'ensemble des possibilités que nous avons et être dans une optique parfois peut-être un peu démagogique en disant que l'on construit à certains endroits et pas à d'autres, pour justement ne pas nous confronter à ce qui, à mon sens, est peut-être la difficulté la plus grande que nous aurons, à savoir la question de l'acceptabilité sociale de ce nouvel habitat et de ce nouveau type de logement.

Cette question peut effectivement poser de grandes difficultés et mettre les élus que nous sommes en porte-à-faux avec une partie des habitants de la Ville de Besançon, comme ceux des communes autour de Besançon, puisque nous serons possiblement sur du logement différent. Sur cette densification, nous devrons avoir une politique qui assume véritablement ce changement de paradigme.

Un autre élément important concerne la question du logement social et cela a été dit. En effet, au niveau national, nous sommes dans une grave crise du logement social avec une production atone extrêmement faible de ce type de logement dans le pays. Cela pose la question de comment permettre à terme à une bonne partie de la population d'y accéder. Je le dis souvent, le logement social n'est pas celui des personnes les plus précaires. C'est historiquement le logement d'une grande partie de la population. Plus de 50 % de la population française a droit au logement social. Il faut véritablement que cela interroge sur les moyens de relancer la production de logements sociaux, sachant que dans le

même temps, il y a un certain nombre de démolitions, ce qui est le cas sur la ville de Besançon. Cela pose la question de comment réussir à remettre en avant notre stock de logements sociaux. Nous devons donc véritablement nous interroger sur ce sujet, tout comme sur le sujet de la rénovation.

Si je prends l'exemple d'un quartier que je connais bien, Orchamps Palente, nous sommes sur des logements construits en partie littéralement durant les 30 Glorieuses. La grande majorité des personnes présentes ce soir n'étaient pas nées lorsque ces logements ont été construits. Il y a donc véritablement à s'interroger sur ce sujet de la rénovation de ces logements.

Je voudrais terminer sur un dernier point. Effectivement, on était dans un modèle dans lequel, pendant des décennies, on a considéré que l'on était dans un monde sans fin, dans lequel on pouvait continuer à s'étendre. En particulier sur la question du foncier et du logement, on ne se posait pas cette question. On atteignons des limites autant environnementales que sociales sur la question de l'extension. En tant que collectivité et en tant qu'élus, nous devons accepter peut-être d'avoir ce courage politique d'avoir ce discours face aux citoyens pour justement pouvoir recréer le logement et l'habitat du 21e siècle. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je ne sais pas s'il y a d'autres prises de parole.

M. FELT.- Merci, Madame la Présidente. Je vais répéter ce que j'ai dit il y a six mois. Il y a six mois, j'avais dit que les chiffres étaient un peu optimistes. Bien évidemment, je n'ai pas changé d'avis. Nicolas BODIN a donné un certain nombre de raisons qui tendent à accréditer la thèse que je défends à mon corps défendant, bien entendu, mais je constate un certain nombre de choses et les choses ne vont pas dans le bon sens. Six mois après, si vous lisez le rapport de la Fédération Française du Bâtiment pour 2024 et 2025, après avoir commenté négativement l'année 2023, les chiffres ne sont pas bons et ils ne plaident pas en un optimiste. Nous devons donc nous interroger sur les causes et les conséquences pour pouvoir peut-être jouer sur ces causes et ces conséquences, sachant, j'en suis persuadé, que le marché commande. Le gouvernement que nous avons aujourd'hui ne favorise pas le développement de ce marché. Tant qu'il n'y aura pas d'amélioration pour faire en sorte que le marché se détende, j'ai bien peur que finalement, le scénario que développait Nicolas perdure encore une, deux ou trois années.

De plus, cette économie a du mal à redémarrer. C'est un diesel, c'est-à-dire qu'il faut un certain temps avant que l'on puisse obtenir à nouveau des chiffres acceptables pour nos populations. Je suis malheureusement un peu pessimiste. Il y a un autre phénomène sur lequel par exemple nous ne jouons pas assez, même si c'est un peu à la marge. Rien n'est fait pour lutter contre Airbnb. Il y a quelques petites mesurettes fiscales pour les gens qui l'utilisent pour les taxer un peu plus.

Pour moi, ce marché est freiné. On pourrait faire profiter à la population d'un certain nombre de logements, notamment dans les centres-villes, les centres-villes touristiques. En fait, ce phénomène prend de l'expansion au détriment de nos populations. Bien entendu, cela ne m'empêche pas de voter le rapport, mais il y a des signaux que l'on n'arrive pas à atteindre aujourd'hui. Regardez dans nos communes le nombre de permis de construire. Aurélien LAROPPE a déjà dû remarquer dans ses services qu'il doit être à -20, -30 ou -40. Des lampes s'allument et nous devons pouvoir agir sur ces lampes pour faire en sorte, ce que je souhaite, que l'on ait 900 logements/an jusqu'à la fin du PLH. Cela étant, j'ai une réserve uniquement quantitative.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il d'autres demandes ?

M. LIME.- Je suis d'accord avec Marcel FELT sur le début de son intervention, mais pas sur les propositions. En effet, je ne suis pas obligatoirement sûr que le marché va tout régler, même s'il va régler une partie des choses. Nous avons raison, nous sommes en retard sur le dernier PLH. Nous sommes en retard. Nous avons voté un dernier PLH. Nous sommes en dessous des objectifs. Deuxièmement, et c'est là où je ne suis pas d'accord avec toi, aujourd'hui, nous avons plus de 6 000 demandes de logements sociaux qui ne sont pas satisfaites. Cela signifie que c'est à notre main, à la main des pouvoirs publics. Quelles sont les décisions que nous menons au niveau national pour accompagner nos offices, que ce soit sur la ville ou la première périphérie, voire sur des collectivités où il y a aussi des services ? En effet, on ne peut pas mettre du logement public partout, parce que l'on sait qu'il faut aussi des services. On a déjà discuté avec des communes sur certains points.

Aujourd'hui, nous sommes en difficulté, et quand je dis « en difficulté », sur les cinq dernières années, les prix de location ont augmenté de 30 % sur Grand Besançon Métropole. Cela signifie qu'aujourd'hui, le prix du logement, charges incluses, avec les augmentations du prix de l'électricité et du gaz, a explosé et nous avons des gens qui ne sont plus en mesure de se loger. Nous en avons échangé en Bureau. Lorsque vous discutez avec des propriétaires aujourd'hui, lorsqu'ils mettent un appartement en location, ils le retirent au bout de deux heures, parce qu'ils ont trop de demandes. Il y a quelques mois, lorsque nous disions que nous étions en tension et que l'on nous disait que nous ne l'étions pas sur Grand Besançon Métropole en termes de loyer, on y vient. Avec la loi Pinel qui va être renforcée au 1er janvier 2024, je ne suis pas sûr que cela va tout régler, mais cela peut régler une partie des soucis. Quelle volonté avons-nous pour pouvoir accompagner localement la rénovation et la construction et quels moyens y mettons-nous ? Nous avons déjà eu cette discussion au niveau financier.

Enfin, en dernier point, je l'ai déjà dit et Hasni ALEM l'a dit aussi, je pense que notre population n'est pas prête sur les nouveaux logements que nous allons proposer. Il a été dit que la petite maison individuelle, c'est fini, etc. Or je ne l'entends pas dire par notre population. On dit que c'est ce qu'il faut et que c'est ce vers quoi nous devons tendre, mais je pense que notre population n'est pas prête à abandonner la maison individuelle, même si ce n'est peut-être pas avec 10 ares, ou même avec 5 ou 6 ares. Je ne suis pas sûr qu'en termes de densification, que ce soit à Besançon ou dans les collectivités, et je prends l'exemple de Saône, lorsque l'on commence à monter quelques étages, on a des contestations très fortes.

Si l'on ne met pas les objectifs au-dessus, avec les retards que l'on va prendre, parce qu'il y aura des recours partout, chaque fois que l'on va déposer des permis pour monter un peu ou densifier, on aura des recours. Cela signifie que nous devons accélérer très rapidement. J'ai déjà dit qu'il faudrait peut-être qu'en fonction des 900 logements, nous prévoyions d'en faire 1 100 pour essayer d'en faire 700. Je pense que nous allons rencontrer de grandes difficultés et nous devons être encore plus pédagogues. Nous allons devoir tenir, parce que ce sera facile de lâcher. En effet, on ne va pas construire que chez le voisin. Nous allons devoir aussi être solidaires pour que les objectifs du PLH soient réalisés partout. C'est un véritable enjeu pour notre société, y compris pour la vie de notre collectivité.

Si les gens ne peuvent pas se loger ici, ils partiront ailleurs, plutôt du côté de la Haute-Saône, puisque nous savons qu'ils vont par là-bas, avec tout ce que cela peut comporter, avec de vrais problèmes de localisation, de transport. Ils partiront ailleurs, parce qu'il y a aussi des implantations d'entreprise. J'ai toujours dit qu'aujourd'hui, lorsqu'une entreprise s'implante, elle ne demande plus quels impôts elle va payer, mais la qualification des salariés éventuels et l'existence de logements avec toute la vie qui peut exister autour. Pour attirer des entreprises sur nos secteurs, si nous n'avons pas de logements, de vie économique à laquelle nous sommes très attentifs, nous serons en difficulté.

Le PLH, c'est donc la vie dans les années à venir avec un vrai dynamisme et une volonté de l'ensemble des élus pour expliquer à notre population que des changements sont en cours.

M. LAROPPE.- C'est effectivement un sujet important, car avec le PLH, on parle de la façon dont vont se loger les personnes sur notre territoire. On passe quand même plus de 50 % de notre temps dans notre logement. C'est donc une question extrêmement importante pour nos habitants. Ce soir, sur le PLH, nous évoquons le sujet du nombre. Le chiffre est discuté par Christophe LIME et Marcel FELT. Cela étant, ce chiffre a été donné, travaillé par rapport aux éléments qui vous ont été transmis et il reste un objectif. En tout cas, sur le PLH, on se pose la question du nombre et sur le PLUi, on s'interroge sur la localisation et la façon de faire, où va-t-on mettre les logements et comment les faire. S'agissant du comment, la question est importante. C'est la question de la maison individuelle. Effectivement, pour la densification, toutes les lois qui arrivent nous imposent de nouveau à réfléchir à ce modèle.

Je tiens juste à rappeler une chose sur ce point. À l'heure actuelle en France, il y a 21 millions de maisons individuelles, nous sommes 60 millions d'habitants, ce qui fait environ 2 habitants/maison individuelle. Il y a donc 40 millions de personnes sur 60 millions qui habitent une maison individuelle. Grosso modo, ces maisons individuelles sont déjà sur notre territoire et l'objectif n'est pas de les enlever, mais de les garder, de les maintenir et de faire en sorte que sur les nouvelles formes urbaines qui viennent se développer, on réfléchisse non seulement – pourquoi pas ? – à faire de la maison individuelle, mais aussi de nouvelles formes urbaines. En tout cas, c'est dans ce sens que nous essayons de travailler.

Ensuite, il y a la question de la vacance. Gabriel BAULIEU l'a dit, ce sont 30 logements rénovés/an, ce qui n'est pas énorme. Elle représente 8 000 logements sur Grand Besançon. En gros, il nous faudrait quasiment 300 ans pour rénover toute la vacance si nous avancions à ce rythme. Pourquoi n'allons-nous pas plus vite aujourd'hui ? Parce que nous n'avons pas les capacités financières de le faire. Je pense donc qu'il faudrait que des outils financiers descendent probablement d'acteurs plus importants que nous, comme l'État par exemple, qui viennent aider sur les questions de traitement de la vacance. On a l'impression que l'on ne traite que 30 logements/an sur Grand Besançon Métropole, mais le delta n'est pas celui-là, puisqu'historiquement, on en crée 270/an et on en retraite 30/an. En fait, le delta entre l'ancien et le nouveau PLH est de 300.

Une action forte est vraiment menée par la collectivité sur le sujet pour travailler sur la vacance. Néanmoins, je pense que les moyens ne sont pas suffisants sur ce sujet et ils ne sont pas non plus suffisants sur la réhabilitation. On le voit à l'heure actuelle, et c'est évoqué par des promoteurs. Ce ne sont donc pas simplement des propos politiques. Le plus gros promoteur français Nexity évoque qu'il y a une perte d'investissement de l'État de 2 Md€ sur la question du logement et cette question du logement est extrêmement importante pour deux points de vue. J'ai évoqué le premier en préambule. Le logement permet de loger les gens, c'est un sujet extrêmement important. Cela paraît évident lorsqu'on le dit, mais il faut quand même le rappeler et l'objectif d'un PLH est de loger les personnes.

Le deuxième point important d'un point de vue économique est que c'est non délocalisable. Tout l'argent mis dans le logement l'est sur notre territoire élargi, fonctionnel et grosso modo, c'est sur des entreprises françaises que cela reste efficace. On fait donc tourner vraiment de l'économie locale. Par conséquent, la production de logements est doublement importante : loger les gens, c'est ce qui fait derrière tourner cette économie locale. C'est un point extrêmement important.

Ensuite, sur la réhabilitation, comme évoqué également par Gabriel BAULIEU dans les axes donnés, il y a l'OPAH-RU pour réhabiliter des logements dans le centre ancien, que ce soit à Saint-Vit ou à Besançon, mais de la même manière, on arrive sur des chiffres très limités par rapport à la production globale. Sur cela, il faudrait que des outils soient mis en œuvre à différents niveaux. Des réflexions sont menées justement dans le PLH pour simplifier les processus auprès de nos habitants pour faire de la rénovation, ce qui est un sujet important. Il faut aussi que de plus en plus d'aides soient mises en œuvre. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus simple d'aller construire une maison sur un terrain neutre, non construit plutôt que réhabiliter en centre-ville compliqué d'accès. Nous devons mettre en place, et certains outils sont mis en œuvre dans le PLH, une machine pour simplifier les choses pour les personnes qui veulent réhabiliter.

Enfin, le dernier point que je voulais évoquer concerne la question de la maîtrise du foncier. Aujourd'hui, lorsqu'un logement est acheté 100 000 € et revendu 150 000 € 15 ans plus tard, s'il n'y a pas de travaux entre les deux, il y a juste une valorisation de 50 000 €, quelqu'un a mis 50 000 € dans sa poche, mais d'un point de vue économique sur le territoire, cela n'a rien créé sauf de l'inflation sur le prix du logement. Je pense que nous devons avoir une politique extrêmement forte sur la question de maîtrise du foncier, car qui dit maîtrise du foncier dit maîtrise des coûts de sortie. Pour ce faire, différents outils existent. Cela signifie que nous devrons nous doter d'outils qui permettent de porter le foncier et qui viennent chercher ces éléments, donc protéger la valorisation de notre terrain.

Pas plus tard qu'hier, j'étais à Cussey-sur-l'Ognon, et je remercie le maire. Les élus m'ont fait remarquer « on traverse la rivière et de l'autre côté, on a Etuz où les prix du marché sont moins élevés. Grosso modo, c'est au même endroit, il y a les mêmes services et 200 m nous séparent ». Je pense que la structuration de la maîtrise de notre foncier est extrêmement importante pour faire en sorte de nous différencier des autres territoires.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Excuse-moi, mais tu as dépassé le temps imparti.

M. LAROPPE.- Je finis en quelques secondes. Nous avons mis en œuvre les moyens techniques, nous essayons de les mettre en œuvre dans le PLH et il faudrait que les moyens financiers soient un peu plus importants et qu'un peu plus d'outils soient mis en œuvre sur ce point sur les territoires français.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ? Je n'en vois pas. J'aurais juste tendance à dire que nous avons rencontré hier le ministre Christophe BÉCHU qui nous rappelait que nous étions dans une extension de plus en plus forte en matière d'hectares, qu'en 50 ans, nous avons

plus artificialisé qu'en 500 ans et ce n'est pas corrélé simplement à l'augmentation de la population. C'est juste pour dire que nous avons un enjeu essentiel : comment produire du logement sans aller sur des extensions importantes ? Nous savons que l'enjeu concerne la rénovation avec tout ce qui a été dit en matière de coûts. Cela dit, je me méfie toujours des chiffres qui peuvent apparaître simples et cela demande énormément de réflexion au niveau national, car même s'il y a beaucoup de pavillonnaires, de nombreuses maisons individuelles sont aussi dans des endroits désertés.

J'étais avec un député de la Nièvre qui nous disait ce matin combien la question de la dynamique d'un certain secteur libérait énormément de logements, mais pour l'instant, ces logements ne sont pas forcément recherchés si on ne crée pas de la dynamique dans ces secteurs. Ce sont évidemment des problématiques extrêmement complexes et qui, lorsque l'on revient sur nos territoires, nécessitent de repenser aux formes urbaines et au travail que nous devons faire. François REBSAMEN disait ce matin qu'à Dijon, il avait mis un programme de constructions extrêmement important, mais qui est ralenti, si ce n'est arrêté du fait de l'arrêt des investisseurs, des promoteurs, des banques à suivre les investisseurs ou les acheteurs.

Nous sommes aujourd'hui dans une crise majeure, parce que nous étions dans une crise de production de logements. Là-dessus, nous avons cette fois une crise économique, financière qui vient se surajouter et qui nous amène à ce grand ralentissement. C'est bien la preuve que nous avons un PLH ambitieux et que nous devons nous y tenir. Mais encore faut-il qu'il y ait des investisseurs en face ? Quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse, si nous n'avons pas la dynamique de ceux qui souhaiteront investir, rien ne se fera. Évidemment, c'est la raison pour laquelle nous avons aussi abordé ces questions avec Monsieur MOSCOVICI et avec Monsieur BÉCHU sur la transition écologique nécessaire et qu'au vu des crises que nous traversons, le schéma ne sera pas simple.

Aujourd'hui, c'est un élément majeur. Je pense que c'est un axe majeur de l'orientation politique que nous voyons prendre sur la France. Je retiens simplement quelque chose qui consiste, à travers les échanges auxquels j'ai participé, à entendre que finalement, dans le rapport de production que nous faisions sur notre territoire en matière de logement et de l'argent que nous y avons mis, curieusement, nous produisons moins de logements que dans les pays voisins. Nous devons donc faire ce travail et nous devons regarder si cela concerne le coût de la production. Je dois dire que c'est assez mystérieux et ce chantier doit s'ouvrir en France pour comprendre pourquoi nous ne parvenons pas à produire de la même façon que dans les pays voisins, parce qu'ils sont dans la même crise financière jamais complètement identique. Toutefois, cela interroge sur notre capacité à produire de façon raisonnée avec des coûts acceptables.

Effectivement, il y a quand même aussi des logiques de marché, ce que nous ne pouvons pas nier. En revanche, il est important de voir pourquoi nous ne parvenons pas à produire de la qualité à des prix abordables et qui rendent ces logements accessibles.

Je tiens aussi à rappeler qu'effectivement, comme nous le disions avec François REBSAMEN ce matin, l'acceptabilité des changements des formes urbaines sera extrêmement importante pour réussir à créer les logements dans le rythme dans lequel nous devons être, parce que non seulement nous n'avons pas les producteurs, pas forcément les investisseurs, ni les promoteurs, ni les acheteurs, ni les banques, mais si en plus de cela, nous avons des recours en permanence à chaque fois qu'un projet se met en place, je dois dire que l'équation commence à être extrêmement difficile pour y arriver. Je pense que nous devrons avoir une forme d'électrochoc sur ces questions de logement, parce qu'en attendant, c'est un vrai besoin et c'est urgent dans tous les sens.

Je rappelle que Monsieur BÉCHU et la COP 28 nous ont rappelé un certain nombre de choses même si nous en sommes plus ou moins satisfaits. Il va falloir réduire les gaz à effet de serre, donner des possibilités d'adaptation aux personnes dans les logements. Cela signifie que nous devons investir dans ces logements et que nous devons investir dans des logements qui nous permettent de répondre à ces enjeux du climat, de la biodiversité. Pour ajouter des enjeux qui nous manquaient, nous voyons que la question du logement est au cœur de nos politiques aujourd'hui au niveau national, comme au niveau international.

M. JARAMAGO.- Je vais reprendre ce qui a été dit. Il y a des éléments sur lesquels je ne reviendrai pas, car nous en avons déjà parlé en réunion de secteur. Christophe LIME et Marcel FELT ont donné des avis. J'abonde dans le sens des propos d'Aurélien LAROPPE. Cependant, il y a quand même un

aspect sur lequel nous n'avons absolument pas débattu : sommes-nous capables de les faire ? Quand je dis « capables », je demande si nous avons les artisans. Nous avons parlé des banques, etc., mais aujourd'hui, tu peux aller regarder tous les artisans. Aucun d'entre eux ne va te dire « je n'ai pas de problème avec les employés ». Ils n'arrivent pas à trouver des employés qui veulent travailler dans le bâtiment, ce qui est un problème de base pour l'ensemble de nos objectifs. Certaines communes sur le secteur en ont trop, d'autres n'en ont pas assez. On n'a pas réussi à prendre à l'une pour donner à l'autre, ce qui me reste un peu en travers de la gorge.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je voudrais juste apporter un élément. Aujourd'hui, face à certains carnets de commandes, on a, a priori, des manques en matière de personnel, mais c'est le cas dans tous les domaines et on le sait. Nous sommes d'accord. Cependant, pour 2024 et 2025, nous percevons que ces carnets de commandes sont peu remplis. Le personnel ne risque pas de ne pas manquer. Je veux dire que ce n'est pas si simple là non plus. Nous sommes dans un rapport extrêmement complexe sur ces questions du logement. Oui, aujourd'hui, dans la production telle que nous l'imaginions, il manque du personnel et nous sommes d'accord. Pour autant, au regard du carnet de commandes, je ne suis pas sûre que nous serons encore dans cette discussion en 2024 et je l'espère, parce que cela voudrait dire que cela remettrait en cause la question de la courbe du chômage pour laquelle nous étions très heureux.

Mme GAGLIOLO.- Je voulais rebondir sur tes propos concernant la crise de l'emploi dans le domaine du bâti. Je pense que nous partageons tous ce constat. Nous devons tous être conscients que nous ne sommes pas sur un territoire où nous faisons ce constat et nous nous arrêtons là. Nous travaillons les choses sur ce point. Je ne dis pas que nous faisons des choses miraculeuses, que nous avons une baguette magique, mais malgré tout nous nous donnons les moyens, Pascal ROUTHIER et moi-même, d'animer la démarche « 3, 2, 1...BBC ». Dans ce cadre, les questions de l'attractivité des métiers du bâtiment, des filières de formation aux gestes performants et ce genre de choses sont travaillées.

Nous avions une plénière pas plus tard qu'il y a quelques semaines. Nous avions une salle remplie de professeurs de collège qui sont amenés à orienter les élèves et qui étaient là pour s'approprier les questions de métiers dans la filière du bâtiment. Nous nous sommes questionnés sur ce qui ferait que j'envoie ou non mon enfant dans une filière du bâtiment, comment déconstruire les idées reçues sur ce sujet. Dans la salle, nous avions également des représentants des métiers du bâtiment qui eux-mêmes y travaillent fortement et nous y travaillons ensemble. En tout cas, nous avons cette manière de faire sur le territoire, d'animer des écosystèmes. C'est donc à la fois avec le Rectorat et des établissements du bâtiment ou non, à tous les échelons et les entreprises du bâtiment qui font savoir qu'il existe des mini stages pour envoyer les élèves dans les entreprises.

Nous avons besoin de partager les outils et de faire avancer ces questions. Au moins, nous avons le mérite de ne pas rester face à ce constat sans rien faire. Je tenais à le souligner.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes bien d'accord. Sur le recrutement et la formation, nous sommes très volontaires, ce qui est important. Puisque tu en es à dire combien il faut avouer que nous sommes un territoire qui regarde les choses pour que cela avance, nous ne sommes pas simplement en train de constater ni de dire que c'est négatif. Par exemple, sur Besançon, nous voyons qu'il n'y a jamais eu autant de surfaces ouvertes dans des quartiers urbains depuis 50 ans, en plus avec la plus grande partie de ces surfaces qui sont artificialisées. La porte est ouverte aux promoteurs.

Cela me donne l'occasion de dire que c'est pour cela qu'il y a eu le 24 novembre dernier la Conférence des Acteurs de la Ville et de l'Habitat à laquelle vous avez tous été invités. Cette conférence était extrêmement intéressante, toutes les questions que nous venons de nous poser y ont été également posées, en particulier celles de comment construire la ville pour le 21e siècle avec tous les paramètres que nous venons d'évoquer. Je vous incite à venir à ces conférences auxquelles nous vous invitons, car elles sont extrêmement intéressantes et elles vous apporteront sans doute énormément d'éléments au moment où vous discuterez avec vos habitants. Nous recommencerons l'année prochaine et franchement, je relance l'invitation, car finalement, je trouve dommage qu'il n'y ait pas eu tant d'élus que cela à ces conférences. Je vous propose de soumettre ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 3 abstentions. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adoption du Programme Local de l'Habitat 2024 – 2029 intégrant des modifications consécutives aux recommandations formulées par l'Etat en bureau du CRHH du 17 octobre 2023, modifications mineures ne remettant pas en cause l'économie générale du document.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :
Pour : 107 Contre : 0 Abstentions : 3 Conseiller intéressé : 0

21. Logements sociaux réservés : passage à la gestion en flux et dispositif de gestion intercommunale

Mmes Aline CHASSAGNE (1) et Marie ETEVENARD (1) et MM. René BLAISON (1), Saïd MECHAI (1) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est extrêmement technique. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- **se prononce favorablement sur les conventions à conclure entre GBM et chacun des bailleurs du territoire jointes au rapport,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer lesdites conventions,**
- **se prononcer sur la gestion intercommunale des réservations au sein de GBM.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

22. ACV – Convention Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) – Avenant n°4 : Action Cœur de Ville 2

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

M. FAGAUT.- Merci à vous, Madame la Présidente. Sur cet avenant n°4 d'Action Cœur de Ville, je suis désolé de le dire, mais nous n'avons jamais vu ce document par exemple en Conseil Municipal contrairement à l'avenant n°3 qui, lui, avait été présenté le 30 septembre 2021, puis présenté ici en Conseil Communautaire le 7 octobre 2021. Là, cet avenant n°4, l'Action Cœur de Ville, qui concerne une grande partie de l'agglomération, c'est-à-dire la Ville de Besançon et le territoire de Saint-Vit, arrive comme cela, sur Grand Besançon Métropole. À sa lecture, j'ai le sentiment que nous allons collectivement signer un chèque en blanc et je vais vous en donner la raison. C'est bien beau de faire de gros titres avec des opérations derrière sans qu'il n'y ait aucune explication sur les opérations qui en découlent.

Si nous regardons la programmation passée 2018-2022, certains éléments m'ont fait sourire. Lorsque l'on avance 210 000 € de travail de coordination avec la Direction Sécurité et Tranquillité Publique, nous ne savons pas pourquoi. Il n'y a aucune indication par rapport à cela. Sur les 200 000 € de la réfection du square Saint-Amour, je cite « pour améliorer l'attractivité touristique et économique avec des événements et des marchés », j'attends encore les événements, les marchés et l'attractivité touristique sur ce square. Le réaménagement de la place Victor Hugo est abandonné alors que c'est l'entrée même de notre patrimoine mondial de l'UNESCO, en tout cas ce qu'il en reste encore aujourd'hui sur l'UNESCO, mais je ne vais pas revenir sur ce que j'ai évoqué dernièrement avec le Conseil Scientifique et Technique du réseau et des sites majeurs Vauban. Je ne comprends pas. L'abandon de la réfection et du réaménagement de cette place est une ineptie.

Je vais venir sur la raison ce soir de la signature de ce chèque en blanc sur cet avenant n°4. Vous dites dans l'axe 4 « mettre en valeur les formes urbaines » et vous évoquez dans le titre « les entrées de ville » et « la requalification de la rue de Dole ». Nous ne savions pas trop ce que signifiait pour vous à un moment donné le terme « requalification ». Maintenant, nous le savons, car vous êtes toujours, encore une fois, sur ce dogme anti-voiture avec des embouteillages qui s'empilent et qui sont nombreux. J'en veux pour preuve tout ce qui se passe et ce qui a été voté ici sur le secteur Est aujourd'hui. Je crois savoir que certains maires et administrés s'en plaignent.

Vous avancez des incohérences lorsque dans l'axe 2 « développement économique », vous parlez d'avoir une stratégie commerciale notamment avec le quartier Battant, et un peu plus loin, sur l'axe 3 « développement et accessibilité », vous parlez de « baisser la circulation sur le quartier Battant ». Nous y voyons une incohérence dans tout cela. D'un côté, c'est le développement de l'activité économique et de l'autre, la réduction de l'accès en fermant le secteur Battant avec les bornes. Je vous pose une question : quid des 150 places de stationnement qui se trouvent sur l'ensemble du périmètre que vous allez fermer ? Comment seront utilisées ces places de stationnement, ainsi que toutes celles du secteur Battant ?

Je vais aller un peu plus loin. Sur Saint-Jacques, vous estimez un coût à 52 M€. Je pense que vous en êtes loin, hors bibliothèque universitaire notamment. Aujourd'hui, la Ville a repris l'ensemble de l'opération Saint-Jacques au détriment de Vinci. Il faudra d'ailleurs nous indiquer combien cela coûtera lorsque Vinci sortira du projet, parce qu'ils ne vont pas simplement sortir pour les beaux yeux de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole, mais surtout, nous ne voyons pas arriver l'ensemble des éléments. Je pense que vous êtes loin de ces 52 M€, que sur Saint-Jacques, sujet sur lequel vous connaissez mon engagement, on ne peut pas se parer d'un projet public-privé sur le territoire. Cela signifie que nous serions encore bien meilleurs que Vinci, opérateur bien connu.

Lorsque je vois la requalification de République, nous voyons ce que signifie pour vous le terme « requalification » : 2,2 M€ pour une voie cyclable et la végétalisation, c'est un prix certain et assez conséquent. Dans tout cela, les Bisontins et les Grands Bisontins vont en payer le prix fort sur l'ensemble de cet avenant de l'Action Cœur de Ville. Nous ne voyons pas clairement les éléments que vous avancez. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas ce soir collectivement signer un chèque en blanc sur les éléments que vous avancez.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Mme BAEHR.- Merci. J'ai présenté le dossier en Conseil Municipal la semaine dernière sans que cela ne provoque de réaction particulière ni de question. Il s'agissait surtout pour Grand Besançon Métropole d'évoquer la situation de Saint-Vit, puisque grâce à la signature du programme Action Cœur de Ville par Besançon, Saint-Vit va pouvoir obtenir une OPA et rentrer dans le dispositif.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Veux-tu donner deux ou trois éléments ?

M. LAROPPE.- Plusieurs éléments ont été évoqués. Après, je m'en excuse, mais c'est pour apporter une réponse. Effectivement, ce sont des sujets sur la Ville de Besançon, mais étant donné que la question porte sur la Ville de Besançon, je réponds dans ce sens. Sur Saint-Jacques, le bilan est de 52 M€, mais l'apport de la collectivité est de 15 M€, comme vu en Conseil Municipal à la ville de Besançon. C'est la différence entre le bilan et l'apport de la collectivité, en sachant que nous apportons quand même 15 M€ sur un site de 6 ha en plein centre d'agglomération, ce qui est extrêmement important. À titre de comparaison, c'est à peu près notre dotation aux transports chaque année. Ce n'est pas un montant pharaonique pour un projet urbain extrêmement central et qui est important pour tous les Grands Bisontins, voire les Francs-Comtois. Ensuite, concernant les éléments sur Vinci, je vous propose de vous les transmettre en Conseil Municipal de la Ville de Besançon.

Enfin, concernant les 2,2 M€ sur la partie République que vous évoquez, cela concerne plusieurs rues. Ce sont les rues de la République, Proudhon et les rues qui peuvent être limitrophes. En termes de coûts, et nous pouvons en discuter avec les maires autour de la table qui font des requalifications de voirie chez eux, nous sommes sur des coûts complètement cohérents par rapport aux mètres linéaires faits sur le site. Cela n'a donc rien à voir avec le fait de mettre des pistes cyclables ou autre. D'ailleurs, je précise que nous sommes déjà sur un ensemble de pistes cyclables et de rues apaisées sur la rue de la République et une piste cyclable est déjà existante rue Proudhon.

Finalement, il n'y a pas vraiment d'évolution. C'est surtout une requalification des rues, du sol et de la voirie. Le chiffre de 2 M€ est donc complètement cohérent par rapport aux mètres linéaires qui seront requalifiés dans ce secteur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Quelque chose m'étonne. Lorsque Monsieur RÉGANI a finalement retiré un certain nombre de voitures sur le centre-ville, cela a été extraordinairement violent. Pour ceux qui ne connaissent pas l'histoire, à l'époque de Monsieur MINJOZ, un adjoint avait proposé de désaturer la ville de Besançon, parce que si vous en voyez encore les images, vous aviez des voitures absolument partout, la ville étant en boucle. Nous avions été dans une très grande innovation en rendant moins accessible, mais toujours très accessible le centre-ville. Il a fait un travail extraordinaire. Il s'est attiré les foudres de tout le monde. Il faut saluer le courage de cet adjoint et de son maire à l'époque pour avoir résisté et, du coup, avoir été montré du doigt non pas de façon négative, mais en disant « c'est ce qu'il faut faire dans tous nos centres-villes en France ». Cela a été l'exemple français qu'il fallait suivre désormais dans les années 70 en France.

C'est l'anticipation, le travail qui consiste à dire « je suis en mesure de rompre avec un certain nombre de gestions de l'espace, de l'organisation de l'espace, de la façon de penser le rapport à l'espace public », ce qui a été une révolution. Aujourd'hui, je vais dire très modestement qu'il n'y a aucune révolution. Lorsqu'à Battant, nous proposons la même régulation que sur la Boucle, c'est comme si vous me disiez qu'il y a une révolution à faire alors que cela fait maintenant plus de 50 ans que cela passe dans la Boucle et que la Boucle a gagné en attractivité, en respiration, en viabilité de l'ensemble de son centre. On nous explique je ne sais pas par quel dogme qui fait qu'aujourd'hui, on considère qu'à Battant, les mêmes règles que sur la Boucle n'auraient pas les mêmes effets positifs pour ce quartier en très grande difficulté, pour le commerce, pour les habitants, pour les touristes qui veulent venir. Comment peut-on imaginer que la même règle d'un côté, sur la rive gauche du Doubs, ne puisse pas fonctionner sur la rive droite ?

Il va falloir qu'un jour, on m'explique ce qui fait que dans une tête, la même règle ne puisse pas fonctionner d'un côté comme de l'autre. Comment se fait-il qu'en 1972 ou 1974, c'était une révolution et aujourd'hui, c'est une catastrophe ? Franchement, je n'y comprends rien dans ce raisonnement et je le dis. Je suis désolée pour vous tous, car des dossiers comme celui-là reviennent sans cesse ici, à l'Agglomération, mais c'est tant mieux. Cela veut dire que notre cœur de ville, c'est le cœur du territoire. Oui, le cœur du territoire ! Nous cherchons à faire en sorte qu'il soit beau, respirable, habitable, avec de nouveaux commerces, des terrasses, que des gens puissent venir au restaurant et visiter nos quartiers, notre ville, parce que notre ville est belle et elle mérite ce traitement. Il n'existe pas de ville touristique sans des centres réguliers en termes de circulation. Cela n'existe plus.

Franchement, excusez-moi, mais je vais vous dire quelque chose qui va peut-être vous épater : bravo, Monsieur BÉCHU ! Il a rappelé hier les orientations sur le climat et la biodiversité dans laquelle la France est engagée et dans laquelle il va falloir aller. Oui, cela change un certain nombre de règles, mais cela n'empêche rien. Cela change juste les façons de fonctionner. Je tiens à le dire, parce qu'à un moment donné, il faut que l'on m'explique pourquoi une règle fonctionne d'un côté et pas de l'autre. Avant de soumettre au vote, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. PARIS.- Madame la Présidente, j'aimerais évoquer justement le problème de stationnement qui, apparemment, vous tient à cœur. Lors de votre visite du secteur Ouest, j'avais eu l'occasion d'évoquer avec vous très brièvement, nos emplois du temps respectifs n'ayant pas permis d'en discuter davantage, votre politique que je considérais anti-voiture, ce que vous aviez réfuté. Aujourd'hui, quelques mois après, je suis désolé, mais j'ai toujours la même perception, si bien que lorsque je reçois un courrier de votre part signé « Anne VIGNOT », si Anne est un très joli prénom, je trouve parfois que celui de Diane, en référence à la déesse antique Diane la Chasseresse, vous irait très bien. En effet, je continue à penser que vous avez les automobilistes dans votre secteur.

Depuis votre arrivée avec votre équipe, on ne peut pas nier, je pense, que les places de stationnement ont augmenté. Elles ont très largement été supprimées sur Besançon, et une partie de celles qui étaient gratuites auparavant a été rendue payante au seul motif que cela permettait la rotation des véhicules. Que le stationnement payant permette la rotation des véhicules, cela ne me viendrait pas à l'idée de le contester, parce que c'est une réalité.

En revanche, il existe d'autres alternatives au stationnement payant pour la rotation des véhicules. Cette alternative s'appelle la zone bleue avec un disque de stationnement. Madame la Présidente, un de vos prédécesseurs avait mis en place à Besançon un disque de stationnement que j'ai retrouvé dans mes archives. C'est un collector. Comme on vous a rarement fait des cadeaux depuis votre arrivée ici, je serai peut-être le premier à vous en faire un. C'est un disque de stationnement au nom de la Mairie de Besançon. Il est sponsorisé par une grande entreprise publique française, ce qui fait qu'il sera totalement gratuit. Je vous remercie pour votre attention et j'insiste. N'oublions jamais que les Grands Bisontins font également vivre le commerce de Besançon et du centre-ville. Il faut penser aux Bisontins et aux Grands Bisontins. La zone bleue conservée dans certaines villes et mise en place dans d'autres permet aux habitants de notre communauté de se déplacer pour une période de courte durée, ne serait-ce que pour aller dans les restaurants de la Boucle le midi sans avoir à mettre 3 ou 4 € dans les parcmètres. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Sur le stationnement, nous allons essayer aussi de casser un mythe, parce que je pense qu'il faut parler avec des chiffres. Peux-tu nous les donner ?

Mme ZEHAF.- Pour rappel, nous avons un peu plus de 5 000 places de stationnement à Besançon. Depuis le début du mandat, nous avons répondu à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Sur les places en amont des passages piétons, nous avons mis des attache-vélo, parce qu'il fallait libérer ces places pour la sécurité des piétons. C'est ainsi que 100 places ont été transformées en emplacements avec des attache-vélos. De plus, nous avons :

- 52 places mises en stationnement réservé,
- 2 places à la Citadelle remplacées par 20 places pour les vélos,
- 60 places supprimées dans le cadre des requalifications des pertes sèches (requalification de rues),
- 3 places devenues des places réservées aux PMR,
- 3 places qui ont disparu pour l'installation de toilettes à Rivotte.

Ce n'est donc pas énorme par rapport aux 5 000 places sur Besançon. Après, pour vous répondre, le stationnement payant est vraiment un outil d'attractivité. Vous pouvez voir que là où les places sont gratuites, les voitures sont entassées les unes sur les autres. Certaines voitures ne bougent pas pendant un certain temps, ce qui empêche la rotation sur la place. Pour une place de stationnement payant, ce sont quatre à cinq voitures qui stationnent par jour, tandis que pour une place gratuite, c'est une voiture qui reste toute la journée sur cette place.

M. LIME.- Daniel PARIS, je ne suis pas d'accord avec vos propos, mais ce n'est pas grave. Celui que vous aimez beaucoup, qui a supprimé le plus de places de parking et qui a rendu le parking payant, c'était lors du dernier mandat de Jean-Louis FOUSSERET et j'y étais. À Chamars, l'intégralité des places est payante. Nous avons voté ici la mise en place du tramway, ce qui a entraîné la suppression de toutes les places le long des voies. C'est pour cela que lorsque l'on parle de dogmes, je suis toujours prudent. Les chiffres que vient de donner Marie ZEHAF montrent bien que dire que des centaines de stationnements seraient supprimées est faux. Ce n'est pas la réalité, mais on l'a fait ailleurs avec un plan de déplacement ambitieux, parce que le tram était un projet ambitieux sur de nombreux points.

Pour répondre à Monsieur FAGAUT, parce que cela a été dit, Frédérique BAEHR a présenté le dossier en Conseil Municipal et vous l'avez approuvé. Nous avons le rapport approuvé. Il faut peut-être éviter de refaire ici le Conseil Municipal, ce qui nous est régulièrement demandé par les maires de l'extérieur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je voudrais préciser un point de Marie ZEHAF : ce sont 5 000 places payantes. Sur Besançon, nous avons 45 000 places de stationnement libres et marquées. Regardons les chiffres. Vous rendez-vous compte de quoi nous parlons ? Je m'arrête là.

M FAGAUT.- Christophe LIME et Madame BAEHR ont raison. J'ai mal repris les choses. Madame la Présidente, il ne faut pas vous emporter ainsi et je vais le montrer. Tout le monde a lu le rapport et je vais vous lire ce qu'il y est indiqué entre les pages 45 et 70. Dans l'annexe 3, fiche action ACV 2023-2026, titre du projet : entrée de ville (p.57). C'est toujours désagréable lorsque des gens de chez vous parlent lorsque l'on est en train de parler !

Mme LA PRÉSIDENTE.- On ne va pas commencer ! C'est comme cela à chaque Conseil Municipal. Venez voir !

M. FAGAUT.- Je termine ! Description générale du projet « texte ». Ensuite, objectifs, « xx ». En dessous, « xx ». Que faisons-nous avec cela ? Quand je vous dis que nous ne signerons pas de chèque en blanc, non, nous ne signerons pas de chèque blanc. Sur les entrées de ville, nous ne signerons pas de chèque en blanc. Sur la requalification de la rue de Dole, non, nous ne signerons pas de chèque en blanc. Sur d'autres projets que vous allez vouloir mener, non, nous ne signerons pas de chèque en blanc. Aujourd'hui, nous n'avons pas les détails de vos éléments.

Finalement, derrière, on présente les choses avec de grands titres, on monte sur ses grands chevaux pour dire la main sur le cœur « ce que l'on fait est génial, on est les sachants et les autres ne savent pas », parce que l'on ne comprend pas ce qu'il y a dans la tête des autres. Mais vous pouvez aussi comprendre que nous n'avons pas du tout la même approche ni la même philosophie que vous. Vous pouvez quand même concevoir cela. Cela s'appelle le débat démocratique, Madame la Présidente. Aujourd'hui, encore une fois, je le montre. Je le montre ! Montrez aux personnes, aux Grands Bisontins : de la page 45 à la page 70, il n'y a rien. Ce sont des X que l'on nous demande de voter ce soir. Je suis désolé, je ne vote pas des X.

J'ai certainement fait une erreur au Conseil Municipal, parce que nous n'avons pas débattu pleinement du sujet. Je plaide coupable dans tout cela et je ne refais pas le Conseil Municipal ce soir, bien entendu, parce que cela passe aussi en Conseil Communautaire. Cela concerne tous les Grands Bisontins. Quand aujourd'hui le secteur Est est sclérosé, cela concerne tous les Grands Bisontins du secteur, Chalèze, Chalezeule, Thise, Amagney, Deluz, etc. Ils sont concernés. Quand demain vous allez scléroser la rue de Dole, cela va aussi embêter tous ceux qui viennent de l'autre côté, de l'Ouest. Je vous le dis, je ne signerai pas un chèque en blanc et j'ai raison sur ces éléments. Seriez-vous d'accord que l'on vous présente des fiches avec des X ? Non. Sur des millions d'euros ? Non. Je ne suis pas d'accord et nous avons le droit de le dire. Cela a l'air de vous déranger, mais nous sommes là pour nous exprimer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous fais remarquer que je n'interdis aucune expression. Je vais donner un élément technique de la part de Frédérique BAEHR, ou plus exactement, elle va le donner.

Mme BAEHR.- J'avais bien précisé que dans Action Cœur de Ville 2, le gouvernement demandait aux candidats, outre le fait d'avoir une attention particulière pour la transition écologique, de travailler sur les quartiers de gare et les entrées de ville. J'avais précisé également qu'Action Cœur de Ville était un programme inclusif. J'avais développé également les 5 axes de ce programme, les directions dans lesquelles nous devons aller. Le programme étant inclusif, tout projet qui répond à la fois au périmètre géographique et à l'un des axes peut bénéficier d'un soutien en ingénierie ou d'un soutien financier, notamment de la part de l'État qui priorise les dossiers des villes signataires du programme Action Cœur de Ville. C'est pour cette raison que certaines fiches sont pour l'instant vides, puisque nous lisserons petit à petit nos projets qui répondent à ces critères.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, Frédérique. Nous allons le dire autrement, très clairement. Vous avez le dossier en annexe qui vous donne les fiches types telles que l'État nous les propose pour les remplir, pour que vous voyiez la nature des questions qui nous sont posées et la façon dont nous serons amenés à les présenter. Chaque projet sera de toute façon soumis en Conseil Municipal. Excusez-moi encore de devoir répondre à ces questions ici, mais soyons clairs.

Mme MULOT.- Avouons tout de même que nous sommes obligés de voter des X, comme le dit Ludovic FAGAUT, que nous avons des sommes énormes et que nous ne savons pas ce qu'elles contiennent. C'est quand même compliqué et vous l'entendrez. Il faut se mettre un peu à notre place.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. POULIN.- Nous retrouvons les tonalités que certains ont continuellement en Conseil Municipal de Besançon et je m'en excuse pour les membres de cette assemblée. Je voulais commencer en indiquant qu'il me semble que certains propos ont pu relever d'une forme de misogynie ou de sexisme des comparaisons ou des tonalités. Lorsqu'ils sont attribués à certains, c'est de la conviction ; lorsqu'ils sont attribués à une femme, c'est de l'énervement. Vous vous sentez concernés, je ne vous visai pas en particulier. Je pense que la comparaison avec Diane Chasseresse était particulièrement déplacée, ce que je regrette, l'enjeu étant sur le fond.

Sur le fond, Madame la Présidente l'a rappelé. À l'époque, sans que l'on parle de GIEC (Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat), de Greta THUNBERG, de tout cela, des précurseurs ont amené une forme d'urbanisme, notamment au cœur de notre agglomération à Besançon, ce qui faisait que l'on questionnait le rapport à l'espace public en réduisant la place des véhicules automobiles et en renforçant la place des piétons et des cyclistes. Aujourd'hui, tout le monde, tous les commerçants du centre-ville ne reviendraient pas en arrière. Pour le développement de notre cœur d'agglomération, c'est aussi l'action que nous souhaitons mener. Deuxièmement, en effet, nous avons évoqué cela en Conseil Municipal. Je peux dire que nous l'avons même évoqué en commission. Je dis « évoqué », puisqu'il n'y a pas eu de question et Frédérique BAEHR avait très bien indiqué que l'enjeu de ce rapport était de faire en sorte que nous puissions avoir les financements dans un dialogue permanent avec l'État.

Je suis et je serai le premier satisfait de voir les propositions arriver au stade de la commission à Besançon pour que nous puissions en débattre au Conseil Municipal et ainsi obtenir davantage de financements pour défendre notre cœur de ville et d'agglomération. En effet, c'est de cela qu'il est question dans ce rapport. Le soutien que nous apportons au dynamisme de notre cœur de ville et d'agglomération et tout ce qui va dans ce sens, en l'occurrence ici la continuité du dialogue avec l'État sur cette question, est une bonne chose. Je pense que nous pouvons tous et toutes être satisfaits de cela. C'est pour cela que j'étais très satisfait en Conseil Municipal que nous votions unanimement ce rapport et j'espère qu'il en sera de même ici. Il en va du soutien que nous apportons aux habitants et aux commerçants de nos centres-villes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Le débat est un sujet d'agglomération. La voirie est une compétence de l'Agglomération. Par conséquent, l'argument qui nous est opposé de dire « chers collègues maires de la périphérie, excusez-nous de refaire le Conseil Municipal » ne peut pas marcher à chaque Conseil Communautaire, puisque ce sont des débats que nous n'avons malheureusement pas en Conseil Municipal. Concernant Battant, je ne suis pas défavorable à ce que Battant soit un secteur protégé au même titre que le centre-ville. Mais la première action précise, dont nous avons connaissance, concerne la pose de bandes pour empêcher la circulation des véhicules. Où est le projet touristique ? Où est le projet de requalification de voirie ? Où est le projet de mise en avant du patrimoine ? Où est tout le projet qui va faire du quartier de Battant un quartier où l'on a envie de se rendre, où les touristes ont envie de se rendre ? Nous n'avons pas ce projet. Nous n'avons que celui qui vient mettre des contraintes supplémentaires aux automobilistes.

Concernant la rue de Dole, la circulation rue de Dole a un impact direct pour les habitants du Grand Besançon. C'est une évidence. Quel sera le projet de requalification de la rue de Dole ? Je pense qu'il concerne aussi l'ensemble des maires de la périphérie.

Pour reprendre les propos de Monsieur PARIS qui, me semble-t-il, n'est pas conseiller municipal bisontin, concernant les places de stationnement, cela fait trois ans que je demande les chiffres des suppressions des places de stationnement. Je les ai eus enfin début décembre et je vous en remercie, Madame ZEHAF. Les chiffres sont là : 145 places de stationnement mutées en emplacements réservés, en arceaux pour les vélos ou toilettes. Pour la LOM, je suis d'accord, mais ce n'est pas que cela. Ce sont 278 emplacements supprimés lors d'aménagements, de requalifications de voirie et d'espaces publics. Bien sûr, il faut être honnête intellectuellement, de nouvelles créations m'ont aussi été indiquées : ce sont 240 nouvelles places de stationnement, dont 53 places pour le P+R rue de Vesoul et 120 places pour le parking de la rue de Trey pour permettre aux fonctionnaires de la cité Viotte de stationner, ce qui n'est pas à mettre sur la même échelle.

Je veux dire derrière tout cela « assumez le projet ». Nous entendons les services nous dire « nous assumons de mettre des contraintes pour obliger les habitants à changer de mode de transport ». Mais assumez-le, dites-le clairement, les services nous le disent. J'aimerais bien que les responsables politiques du Grand Besançon assument clairement cette politique. Vous voulez mettre des contraintes supplémentaires aux automobilistes pour qu'ils changent de mode de transport. Dites-le clairement. Je trouve que l'insinuer sans véritablement assumer, c'est un choix politique. Ce ne serait pas le mien.

Je pense qu'il vaut mieux travailler sur les complémentarités, parce qu'à force de mettre des contraintes, on crée de la colère et des flux beaucoup moins fluides, donc plus de pollution. Je trouve cela

extrêmement catastrophique en matière écologique. Voilà ce que je voulais dire. Ce débat que nous avons ce soir concerne Besançon, certes, mais aussi l'ensemble des maires et des communes de la périphérie.

Mme ZEHAF.- Juste pour répondre sur les requalifications, Monsieur CROIZIER, nous non plus nous n'avons pas encore les plans, puisque ces requalifications vont venir après. Du travail se fera sur la requalification de la rue de Vigny, mais pour l'instant, nous ne savons pas encore à quoi cela va correspondre et c'est pareil pour la rue de Dole. Vous savez que nous travaillons aussi sur un plan des mobilités que le Conseil Communautaire va approuver courant 2024. Sur ce plan des mobilités, nous travaillons sur l'intermodalité pour essayer d'avoir moins de voitures solos et d'inciter les usagers à se déplacer en covoiturage, en transport en commun, à vélo pour ceux qui le peuvent. Je vous rappelle que nous n'avons pas augmenté le prix du transport en commun depuis 2015, qu'il est toujours de 1,40 €. Nous facilitons donc aussi les usages du transport en commun.

Par rapport au patrimoine sur les bâtiments du PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), un relevé a été fait et des fiches ont été faites sur tout le patrimoine du PSMV.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. DERIOT.- Tout à l'heure, j'ai entendu parler des maires de l'Est. Je vais m'exprimer sous leur couvert. Je voudrais parler du chemin des Relançons. Dernièrement, du jour au lendemain, sans nous prévenir, le chemin des Relançons a été barré et un sens interdit a été mis en place. Pour être plus précis, pour ceux qui ne connaissent pas trop, le chemin des Relançons part de l'ancien bowling en direction de Valentin. Il faut savoir que 6 000 véhicules y passent. Que font les gens maintenant ? Certains se sont perdus dans les lotissements autour et d'autres repartent sur le boulevard. Des chefs d'entreprise sont obligés de faire un détour pour aller travailler du côté du chemin des Relançons, c'est-à-dire qu'ils montent jusqu'à Valentin. Je pense qu'au niveau écologique, ce n'est pas une affaire. Je sais que c'est un essai sur 9 mois, mais arrêtons les dégâts. J'ai demandé comment on avait travaillé pour en arriver là. Il m'a simplement été répondu « on a interviewé les gens qui habitent du côté du chemin des Relançons ».

À partir de là, c'est vrai qu'ils subissent des désagréments dus aux conducteurs qui roulent malheureusement trop vite, mais on en a partout et ce n'est pas pour autant que l'on va fermer tous les axes. Pour satisfaire ces quelques personnes, on bloque 6 000 autres personnes, ce qui n'est pas acceptable. Je passe sur le fait que l'on ne nous a pas prévenus. Pour moi, c'est un détail. Mais des gens m'ont appelé au standard de la mairie de Thise, j'ai reçu des emails et des SMS, j'en reçois encore et toujours. Je les comprends et je trouve qu'il est inadmissible que l'on n'ait pas réfléchi globalement. Il y avait deux axes, il n'y en a plus qu'un. Pendant un moment, il y avait trois axes du côté de l'Est et il n'y en a plus qu'un. Ce n'est pas possible. Il faut arrêter cela tout de suite. Nous n'allons pas attendre neuf mois pour rétablir un axe primordial pour les gens qui travaillent. Je tenais à vous alerter là-dessus. Je souhaite dire autre chose en tant que maire de l'Est. Je ne veux pas créer de bagarres entre l'est et l'ouest, mais quand j'ai pris mes fonctions, on m'a dit « tu verras, vous êtes mal dotés historiquement à l'est ». Historiquement, nous sommes mal dotés.

Je veux dire aussi que je demande une piste cyclable. Je vous donne un exemple. Il n'y a pas des tonnes de pistes cyclables dans l'est par rapport à l'ouest et vous pourrez regarder. Il n'y en a pas beaucoup. Je demande une piste cyclable, parce que c'est dangereux et pas uniquement pour faire du vélo, mais parce que des piétons prennent des risques à cet endroit. Cela part de Thise jusqu'au rond-point de l'Avion, je pense que vous voyez à peu près où c'est. On me dit « non, on va te faire une piste partagée », mais je vous dis tout de suite que cela ne sauvera pas les piétons. J'ai besoin d'une piste cyclable. J'ai l'impression de demander la tour Eiffel. Je n'ai jamais de réponse. C'est terrible qu'à GBM, on pose des questions et on attend, on attend, on attend. Je pense qu'il y a un gros problème à GBM. Merci.

Mme ZEHAF.- Par rapport au chemin des Relançons, effectivement, vous n'avez pas été prévenus, mais Christian MAGNIN-FEYSOT peut en témoigner. J'ai rencontré quand même tous les maires de l'est pour expliquer l'historique, comment cela s'était passé et nous n'avons pas que questionner les gens des Relançons.

Un travail de plus d'un an a été initié par un cabinet d'études et nous avons rencontré tous les gens du secteur Est. Nous avons eu une grande réunion publique, trois ateliers sur place sur le secteur pour travailler avec les personnes. Sur ce quartier, il y avait d'énormes problèmes de circulation, des accidents à cause de la vitesse chemin des Relançons. Plus de 5 000 véhicules passent dans ce chemin qui n'est pas du tout adapté, qui ne comporte pas de trottoir et c'est plus un chemin de campagne qu'un chemin bien adapté pour recevoir 6 000 véhicules par jour. Tout ce travail a été fait. Nous avons essayé de mettre en place des sens de circulation. Il y a une observation de neuf mois avec des comptages faits régulièrement, comme je vous l'ai dit aussi lorsque je vous ai rencontré sur le secteur et comme nous avions fait des comptages auparavant pour voir effectivement où les gens passent et les shunts que vont prendre les gens pour pouvoir retravailler dessus et revenir avec des solutions.

Par rapport à la piste cyclable, vous êtes en secteur inondable. Nous n'avons pas la largeur pour matérialiser une piste cyclable sécurisée. Nous proposons une chaussée à voie centrale banalisée comme nous l'avons déjà fait sur certaines communes, qui permet...

M. DERIOT.- C'est aussi inondable.

Mme ZEHAF.- ... qui permet d'associer le trafic automobile, le trafic cyclable et de matérialiser les cyclistes, et qui vous permettrait d'avoir une liaison avec le giratoire. Ne dites pas que rien ne se fait sur Grand Besançon Métropole. Gilbert GAVIGNET est absent aujourd'hui, mais il pourrait témoigner qu'en matière de pistes cyclables, nous travaillons sur le Grand Besançon.

M. GUYEN.- Je vais répondre sur deux points. Premièrement, il y a peut-être, même sûrement, eu une consultation des riverains de Besançon. Des expressions ont été faites. À partir du moment où les gens se sont exprimés, des décisions ont été prises pour réduire le trafic sur les Relançons. C'est un test que nous faisons pour voir. Nous avions été informés par Christian MAGNIN-FEYSOT lors d'un Bureau pour que nous soyons attentifs. Il avait même préconisé de renvoyer sur l'autoroute et de mettre des dispositifs gratuits pour les gens en provenance de l'est qui voudraient se rendre sur le centre ou sur l'ouest, ce qui sera d'ailleurs difficile à faire. Nous l'avions testé il y a quelques années et les gens ne remontent pas à Marchaux pour reprendre l'autoroute pour venir sur le centre-ville.

Deuxièmement, sur la piste cyclable, c'est vrai que le Maire de Thise m'avait sollicité pour la réalisation d'une piste cyclable dès le début de son mandat. Il s'avère, comme l'a dit Marie ZEHAF, que nous sommes contraints par un certain nombre de points techniques, notamment en termes d'inondation. Que l'on fasse une piste cyclable ou une CVCB (Chaussée à Voie Centrale Banalisée), ce sera inondé de toute façon. D'après les informations que j'ai eues des services, cette voie cyclable vous a été proposée, vous l'avez acceptée et aujourd'hui, vous la rejetez. À un moment, nous devrons nous revoir pour en discuter et pour trouver un compromis pour réaliser ce couloir, cette piste en mode doux. Nous devrons trouver un mode d'aménagement sur cette voie. Comme l'a dit Marie ZEHAF, la proposition la plus plausible pour l'instant, et nous en avons réalisé d'autres dans le Grand Besançon, est la CVCB sur le secteur entre Thise et le rond-point de l'Avion.

M. DERIOT.- C'est ce que j'avais refusé. J'ajoute simplement une chose par rapport aux Relançons. On peut aussi poser la question aux riverains sur le boulevard, leur demander ce qu'ils pensent des véhicules qui passent et vous pourrez barrer aussi le boulevard.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MAILLARD.- Merci, Madame la Présidente. J'aimerais parler au nom de tous les habitants de Grand Besançon qui habitent dans des communes comme la mienne (Vaire), qui n'ont pas de transport en commun, parce que nous avons un bus le matin, un le midi ou 13h et un le soir. Il faut arrêter de croire que nous sommes des vilains qui veulent absolument utiliser leur voiture, parce que nous n'avons pas le choix. Pour aller au centre-ville, c'est le parcours du combattant, de nombreux accès ont été fermés. Pour aller au square Saint-Amour depuis la rue de Belfort, il faut faire des détours pas possibles, ce qui augmente encore les « bouchons ». Pour aller à Valentin, nous n'avons plus le chemin des Relançons.

Je ne sais pas qui a été informé de ce qui devait être fait. En attendant, au niveau des maires, personne n'était au courant. Lorsque nous nous sommes retrouvés avec les maires de l'Est, nous n'étions pas au courant et nous nous sommes retrouvés devant le fait accompli. Je vous rappelle quand même qu'à

l'est, nous n'avons pas de desserte. Le projet de voie de desserte a été arrêté. Bizarrement, c'est quand même le meilleur accès le plus facile, parce que, quel que soit l'accès pour Besançon, c'est compliqué, cela bouchonne, il y a des feux rouges. C'est une horreur pour accéder à Besançon. À l'est, c'était quand même jusqu'à maintenant l'accès le plus facile. Je ne sais pas si c'est gênant, mais franchement, il faut arrêter, parce que les gens de l'extérieur ont besoin d'aller à Besançon et nous n'avons pas le choix de prendre ni tram ni bus. Il faut comprendre aussi les gens de l'extérieur. Merci.

M. GUYEN.- S'agissant de l'intervention de Valérie MAILLARD, je suis d'accord. Nous avons peut-être été un peu trop centrés sur le chemin des Relançons. Si l'étude avait pu être faite d'une manière plus élargie, nous aurions peut-être vu ces problèmes. Je reconnais que nous avons peut-être raté quelque chose. Cela veut dire que cela doit nous servir de leçon et lorsque nous ferons des aménagements, il faudra peut-être aller au-delà de la rue ou du quartier concerné.

M. MAGNIN-FEYSOT.- Je crois que tout a été dit, mais je voulais simplement préciser une chose. Lorsque Valérie MAILLARD parle de desserte, c'est la poursuite de la rocade bisontine. Au départ, elle devait arriver à Thise et permettre justement de débloquer la situation dont nous parlons maintenant. Pour les plus anciens, je vous rappelle qu'à un moment donné, nous avons qualifié cette rocade de « barreau », parce que ce n'était plus la mode des rocades, mais on disait « barreau ». Après, le barreau a disparu, on n'en a plus parlé et on a oublié qu'il y avait certainement des difficultés de circulation à ce niveau-là. Je vous dis cela pour que vous compreniez la réaction des gens de l'est. Nous avons vu ce barreau disparaître et là, nous apprenons cette décision sans avoir été mis au courant, décision qui « enquiquine » tout le monde.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il faudrait qu'un jour, nous refassions l'historique de tout cela, parce que si je me rappelle bien mes études de géographie, ce qui fait vieux, entretemps, le schéma avait été changé, parce que la zone d'activité et la BTC s'étaient finalement construites là où il y avait eu le tracé. Il fallait envisager de remettre le tracé encore plus loin, et du coup, on rentrait dans les karsts de la forêt de Chailluz, ce qui posait énormément de questions de construction d'équipements importants, parce que nous sommes sur des karts extrêmement développés, avec un sol qui n'est pas simple. Je ne vais pas transformer en ce qui s'est fait à l'époque, mais c'est ce que j'avais appris dans mes devoirs en fac de géographie. Encore une fois, je vous répète que c'était il y a longtemps.

M. MICHAUD.- Nous avons encore des progrès à faire en tant que communauté urbaine. Je pense que nous avons intégré un certain nombre de compétences dans la communauté urbaine, avec les transferts qui ont eu lieu. Chacun continue quand même à gérer au sein des communes, en particulier sur Besançon. Je dis souvent que lorsque des décisions sont prises sur Besançon, elles impactent un territoire beaucoup plus grand. Je crois qu'il faut des échanges dans certains domaines.

Le projet Saint-Jacques a été évoqué tout à l'heure par Ludovic FAGAUT. Je crois qu'aujourd'hui, nous devons en parler au Grand Besançon. Je pense que c'est vraiment le cœur de notre territoire. En termes de planification territoriale, c'est très important. Nous, les maires de la périphérie, nous pouvons parfois être lassés et dire « il y a des débats bisonto-bisontins », mais je crois que ce n'est plus vrai aujourd'hui. Effectivement, nous sommes tous concernés, parce que ce qui se passe dans notre grand territoire concerne tout le monde. Nous sommes tous impactés. Les communes sont de plus en plus liées les unes aux autres. Nous avons de plus en plus de circulation, d'impacts que nous retrouvons de commune en commune.

Je crois qu'aujourd'hui, il y a quelque chose à faire, ce que j'avais déjà évoqué, sur Besançon. Je veux parler d'une étude d'un vrai plan de circulation globale. Je l'avais initiée lors du précédent mandat. Je crois qu'il y a vraiment quelque chose à faire dans ce domaine. Ce plan de circulation doit s'étendre au-delà de Besançon, parce qu'aujourd'hui, toutes nos communes autour sont impactées. Dans le cadre de la RN57, avec ce qui est programmé, il y aura des modifications. Je crois qu'il y a une grande réflexion à avoir sur un plan général de circulation. Aujourd'hui, nous avons des pistes cyclables dans le schéma cyclable. Nous avons également certainement des progrès à faire en termes de voie de bus en site propre pour faciliter les accès, encourager l'utilisation des transports en commun.

Valérie MAILLARD a évoqué aujourd'hui que des communes à l'extérieur n'étaient pas suffisamment bien desservies pour permettre justement le report modal. Je crois qu'il y a cette grande réflexion et il faut prendre le temps de l'avoir. Je crois que nous devons planifier le sujet et y travailler.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous nous sommes beaucoup éloignés de l'Action Cœur de Ville. Je voudrais le dire quand même. Nous devrons revenir plus tard sur toutes ces questions. Je vous propose de faire très court et de revenir sur le dossier. Je pense qu'il est tellement vaste que nous pouvons travailler pendant encore au moins une heure.

M. LAROPPE.- Je vais donc être très rapide, parce que le PLU englobe le plan de mobilités. Nous avons eu l'occasion d'en discuter en comité de secteur. Je pense que nous devons aussi être clairs avec les habitants respectifs de nos territoires. Lorsqu'une personne va sur une commune de 1 600 habitants, en l'occurrence sur Vaire, Valérie, elle doit savoir aussi que malheureusement, nous n'aurons pas la capacité de lui proposer les transports à commun comme ceux de Besançon ou au sud où les communes sont plus proches. Nous devons ainsi avoir un discours de vérité avec l'ensemble des habitants de notre territoire en fonction de là où ils habitent. Effectivement, ils sont dépendants de la voiture, mais nous ne serons pas en possibilité de leur proposer d'autres solutions de transport en commun sauf si nous revoyons la politique de financement de nos transports en commun. Mais je ne crois pas que ce soit le projet à l'heure actuelle.

En revanche, il est proposé dans le projet de travailler sur des parkings relais P+R dès que l'on se rapproche du centre, ce qui est un peu travaillé. Certes, ce n'est pas forcément l'idéal, je comprends bien, nous sommes aux prémices de cela, mais je pense que cela a quand même de l'avenir. Après, il y a un autre sujet : il y a le parking relais à l'est sur Chalezeule avec le tram. C'est pareil, c'est du report modal et c'est compliqué quotidiennement, mais pour certains déplacements, la mécanique de circulation ne se joue à pas grand-chose. Si nous arrivons à mettre des solutions en place pour certaines personnes, cela peut résoudre le problème pour beaucoup. Je ne veux pas être plus long sur le sujet. J'ajoute que pendant une réunion publique à Fontain, une personne m'a fait remarquer « nous n'avons pas les transports en commun qu'il y a à Besançon ». Mais après, nous devons être capables collectivement de dire à nos habitants respectifs que nous ne pouvons pas proposer des transports en commun toutes les 10 minutes sur une commune de 1 000 habitants.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de voter sur ce rapport n°22. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 11 abstentions.

A la majorité des suffrages exprimés (11 contre et 11 abstentions), le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle d'Action Cœur de Ville – Opération de Valorisation du Territoire,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, signer l'avenant n°4 d'Action Cœur de Ville – Opération de Valorisation du Territoire annexée au rapport.**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :
Pour : 88 Contre : 11 Abstentions : 11 Conseiller intéressé : 0

23. Prolongation pour 2024 des conventions-cadres de partenariat avec les Maisons de quartier associatives

MM. Hasni ALEM (2) et Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la prolongation pour un an des conventions-cadres de partenariat avec les 4 Maisons de quartier associatives pour l'année 2024,**
- **se prononce favorablement sur les avenants correspondants joints au rapport,**
- **autorise M. le 1er Vice-Président, ou son représentant, à signer les avenants correspondants respectivement avec l'ASEP, le Comité de quartier Rosemont / St-Ferjeux et la MJC Palente,**
- **autorise M. le 1er Vice-Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec la MJC Clairs-Soleils, sous réserve du respect par l'association de ses obligations**

règlementaires et engagement contractuels (cf. article 11 de la convention-cadre 2019-2023), à savoir la transmission à la Ville :

- **du rapport d'activité 2022,**
- **du rapport financier 2022 intégrant les comptes annuels certifiés et les balances générales et analytiques,**
- **du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2022 et du rapport spécial 2022 du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

24.Avenant n°15 à la délégation de service public des lignes de cœur de l'agglomération du réseau de transport public GINKO – Evolution du service Ginko Vélo

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Tout le monde veut le vélo. C'est très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'avenant n°15 à la délégation de service public des lignes de cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°15 annexé au présent rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

25.Convention pour la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux de requalification de la RN57 dans la traversée du hameau de Cayenne dans le cadre de la mise à 2 X 2 voies de la RN57 entre l'échangeur de la RD1 et l'échangeur de Devecey

M. GUYEN.- C'est simplement la route nationale 57 qui va se terminer l'année prochaine. La traversée du hameau de Cayenne sera requalifiée par GBM en tant que maître d'ouvrage, sachant que le montant des travaux de 500 000 € HT sera financé par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement).

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est très bref, merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir et ses avenants éventuels,**
- **prend toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

26.Intégration dans le Domaine Public Communautaire d'un barreau routier situé sur la commune de Miserey Salines

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'intégration en l'état de ce barreau routier dans le Domaine Public Communautaire,**

- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à valider l'intégration en l'état de ce barreau routier dans le Domaine Public communautaire.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

27.<u>« Réalisation d'un cheminement cycles et piétons reliant Beure à l'Eurovéloroute 6 » Convention d'occupation du domaine public routier entre l'Etat et GBM</u>

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- **se prononce favorablement sur la convention d'occupation du domaine public routier entre la CUGBM et l'Etat,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

28.<u>Mise à disposition de services de Grand Besançon Métropole à la Ville de Besançon suite au transfert de personnels de la compétence Voirie</u>

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- **se prononce favorablement sur la mise à disposition de services de Grand Besançon Métropole à la Ville de Besançon suite au transfert de personnels de la compétence Voirie,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

29.<u>Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications chemin de la Charrette à Chevroz</u>

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions concernant les enfouissements ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,**
- **se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis dans le rapport,**
- **autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :**
  - **la convention de mandat de maitrise d'ouvrage jointe au rapport,**
  - **la convention financière jointe au rapport relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

30.Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications chemin de Bellevue à Châtillon-le-Duc

Mme LA PRÉSIDENTE.- De la même façon, sur Châtillon-le-Duc, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,**
- **se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis dans le rapport,**
- **autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :**
  - **la convention de mandat de maitrise d'ouvrage jointe au rapport,**
  - **la convention financière jointe au rapport relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération,**
  - **avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

31.Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications rue de la Mairie et Grande Rue à Saône

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant Saône, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,**
- **se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis dans le rapport,**
- **autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :**
  - **la convention de mandat de maitrise d'ouvrage jointe au rapport,**
  - **la convention financière jointe au rapport relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération,**
  - **avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

32.Autorisation donnée à la Présidente de signer les conventions de fonds de concours Programme 2023 complémentaire

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'autorisation donnée à Mme la Présidente pour signer les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

33.Convention pour participation financière de l'entreprise BOURGEOIS Sécurisation de la traversée de la rue de Trépillot à Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la convention avec l'entreprise BOURGEOIS,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

34.Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à GBM dans le cadre des travaux de voirie

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le projet de convention relatif à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

35.Lancement d'une opération d'aménagement et création d'une ZAC sur la commune de Marchaux-Chaudefontaine : ouverture et modalités de la concertation préalable et de la participation du public

Mme BARTHELET.- Pour ce rapport, il s'agit :

- de relancer le projet de création de ZAC pour la zone d'activités économiques de Marchaux-Chaudefontaine,
- de se prononcer favorablement – je l'espère – sur l'ouverture à la concertation préalable,
- de valider la poursuite des acquisitions foncières.

Pour mémoire, depuis 2011, Grand Besançon a poursuivi une politique d'acquisition foncière sur cette zone. Après une première phase de concertation en 2005, la commune de Chaudefontaine avait, à l'époque, fait part d'inquiétudes qui ont été levées depuis. Elles ont permis l'inscription de cette zone dans le schéma de priorisation des zones d'activités économiques en 2019 et elles ont été à nouveau confirmées dans le schéma que nous avons validé ensemble en mai 2022. Pour autant, le périmètre a beaucoup évolué, puisqu'il est passé de 71 ha à 38 ha désormais, comme il évoluera encore certainement en fonction du résultat des futures études environnementales, archéologiques, etc. C'est donc sur ce périmètre que s'organisera la concertation et la déclaration de projet qui permettra de mettre en compatibilité aussi le PLU de la commune de Marchaux-Chaudefontaine. Pour information et pour rappel, Grand Besançon est propriétaire de 24 ha à ce jour. C'est la raison pour laquelle il nous est demandé aussi de valider la poursuite des acquisitions.

L'ambition de ce projet est bien rappelée dans la délibération. En bref, c'est l'objectif de développer du foncier à vocation économique pour accueillir principalement de l'industrie pour des petites et moyennes entreprises, avec quand même – et c'est très important pour notre territoire – un foncier réservé pour l'accueil d'une ou plusieurs entreprises nécessitant un grand tènement, offre que nous n'avons plus du tout pour l'instant. Il n'y aura pas de tertiaire prévu sur cette zone, en conformité avec notre schéma. Nous souhaitons aussi développer dans cette zone une nouvelle offre de locaux d'activité qui manquent aussi. Il est prévu de poursuivre ces objectifs tout en favorisant bien entendu une démarche urbanistique qui intègre les enjeux environnementaux. Tout sera mis en œuvre pour parler du fameux changement de modèle évoqué tout à l'heure aussi par notre collègue. L'artificialisation des sols sera réduite au strict nécessaire, l'optimisation des stationnements sera pensée.

Nous encouragerons le développement des énergies renouvelables, la performance énergétique des bâtiments, tout cela grâce au règlement qui sera inscrit dans le PLUi et aux chartes paysagères en complément. Nous veillerons bien sûr aussi à la création ou à la préservation des îlots de fraîcheur. Tous ces éléments devront permettre de favoriser un meilleur cadre de vie pour favoriser des conditions

agréables pour les salariés qui y travailleront. Les modalités de concertation sont classiques telles que nous les proposons habituellement dans le PLUi par exemple ou dans nos autres programmes de planification, avec, bien sûr, de l'information diffusée à la fois dans la commune et au siège de Grand Besançon. Évidemment, des registres seront mis à disposition et une réunion publique sera proposée dans la commune. J'ai essayé d'être synthétique sur ce rapport important.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?

Mme GAGLIOLO.- Merci, Catherine, pour la présentation. C'est un travail auquel je suis associé de près. Nous avons fait de longues et nombreuses réunions sur tous ces sujets de zones d'activités. Effectivement, je ne reviens pas sur toutes les qualités que nous pourrons développer sur ces futures zones d'activités. Je voudrais saluer le fait que de nombreux hectares de terres agricoles sont préservés ici et ce sont les meilleures de ce secteur de la zone de Marchaux-Chaudefontaine, ce qu'il faut saluer.

Cependant, je voudrais m'arrêter un petit instant sur cette question des terres agricoles. Effectivement, sur ce territoire, nous avons un tissu de TPE-PME, ce qui fait que pour moi, ces petites entreprises non délocalisables et qui présentent de nombreux emplois sur le territoire sont un atout de résilience énorme. Ces TPE-PME ont aussi comme caractéristique d'avoir un parcours résidentiel tout au long de leur vie, ce qui nous amène sur ce territoire à devoir gérer le développement d'une entreprise, sa nécessité de passer de la location à l'acquisition, d'agrandir ses locaux. Par conséquent, nous avons à gérer de nombreuses entreprises qui se déplacent sur notre territoire pour continuer à exercer leur activité, ce qui est une spécificité que nous ne pouvons pas ignorer.

Par ailleurs, nous avons des difficultés à qualifier nos terres agricoles sur ce territoire. Vous savez qu'une terre agricole, ce n'est pas que des qualités agronomiques. Il y a aussi des questions d'accessibilité, de présence de lots. De nombreux critères pourraient nous permettre d'affiner la qualité de nos terres agricoles. Je voudrais rappeler que nous avons 2 % d'autonomie alimentaire à Grand Besançon Métropole. Je pense que n'importe quel chef d'entreprise sera aussi attentif à ce que l'on puisse manger le plus local possible, manger des produits issus du territoire. Au-delà d'un support de production alimentaire, les terres agricoles sont aussi des puits de carbone, des espaces de biodiversité. On ne peut pas évoluer en tant qu'être humain dans un monde qui serait privé de ces qualités. Ainsi, j'aimerais que nous nous donnions les moyens, à Grand Besançon, de poursuivre le travail amorcé sur quel foncier dédié à quels usages. Nous avons ouvert des groupes de travail qui, à mon sens, ne sont pas allés au bout de leur travail. C'est aussi sur quel foncier dédié aux énergies renouvelables, aux activités économiques, à l'habitat, à l'agriculture et à l'alimentation sur ce territoire.

Nous avons besoin de travailler sur les critères de nos terres agricoles, sur la localisation des meilleures terres agricoles une fois que nous nous serons mis d'accord sur les critères. Nous pourrions mettre en place des ZAP (Zones Agricoles Protégées) pour qu'une bonne fois pour toutes, les meilleures terres agricoles de ce territoire restent des terres agricoles et que nous n'en arrivions plus dans des situations que nous avons pu mettre en œuvre faute d'une bonne connaissance qui consisterait, par exemple, à transformer les meilleures parcelles agricoles du lycée de Dannemarie-sur-Crète pour des projets de développement, ce qui est fort regrettable pour un lycée de cette nature sur notre territoire.

Je voulais simplement vous alerter sur ce plan, appeler de mes vœux une planification sur ces sujets pour que nous puissions croiser les enjeux. Je pense que nous partageons tous l'importance de préserver nos terres agricoles et que personne ne les condamne allègrement et volontairement. Je sais que nous devrons en condamner et en transformer, mais à nouveau, j'interpelle sur le fait que nous devons critériser nos terres et être capables de prendre des décisions avisées sur ces sujets pour pouvoir avancer sur la question de notre autonomie alimentaire également.

M. BAULIEU.- Je voulais intervenir après ce propos qui concerne ce rapport, comme le suivant ou d'autres. La question des terres agricoles revient de manière récurrente et elle nous préoccupe tous. Nous sommes même sur un territoire où le SCoT précédent avait pris l'engagement de consommer moins. Nous sommes même dans un département où, historiquement, nous avons mieux suggéré qu'ailleurs les arbitrages entre agriculture et autres activités économiques. Il se trouve que la loi Climat & Résilience a sifflé la fin de la partie. J'entends plutôt dire que cela sera difficile de s'adapter à l'obligation faite par cette loi qui, sur le registre que nous évoquons précisément, siffle la fin de la partie pour la consommation des terres agricoles naturelles et forestières. Il ne s'agit donc pas de refaire le match.

La réalité est que nous savons que nous allons consommer beaucoup moins, plus rapidement en termes de diminution que ce que nous avions déjà fixé volontairement sur ce territoire, ce dont il faut se rappeler. Les uns les autres, nous nous arrachons les cheveux pour savoir comment nous allons le faire.

De plus, ce débat est tranché dans les PLU. Avons-nous l'intention de généraliser ce que nous sommes en train de faire et valider ici, c'est-à-dire la remise en cause des PLU ? Je n'ai pas connaissance que nous soyons une armée de « zozos » qui ont fait des PLU n'importe comment au cours des années antérieures et sous le contrôle, bien évidemment, de l'administration d'État et de l'ensemble des partenaires qui ont à y intervenir. J'exprime là ce que j'ai déjà exprimé et répété souvent : respectons les PLU. Si nous remettons sur la table tous les matins ce que nous avons arrêté par ailleurs, je suis inquiet de la suite. Je ne suis pas sûr que nous allions nous emballer à voter un PLUi si nous ne savons pas respecter ce qui est écrit, signé et consigné.

En revanche, je rejoins Lorine GAGLIOLO et beaucoup d'autres pour dire « que faisons-nous depuis la loi Climat & Résilience ? » Cela a d'ailleurs été évoqué tout à l'heure. Lorine et d'autres ont même dit que finalement, ce n'était pas gagné de savoir comment nous allons adhérer les uns les autres à une nouvelle philosophie de l'urbanisation habitat ou de la nouvelle manière de développer de l'activité économique commerciale. Je le dis régulièrement et j'applaudis quand la Présidente dit que nous sommes aussi Territoire d'Industrie et nous le faisons savoir, mais nous devons être conséquents derrière. Comment le faisons-nous ? On est par ce que l'on fait beaucoup plus que par ce que l'on déclare. Nous devons donc savoir le faire et je m'étonne précisément des débats que nous nous offrons, qui me paraissent dépassés, hors de sujet.

Encore une fois, l'arrêt de la partie est sifflé. Comment faire pour urbaniser autrement ? Comment faire pour faire du développement économique autrement et sans faire peur à qui que ce soit, sans que nos jeunes ménages fuient au Val Marnaysien, dans le Jura ou sur le plateau en fonction des endroits où l'on est et sans que les entreprises se disent que ce sera plus facile à Dole, à Vesoul ou à Montbéliard ? Nous avons intérêt à travailler. Il a été dit plusieurs fois ce soir aussi qu'il faut travailler avec les autres, négocier, discuter, convaincre. Là sont les enjeux urgents. Il arrive même que j'entende que l'on en consomme beaucoup trop vite, ce qui est sans doute vrai, je ne connais pas les chiffres. Je remarque qu'il se fait encore du pavillonnaire, dont nous parlions tout à l'heure. Qu'avons-nous fait pour essayer de faire en sorte que nous infléchissions les choses ? Là, ce sont de vrais enjeux.

Certains d'entre vous m'ont entendu le dire, le répéter. Je le répète et j'y mets une certaine solennité ce soir. Des débats sont clos, la loi les a tranchés. Mais travaillons sur ce que nous devons faire pour nous inscrire précisément dans le cadre dans lequel on se dit qu'il sera déjà difficile de rentrer. Voilà ce que je voulais vous dire pour ce rapport, le suivant et les autres. Merci beaucoup de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais faire un petit commentaire. Quand tu parles de la loi Climat & Résilience, est-ce la première partie ou la deuxième ? Parce que la deuxième partie concerne les terres agricoles. Du coup, là, nous allons nous poser des questions, parce que nous savons bien qu'un hectare dans toutes les communes rurales, c'est extrêmement impactant.

M. BAULIEU.- Je ne voulais pas faire trop long, mais il m'est arrivé de rencontrer des parlementaires. Je ne suis pas sûr d'en avoir parlé avec Laurent CROIZIER, mais je n'ai félicité personne sur l'hectare rural.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FELT.- Lorine, je suis très étonné par tes propos. Pourquoi ? Cela fait presque trois ans que l'on parle de Champs Chevaux, que l'on allait y faire quelque chose et aujourd'hui, on nous dit que l'on veut remettre en cause les décisions que nous avons prises par rapport au terrain de Dannemarie-sur-Crète. C'est impossible ! On tourne en rond !

Mme GAGLIOLO.- Je n'ai pas dit cela.

M. FELT.- Si, tu as dit cela quand tu as parlé des terrains agricoles de Dannemarie-sur-Crète. Ce sont bien des terrains à Champs Chevaux. Je ne sais pas combien de centaines et de milliers de mètres

carrés sont concernés, je ne me souviens plus, mais nous avons travaillé pendant trois ans pour parvenir à un compromis que je ne partage pas quantitativement parlant. Maintenant, dans cette assemblée, un soir, à 21h30, nous remettons en cause Champs Chevaux. Nous ne pouvons pas remettre en cause Champs Chevaux.

M. BAULIEU.- Marcel, ce n'est pas Champs Chevaux, mais ce sont les PLU qu'il faut préserver.

M. FELT.- D'accord. J'entends, Gaby.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce ne sont même pas les PLU, mais ce sont les terres agricoles. C'est ce que j'ai entendu, ce que j'entends très bien et ce dont nous parlons tous. Il est nécessaire que nous en parlions. Vous allez croire que je suis devenue admirative de Monsieur BÉCHU, mais je vous invite vraiment à écouter la situation très objectivée qu'il a faite hier. Je n'étais pas d'accord avec tout, je vous rassure, mais je vous invite à regarder très objectivement ce qu'il a présenté et expliqué. C'était vraiment dans le cadre de la COP Bourgogne-Franche-Comté et il était extrêmement intéressant de voir la vision globale qu'il y mettait.

Lorsque tout à l'heure on parlait de Conseil Communautaire et d'une communauté de vie, disons-nous les choses. Nous travaillons ici à une communauté de vie, ce qui veut dire que nous nous « engueulons » aussi, nous sommes bien d'accord. Mais c'est la communauté de vie, c'est-à-dire que nous travaillons sur nos priorités, sur un certain nombre d'orientations. J'entends que nous nous demandions si aujourd'hui, nous avons un schéma, une stratégie concernant les terres agricoles, celles qui sont les meilleures, entre autres, de notre territoire, ou plutôt agrégées, parce que si un jour elles doivent représenter une exploitation agricole, il est important qu'elles soient le plus proches possible. J'ai entendu qu'il était question de cela. Je comprends que lorsque l'on parle PLU par PLU, des choix ont pu être faits et je l'entends. J'entends qu'à ce moment-là, premièrement, nous ne nous posions peut-être pas forcément les mêmes questions et deuxièmement, nous nous les posions par granulométrie communale.

Aujourd'hui, nous nous posons la question de façon nationale et plus généralement, de même qu'au niveau du Grand Besançon et du SCoT. C'est là que la question se pose. Quels outils voudrions-nous mettre en place concernant les terres agricoles ? Nous devons nous le dire aussi. Quelle est la force économique en France ? C'est l'agroalimentaire. Nous sommes bien d'accord. C'est donc un capital essentiel et cette question est posée. Je pense qu'il faut remettre les choses dans un contexte. C'est cette question qui est posée.

M. BAULIEU.- Nous l'entendons très bien. J'ai commencé mon propos en disant que la préoccupation des terres agricoles ne datait pas d'hier. Mais j'ai fait référence à la loi Climat & Résilience. Je regarde Jean-Paul MICHAUD au SCoT et Catherine BARTHELET à la Région, qui ont des chiffres plus précis que moi en tête, mais lorsque l'on parle des hectares qui pourront être utilisés, on ne parle que d'hectares de terres agricoles. C'est en cela qu'il ne faut pas se cacher derrière son doigt, ou alors on considère que l'on doit arrêter les choses aujourd'hui, c'est-à-dire que l'on fait du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) 2050 en 2024. J'entends plutôt les uns et les autres qui disent que ce sera compliqué, mais nous parlons de consommation de terres agricoles.

Du même coup, je n'ignore pas qu'au regard de l'addition de nos PLU, nous n'irons pas au bout et j'ai même quelques communes en tête. Lorsque nous aurons consommé ce qui nous sera accordé par le cadre du ZAN, déclinaison du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), du SCoT, etc., bien évidemment, nous ne consommerons pas tout ce qui est dans les PLU, mais ces documents juridiques sont opposables aujourd'hui. Quand je dis que nous devons les respecter, c'est que dans ce cadre, c'est parfaitement fiable, mais nous savons que nous ne consommerons pas tout. Je répète qu'il y a ce cadre fixé par la loi et il est décliné. Nous faisons doublon de vouloir surajouter un débat. Pendant ce temps, nous constatons que nous continuons à urbaniser de la même manière, ou à faire des entreprises – nous en avons évoqué une il n'y a pas si longtemps – qui consomment sans doute de l'espace un peu inconsidérément. C'est là que nous devrions nous précipiter pour travailler.

Après, j'ai une petite remarque au passage, mais je te rejoins sur ce que tu disais en termes d'îlot. Nous ne pouvons pas faire de l'aménagement en peau de léopard. Très concrètement, 2 ha de terrain, fussent-ils de grande qualité, au milieu d'un territoire urbain, ce n'est pas tout à fait facile à exploiter en

tant que tel. Qui plus est, la rationalité de nos développements urbains conduit à essayer de saturer nos « dents creuses », ce qui fait d'ailleurs partie de fortes préoccupations. Je partage l'idée, mais nous faisons du décompte sur les « dents creuses » – je fais une petite parenthèse là-dessus – alors que nous ne savons pas comment nous pourrons les maîtriser pour les urbaniser.

Vous savez que je plaide, même si parfois cela heurte Marcel FELT sur les démarches peut-être contraignantes, pour pouvoir urbaniser de manière globale. Mais sur certaines surfaces, nous savons faire et sur les « dents creuses », nous ne savons pas faire. Je regarde Aurélien LAROPPE qui comprend bien ce que je veux dire. Néanmoins, dans ce que nous faisons dans la préparation du PLUi, nous additionnons nos « dents creuses ». Je partage l'idée, mais seulement, nous organisons de petites réserves foncières que nous ne saurons pas activer. Sauf s'il y a un différend successoral sur le lot en question, nous pourrons le convertir. C'est une petite parenthèse, mais cela fait partie des soucis que nous avons. Néanmoins, sur l'aménagement global, la gestion de l'agriculture par rapport au PLU en application du ZAN, ne nous trompons pas d'urgence. L'urgence est de savoir comment faire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vois de nombreuses demandes de prise de parole. Nicolas BODIN le demandant depuis quelque temps, je lui donne la parole.

M. BODIN.- Il y a une dizaine de jours, avec Marcel FELT, nous avons rencontré les agriculteurs actuels de la future zone d'activités de Marchaux-Chaudefontaine. La réunion s'est plutôt bien passée. Nous leur avons posé la question et globalement, ils ont tous vu l'intérêt d'une zone d'activités économiques à cet endroit, parce qu'ils considèrent que l'économie est importante. Leur grande demande est de pouvoir retrouver des terres, ils veulent un travail plus fin avec la Chambre d'Agriculture et avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural). Dans notre débat, ce qui me gêne est que cela fait quand même plusieurs Conseils Communautaires où nous revenons sur le schéma que nous avons adopté quasiment à l'unanimité il y a 18 mois. Parfois, c'est le commerce au détriment de l'industrie, parfois l'agriculture au détriment de l'industrie.

Je rappelle quand même que la Bourgogne-Franche-Comté est la région la plus industrielle de France rapportée à sa population. Sur le territoire du Grand Besançon, cela représente 20 000 emplois et le mot « industrie » n'est pas un gros mot. J'ai visité 250 entreprises en deux ans. Je peux vous dire que l'avenir industriel de Grand Besançon passera aussi et peut-être surtout par l'industrie. En tout début de Conseil, nous avons eu un exposé par l'administrateur provisoire de l'Université qui disait effectivement que nous avons des laboratoires prestigieux, avec des compétences et nous avons vraiment besoin de ces différentes compétences dans les industries. C'est vrai que nous avons des spécificités. Nous devons aménager différemment nos zones, il faut potentiellement monter en étage. Même si j'y mets un gros bémol, nous avons aussi une industrie particulière, c'est-à-dire une industrie mécanique avec des machines extrêmement pesantes. Il est donc illusoire de croire que nous réussirons à faire des usines à étages, parce que c'est extrêmement compliqué et globalement extrêmement onéreux.

Ce ne sont pas forcément les demandes des industriels, mais en même temps, nous devrons continuer et par rapport au niveau français, le Grand Besançon doit jouer son rôle au niveau de la réindustrialisation. Visiblement, c'est un objectif commun défendu par tous les candidats à la présidentielle il y a deux ans et le Grand Besançon doit vraiment participer à ce schéma. Sur le ZAN, je le répète, parce que je n'ai pas aimé la manière dont le débat a eu lieu. Le ZAN dit deux choses. Il dit qu'entre 2020 et 2030, il faut diviser la consommation des aires par deux par rapport à la décennie précédente. Il faut arrêter de consommer en 2050. En revanche, rien n'est dit sur 2030-2050. Il faut quand même que cela soit clair dans nos différents esprits. Pour ma part, avec Marcel FELT et Catherine BARTHELET, nous défendons le fait que notre territoire participe pleinement à la réindustrialisation du pays.

M. MICHAUD.- J'ajoute une petite précision qui me paraît importante. Il me semble que nous avons adopté le PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) du SCoT il n'y a pas si longtemps, que ce qu'a évoqué Lorine GAGLIOLO est à l'intérieur du PAS et de notre projet politique commun à tous. Aujourd'hui, nous sommes en cours d'élaboration du DOO (Document d'Objectifs et d'Orientations) qui est la partie réglementaire. Effectivement, dans ces orientations qui seront réglementaires, nous prendrons en compte un certain nombre de critères. C'est bien évident. Le SCoT étant le document intégrateur, nous intégrerons ce qui nous est imposé par la loi, mais pas plus, parce qu'aujourd'hui, notre territoire doit vivre, il doit être pourvoyeur d'emplois. Si aujourd'hui nous nous posons plus de

contraintes que les territoires voisins, nous ne serons pas vertueux, mais nous serons l'inverse, c'est-à-dire que ce qui ne se fera pas chez nous ira se faire plus loin, ce qui occasionnera plus de transport, plus d'émissions de carbone. Voilà quelles seront les conséquences.

Aujourd'hui, nous devons penser notre territoire en fonction de nos habitants et c'est une politique globale. Effectivement, des mutations sont à faire sur les productions agricoles, mais jusqu'à présent, nous ne pouvons pas imposer à un agriculteur de produire tel ou tel produit. Nous avons une richesse qui s'appelle le comté, nous sommes contents de l'avoir, mais cela gêne peut-être un certain nombre de choses. En revanche, nous avons des territoires voisins qui ont la capacité et qui ne sont pas si éloignés, de produire d'autres choses. Nous sommes sur le territoire du SCoT, en partie sur la plaine de la Haute-Saône où nous avons d'autres productions. Effectivement, ce n'est pas produit sur notre territoire du Grand Besançon proprement dit, mais c'est tellement proche que cela me paraît aussi important de le prendre en compte. Aujourd'hui, le travail fait au SCoT est de notre volonté à tous. Quand je rouspète régulièrement du manque de participation au SCoT et lorsque je vois que nous avons du mal à avoir le quorum certaines fois, je crois que c'est aussi parce qu'il s'y décide beaucoup de choses.

Le SCoT est souvent évoqué ici. Je ne sais pas si vous avez compté le nombre de fois où le SCoT est évoqué. En termes de planification, c'est le document de planification pour l'aménagement de notre territoire. Je répète que nous intégrons la loi, mais nous n'allons pas plus loin, nous ne sommes pas plus vertueux, nous voulons vraiment que notre territoire vive. Je crois que c'est important que notre territoire vive et qu'il fournisse du travail à nos habitants. Si nous n'avons pas les entreprises sur notre territoire, qui enrichissent notre territoire, comment mènerons-nous nos politiques ? Je vous pose la question. Comment mènerons-nous nos politiques en matière de transport, en matière d'habitat ? Je pense que si nous n'avons pas de richesse économique, nous ne pouvons rien faire derrière. La richesse économique de notre territoire nous permettra de mener des actions sociales, environnementales. Il ne faut pas nous voiler la face.

Je vous invite à venir travailler au SCoT. Effectivement, je crois que c'est vraiment un espace où nous nous exprimons tous, où nous trouvons des façons d'avancer, où nous avançons avec des propositions sur nos politiques d'aménagement du territoire.

Mme BARTHELET.- J'interviens brièvement. Je souscris bien sûr aux propos précédents, notamment à ceux de Nicolas BODIN, de Gabriel BAULIEU et bien sûr sur le fait qu'il y ait la planification, ce qui est important et nous y revenons. Lorine GAGLIOLO a parlé des groupes de stratégie foncière. C'est vrai que c'est une riche idée. Nous nous sommes dit « faisons des groupes de stratégie foncière sur les différentes thématiques », mais finalement, nous avons vu que nous le traitions directement dans nos schémas. Cela nous a conduits finalement à plutôt faire un schéma des EnR (Énergies Renouvelables). Nous nous sommes dit « lorsque nous réfléchissons sur le tourisme, nous avons fait un schéma du tourisme », et là, nous identifions des fonciers. Ce travail qu'elle a conduit dans sa stratégie foncière agricole nous a permis de nous demander ce que nous mettions finalement dans le PPI, si nous pouvions porter des actions sur l'acquisition foncière agricole par ce biais, ce qui n'est pas vraiment le cas.

En revanche et je rejoins les propos de Gabriel BAULIEU sur ce que nous avons fait dans notre SCoT auparavant, sur ce que nous faisons encore davantage là dans toutes nos planifications, nous ne faisons que renforcer toutes les précautions déjà prises, les interdictions de faire quoi que ce soit sur toutes ces zones, espaces naturels sensibles (ENS), bois et terres agricoles. C'est vrai que nous nous étions déjà interdit de construire en forêt, sur les ENS. Nous avions déjà protégé les terres agricoles, sorti des cartographies sur leur valeur. Je sais que Françoise PRESSE va me dire qu'elles n'étaient pas assez abouties et que celles fournies par la Chambre d'Agriculture n'étaient pas encore peut-être la bonne maille.

J'entends vos propos comme quoi il faut certainement avancer encore ce niveau d'indications, mais finalement, c'est exactement ce qu'il faut fournir à Aurélien LAROPPE pour qu'il puisse parfaitement intégrer tout ce que vous dites là dans le PLUi. Il ne nous manque plus que cela, parce que finalement, toutes les terres sont déjà protégées et avec son analyse plus fine, il va pouvoir faire des propositions sur ce que nous pourrons zapper. Nous avons tous dit – et c'est inscrit dans le projet de territoire – que nous étions d'accord pour zapper. Il faut donc en profiter. Je crois que nous avons la même vocation, nous avons envie de faire la même chose. Il n'y a pas de problème.

Mme la PRÉSIDENTE.- Françoise, tu souhaitais aussi intervenir.

Mme PRESSE.- Chacun défend un peu son dossier et là où il est sur sa compétence. Nous sommes tous d'accord qu'il faut des zones économiques, du logement, de l'industrie, du commerce et nous allons prendre tout cela sur les terres agricoles. Lorine GAGLIOLO a dit qu'elle avait appelé à la vigilance. Sur quelles terres agricoles ? Il y a une classification des terres agricoles et il se trouve que dans les exemples qu'elle a donnés, ce sont toujours les meilleures terres agricoles qui sont sacrifiées. Nous qui défendons l'agriculture sur le Grand Besançon, nous souhaitons qu'il y ait peut-être une réflexion sur la qualité de ces terres non pas agronomique, mais économique, c'est-à-dire les terres les mieux placées pour l'infrastructure, pour la pente, pour l'épandage, pour la qualité aussi agronomique bien sûr, que si l'on prend des terres, on les prenne sur les moins bonnes. C'est là le propos que tient Lorine et que je tiens aussi.

Sur les bonnes terres économiques, que nous puissions avoir une réflexion et que nous hésitions un instant à les rattacher, par exemple, à la zone de Saint-Vit Champs Chevaux ou à retirer la partie agricole, comme cela a été fait par le passé autour du lycée de Dannemarie-sur-Crète. Pour reprendre, c'est la même zone. Prenons les meilleures terres agricoles au lieu de les laisser et de prendre des terres de moindre valeur. Puisque nous avons la cartographie depuis longtemps, nous en disposons au PLUi. Il y a quand même moyen de faire quelque chose de qualité et c'est ce que nous demandons. Nous ne demandons pas un « blackout » sur toutes les terres agricoles. Ce n'est pas du tout le propos. C'est quelque chose de plus nuancé et plus fin, si vous voulez bien le comprendre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. CYPRIANI.- Pour compléter les propos de Françoise PRESSE, auxquels j'adhère complètement, je voulais répondre à Jean-Paul MICHAUD. Lorsque nous travaillons sur le SCoT, le SCoT est un document sur lequel chacun doit faire des compromis. Si je rédige le SCoT, je pense qu'il ne sera pas tout à fait pareil que si tu le rédiges seul, Jean-Paul. Le SCoT est donc un document de compromis, que nous votons, parce que nous y avons tous travaillé et que nous l'acceptons avec ses qualités et ses défauts. Mais lorsque l'on nous présente un projet particulier pour lequel on avait des réticences, même quand on l'acceptait dans le SCoT, on peut quand même s'exprimer. Ce n'est pas pour autant que nous refusons le travail collectif.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, tu as droit à une deuxième prise de parole, Jean-Paul.

M. MICHAUD.- Benoît, je voulais dire, en réponse aux propos de Lorine GAGLIOLO, que son intervention proprement dite est le travail que nous faisons au SCoT. C'est bien ce travail d'analyse, de compréhension du territoire, de prévision des aménagements futurs de notre territoire par rapport à nos contraintes. Je rejoins tout à fait ce qui est dit. C'est le travail fait aujourd'hui et intégré. C'est la raison pour laquelle je ne comprends pas l'intervention de Lorine. Ce n'est pas comme si nous ne faisions rien. Nous venons de voter le PAS, vous l'avez voté, j'espère que vous l'avez lu. Il me semble qu'il a été voté à l'unanimité. Je crois que nous n'avons pas écrit trop de bêtises. C'est ce que je veux dire. Le travail est fait et nous essayons de le faire de la meilleure façon possible.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FELT.- Je voudrais répondre à Françoise PRESSE. Champs Chevaux, le terrain de Dannemarie-sur-Crète est en plein milieu de la zone. Tout le monde le savait. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas revenir en arrière. Tout le monde le savait il y a deux ans. Nous ne pouvons donc pas revenir deux ans après pour dire « on va remettre en cause ». Certes, il a certainement une valeur agronomique, puisque c'est développé par le lycée agricole. Tout le monde le savait. Je ne comprends pas, mais nous sommes vigilants. Quand nous avons fait Champs Chevaux, nous avons fait moult réunions. Nous savions qu'il y avait des qualités, mais à un moment donné, il faut aussi faire des choix, comme le dit Gabriel BAULIEU qui n'écoute pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si, mais je me demandais si tu n'étais pas sur une troisième intervention. Je me suis dit que j'avais peut-être dérapé. Lorine, tu souhaites répondre.

Mme GAGLIOLO.- Que l'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit, ou je me suis mal fait comprendre, je n'en sais rien. Sur Champs Chevaux, je n'ai pas dit qu'il fallait arrêter ce projet. Ce n'est

vraiment pas mon propos. J'ai bien conscience que nous avons adopté un schéma de priorisation des zones économiques. Il se trouve que certains élus de cette assemblée s'étaient abstenus à l'époque.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire Champs Chevaux, que nous n'allons pas le faire ou je ne sais quoi. De toute façon, je n'ai absolument pas le pouvoir de le faire. En revanche, je dis qu'encore la semaine dernière, j'ignorais que via le projet de Champs Chevaux, on était en train de transformer les meilleures parcelles du lycée de Dannemarie-sur-Crète. Je savais qu'à Champs Chevaux, il y avait de bonnes terres agricoles, mais je ne savais pas qu'il y avait les meilleures terres agricoles du lycée de Dannemarie-sur-Crète et cela me pose question. C'est ce que je veux vous dire. Cela me pose question, parce que nous n'avons pas les outils pour identifier des terres déterminantes dans l'équilibre d'un lycée qui forme les futurs agriculteurs. Il y a quand même un « truc ». Je me dis que je suis Vice-Présidente à l'Environnement, j'ai à mes côtés une conseillère communautaire déléguée à l'agriculture et à l'alimentation et nous n'avons pas les outils dans cette boutique pour savoir où sont les meilleures terres agricoles du territoire.

Je trouve très bien que nous ayons un schéma de priorisation des zones économiques, mais j'aimerais que nous ayons aussi un schéma de priorisation des meilleures terres agricoles de ce territoire. C'est indispensable ! J'ai dit que nous avions 2 % d'autonomie alimentaire sur ce territoire. Je suis désolée, mais je trouve cela dramatique. C'est un enjeu supra au-delà de tout ce que nous nous sommes dit. À nouveau, nous pouvons implanter des entreprises dans des zones qui vont participer à la résilience du territoire, et pas uniquement des entreprises qui vont faire de l'agroalimentaire. Il y a de nombreuses activités sur ce territoire, dont nous avons besoin pour traverser les années qui nous attendent. Nous pouvons donc à la fois réfléchir sur où nous faisons les zones, comment nous les faisons et quelles entreprises nous mettons sur nos zones. C'est juste cela et je suis ravie de contribuer avec les collègues dans tous ces COPIL ZAE que nous faisons ensemble.

Je trouve que tout ce que nous faisons est très riche, mais je revenais simplement sur le fait que simplement, à la base, lorsque nous avons adopté notre schéma de priorisation des zones, nous n'avions pas les éléments nécessaires pour nous dire « attention, là, nous faisons des bêtises ». Je pense que nous avons besoin de ces outils pour la suite. Pour répondre aussi à Gabriel BAULIEU, je ne remets pas en cause toutes les décisions que nous avons pu prendre. Nous avons pris des décisions avec les éléments que nous avions, mais j'attire juste votre attention sur le fait qu'il nous manque certains éléments sur les zones agricoles et j'aimerais que nous puissions y travailler très concrètement dans la suite logique de ce que nous avons décidé de faire ensemble dans le cadre du SCoT.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. JOUFFROY.- Nous discutons de 70 ha de développement économique sur le territoire du SCoT. Ce n'est même pas la taille d'une exploitation. Je voulais juste faire la remarque. Par rapport aux terres agricoles du lycée, certes, le lycée sera impacté sur la zone des Champs Chevaux. Ce n'est pas la seule exploitation impactée et ce sera la moins impactée. La surface qui sera déduite pour le lycée agricole ne met pas en péril le système économique de l'exploitation du lycée agricole. Trois ou quatre exploitants seront beaucoup plus impactés que le lycée agricole. Je pense qu'il faut remettre les choses au clair. Ils ne vont pas perdre énormément en SAU (Surface Agricole Utile) sur la surface du lycée agricole. Je voulais réinsister sur les 70 ha de développement économique sur l'ensemble du territoire. Ce n'est pas la surface d'une exploitation aujourd'hui.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est vraiment un débat extrêmement intéressant. Nous rentrons dans des éléments forts. Du coup, je pense que cela aura un effet positif, Jean-Paul, parce que j'imagine que tout le monde voudra retourner au SCoT. Tu verras, je pense que tu auras beaucoup trop de monde.

L'autre jour, à Territoire 25, une personne présentait aussi les questions du ZAN. Elle disait quelque chose d'intéressant. Elle disait que finalement, les terres n'ont jamais été protégées. On protège les espèces animales, un monument historique, etc. et finalement, avec le ZAN, c'est la première fois que l'on s'intéresse au ZAN pour ce qu'est le sol et non pas parce que c'est un foncier, une surface qui peut accueillir des bâtiments. C'est la première fois que la loi Climat & Résilience apportait justement cette notion. Comme vous le disiez les uns les autres, lorsque l'on installe du logement, une activité d'entreprise, etc., c'est sur quoi on le fait. Nous discutons de tout cela, c'est fondamental et je pense que nous rediscuterons un certain nombre de fois sur ces questions, parce que nous devons trouver la

bonne ligne vers laquelle nous allons pour pouvoir prendre nos décisions en pleine compréhension de ce dont nous avons envie et de la connaissance que nous pouvons avoir.

Ce que dit Lorine GAGLIOLO est vrai. Il nous manque une carte agronomique un peu plus approfondie que celle que nous avons pu avoir jusqu'à présent. Nous devrons donc regarder cela. Cela nous interroge aussi sur la relation que nous devrions avoir avec l'EPFL (Établissement Public Foncier Local) sur la protection de sols, sur des outils comme les ZAP (Zones Agricoles Protégées), etc. Nous voyons que nous ouvrons le chantier et la discussion. Je suis très heureuse qu'il y ait cette discussion et je dis très clairement que nous devons avoir ce genre de discussion. Je crois que toutes les personnes qui souhaitaient intervenir sont intervenues. Je vous propose de soumettre au vote ce dossier. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 22 abstentions. Je vous remercie.

A l'unanimité des suffrages exprimés (22 abstentions), le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le lancement de l'opération d'aménagement de la ZAE de Marchaux-Chaudefontaine via une procédure de ZAC,**
- **se prononce favorablement sur l'ouverture de la concertation préalable au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme,**
- **se prononce favorablement sur la poursuite des acquisitions foncières sur la zone de projet actualisée.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :
Pour : 88 Contre : 0 Abstentions : 22 Conseiller intéressé : 0

36. Exercice de la compétence en matière de ZAE – Modification du périmètre de la ZAE Champs Chevaux

Mme BARTHELET.- Nous avons déjà bien abordé ce sujet, puisque de Marchaux-Chaudefontaine, nous sommes passés directement à Champs Chevaux. Vu l'heure, je ne sais pas s'il est utile que je rappelle tout le cheminement, parce que c'est un peu ce que nous nous sommes dit qui a fait que cette zone d'activités était retenue dans le schéma de priorisation, schéma que nous avons validé en mai 2022. Nous pouvons le résumer sur ce qu'a dit Nicolas BODIN tout à l'heure, sur le réel besoin de foncier économique qu'il nous manque d'ores et déjà et pour répondre au développement endogène de nos entreprises très prioritairement. Il ne s'agit pas de proposer un développement supplémentaire à ce que nous avions validé. Visiblement, il y a eu un malentendu à ce sujet et je le déplore. Néanmoins, il est bien question ce soir d'entériner officiellement le périmètre de cette zone qui nous apparaît cohérent en associant le périmètre de la zone historique de Champs Chevaux juste à côté à celui validé dans notre schéma des priorités.

Toutes les études environnementales et archéologiques sont en cours et ceux qui sont passés ont pu le voir. Elles permettront de redéfinir le périmètre exact de la construction en précisant bien entendu qu'il sera fort réduit par rapport au foncier disponible au départ, puisque nous devrons déduire les espaces naturels que nous allons préserver, les espaces dédiés au strict minimum pour la desserte routière, les pistes cyclables, le stationnement mutualisé. Pour cette ZAE comme pour toutes les nouvelles zones, un soin particulier sera aussi apporté à l'impact paysager.

Il vous est proposé :

- de valider la régularisation du périmètre de cette zone d'activités Champs Chevaux,
- de valider le transfert de compétence au profit de Grand Besançon du chemin des Champs Michel qui n'avait pas été intégré jusque-là.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Madame LÉOTARD, vous m'aviez fait passer un courrier pour ce soir. Seuls les représentants pouvant parler, la seule chose que vous pouvez faire ce soir est de me demander de lire ou non le texte. Si vous ne le souhaitez pas, je propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je devrais avoir le même nombre d'abstentions que sur le rapport précédent. Je vais voir si je me suis trompée la dernière fois. Je compte 22 abstentions. Je vous remercie.

A l'unanimité des suffrages exprimés (22 abstentions), le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la régularisation du périmètre de la ZAE de Champs Chevaux,**

- **valide le transfert de compétences de la commune à GBM, pour le linéaire du chemin des Champs Michel inclus dans la ZAE, après accord de la commune de Saint-Vit.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :
Pour : 88 Contre : 0 Abstentions : 22 Conseiller intéressé : 0

37.Zones d'activités économiques de Madeleine BRES – BESANCON Vente d'assiette foncière pour l'implantation du Siège de JPR INVEST

Mme LA PRÉSIDENTE.- Yves GUYEN.

M. GUYEN.- Nous parlions tout à l'heure de circulation. Je tiens à attirer l'attention sur le fait que nous allons encore apporter des bureaux et des emplois sur ce secteur. Je ne suis pas contre, mais nous devons quand même réfléchir à l'aménagement de la rue Madeleine Brès, parce que cela ne peut pas fonctionner si l'on amène encore du monde. Aujourd'hui, c'est complètement saturé. Des gens qui habitent sur place et les entreprises savent que nous ne pourrons pas tenir comme cela, qu'il faudra passer par un aménagement plus conséquent que ce que nous pourrions éventuellement imaginer aujourd'hui.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, c'est vrai et c'est le cas à de nombreux endroits. Tu as raison, à partir du moment où l'on va densifier, on a cette question de comment travailler les déplacements. Il faudra bien que l'on regarde à développer des alternatives. Y a-t-il des interventions ?

M. HENRY.- Merci de me donner la parole. Pour aller dans le sens des propos de Monsieur GUYEN, en tant qu'utilisateur de la zone, je pense qu'il serait important de prévoir, dans cette parcelle, une desserte qui permettrait éventuellement de faire passer cette piste cyclable. Vous n'êtes pas sans savoir que le rond-point devant la clinique Saint-Vincent est un véritable coupe-gorge pour les vélos. Je l'ai emprunté récemment à vélo. De plus, actuellement, il y a de gros problèmes de circulation. Avec les nouvelles implantations, ce sera pire. Comme le disait Monsieur GUYEN, je pense qu'il aurait été logique, dans cette portion, de réserver une part pour l'implantation d'une piste cyclable, ce qui aurait permis de dégager ce rond-point.

M. GUYEN.- Je vais répondre, mais comme nous nous sommes déjà rencontrés il y a quelque temps avec les commerçants, les industriels du secteur, les avocats, les vétérinaires, etc., nous avons dû aborder le sujet. Nous devrions apporter des solutions, mais pour l'instant, nous attendons aussi la création de la piste cyclable entre Pirey et la clinique Saint-Vincent pour revoir un peu l'aménagement. Je pense que le fait d'amener du trafic ne va pas nous simplifier l'aménagement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'entends ce que vous dites et je suis complètement d'accord avec vous. Nous devons anticiper. Il faut désormais que dans nos espaces et dans les aménagements, nous mettions de la même façon au même moment au moins le tracé de l'emprise d'une piste cyclable et la voirie, parce qu'évidemment, lorsque, par exemple, on donne une place à la voirie et que l'on vient avec une piste cyclable par la suite, c'est la guerre, si je peux me permettre de le dire ainsi. Je suis donc complètement d'accord avec le fait que nous devons anticiper ces questions d'un point de vue urbanistique. Nous devons reverser la façon d'aborder le développement et l'aménagement des extensions ou le réaménagement d'un certain nombre de territoires.

Je ne reviens pas sur la question de la polyclinique qui interroge beaucoup, parce que là, nous avons effectivement une activité qui se développe, un peu comme Témis Santé. C'est très bien, nous avons un territoire dense. En revanche, comme il n'avait pas été conçu dès le départ avec des voiries suffisamment importantes pour donner de la place à tout le monde, nous sommes en très grande difficulté pour répondre à la question. Nous devons regarder comment nous pouvons aborder ces questions. S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Nous devons donc regarder comme améliorer ces problèmes de desserte, en l'occurrence en piste cyclable ici.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur :**
  - **l'acquisition par GBM à la Ville de BESANCON d'une emprise d'environ 5 498 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section MY n° 298, correspondant au dernier lot commercialisable du lotissement d'activités économiques Madeleine Brès, aux conditions énoncées dans le rapport,**
  - **la cession par GBM à la société JPR Invest ou à toute personne morale ou physique s'y substituant d'une emprise d'environ 5 498 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section MY n° 298, correspondant au dernier lot commercialisable du lotissement d'activités économiques Madeleine Brès, aux conditions énoncées dans le rapport.**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes relatifs à ces transactions.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

38. CRR – Projet d'établissement 2024-2027

M. Anthony POULIN (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question particulière, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet d'établissement 2024-2027 du Conservatoire à rayonnement régional du Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

39. CRR – Demande de renouvellement de classement

M. Anthony POULIN (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la demande de renouvellement de classement du Conservatoire à rayonnement régional de Grand Besançon Métropole pour les spécialités musique, danse et art dramatique,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à la constitution et à la transmission de cette demande de renouvellement.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

40. Présentation du rapport annuel d'accessibilité 2022

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, Christian MAGNIN-FEYSOT va vous présenter le rapport annuel d'accessibilité 2022. Nous allons nous dire les choses. Là aussi, non seulement les villes, mais aussi les villages n'ont pas été conçus pour être accessibles. Du coup, je viens en soutien à Christian.

Très souvent, lorsque ce rapport est présenté, il est un peu présenté comme un rapport administratif. Or, c'est vraiment une volonté politique de rendre notre territoire inclusif. Il s'agit donc de voir comment

nous avançons et là où nous en sommes dans cette évolution. C'est vrai et cela a encore été dit avec les différentes personnes que j'ai rencontrées ces derniers temps, il faut aller vite. Or nous allons plus lentement, parce que ce sont de gros investissements avec de gros impacts. Mais c'est important et urgent, parce que nous avons besoin d'avoir des territoires inclusifs.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Comme je le dis à chaque fois, les images sont beaucoup plus parlantes que des mots. Je ne distribue pas ces images ce soir, mais je les commente. Sur la première diapositive, sont illustrés les travaux dans le cadre du Département des Mobilités concernant la Direction de la Voirie. Le montant total des travaux conduits par la Direction de la Voirie afin d'améliorer l'accessibilité de la voirie s'élève à 2 596 167,65 € TTC en 2022. Nous distinguons parmi ces travaux :

- la création :
    - de 89 traversées piétonnes,
    - de 4 773 m linéaires de trottoir,
    - d'une place PMR,
- la modification de 10 places PMR,
- 150 nouveaux modules sonores sur les 404 qui ne sont pas encore fonctionnels.

Vous voyez sur les cinq diapositives du haut les images qui caractérisent les travaux :

- au carrefour Helvétie,
- au pont de la République,
- rue de l'Épitaphe,
- rue Weil,
- rue de Trépillot.

Concernant la mise en accessibilité des arrêts de transport en commun, nous avons vu apparaître :

- 2 créations de quai bus,
- 2 mises en accessibilité de quai bus avec cheminement.

Ces travaux sont matérialisés par les images que vous voyez apparaître au milieu de la page.

Enfin, en bas de la page, concernant les transports et les nouveautés 2022, ce sont une nouvelle boutique en proximité en centre-ville et une nouvelle application pour faciliter le transport des personnes aveugles. Je suis très heureux, car on l'appelait EZYMOB, ce qui ne me plaisait pas du tout (je n'aime pas les anglicismes) et on l'appelle maintenant Ginko Guide, ce qui me plaît beaucoup plus. C'est également un ensemble d'innovations et de mesures facilitant l'accès aux transports en commun. Au niveau des chiffres pour Ginko Access, en 2022, la fréquentation était de 32 589 voyages, contre 27 384 en 2021. De plus, 50 nouvelles demandes d'inscription ont été acceptées, en progression de 22 % par rapport à 2021.

La page suivante concerne la Direction des Grands Travaux, avec de grands projets qui rendent accessibles des pans entiers du territoire. En 2022, cette Direction a réalisé en maîtrise d'œuvre d'aménagement des espaces publics, tous maîtres d'ouvrage confondus, pour un montant cumulé de travaux de 9 933 489 € TTC, rendant accessibles de grands pans du territoire. Ce sont également 6 231 413 € TTC investis sur d'autres projets améliorant l'accessibilité à certains services comme l'assainissement, l'eau potable et les terrains de sport.

Sur la partie haute, vous voyez apparaître des travaux :

- place Cassin,
- place de Lattre de Tassigny,
- Charles Nodier
- à la Gare d'Eau.

En partie centrale, ce sont les travaux :

- à La Bouloie,
- aux Hauts du Chazal, précisément rue Montessori,
- à Témis, sur le chemin de l'Escale,
- rue des Founottes.

Enfin, tout en bas, concernant les communes du Grand Besançon, les travaux concernent :

- un pôle d'échanges à Saint-Vit,

- la ZAE de la Foulottière,
- le cimetière de Montfaucon qui a été rendu accessible,
- une aire de jeux PMR à Pouilley-les-Vignes.

La page suivante concerne les travaux sur les établissements recevant du public (ERP) avec quelques exemples. En 2022, 677 658 € TTC ont été consacrés à la mise en accessibilité des ERP de la Ville de Besançon, avec 8 sites touchés par de gros travaux. Vous n'avez ici que quelques exemples : la rénovation des escaliers et des sanitaires à l'école Helvétie, une banque d'accueil, des escaliers et des sanitaires PMR au musée du Temps.

Sur les autres communes de Grand Besançon, ce sont :
- la réhabilitation de la crèche avec le relais petite enfance à Avanne-Aveney,
- une nouvelle maison commune ou communale à École-Valentin,
- une nouvelle école à Montferrand/Thoraise,
- la mise à niveau de l'accès à la mairie et la bibliothèque à Vaire.

Sur ce rapport annuel 2022, 14 communes sont citées. Je crois que nous pourrions en ajouter d'autres si nous prolongions un peu après 2022. Par exemple, me concernant, notre mairie de Chalezeule est devenue accessible depuis peu. Pour conclure, je voulais simplement remercier tous les services. Nous avons parlé tout à l'heure de travail en commun. Avec les 14 associations qui représentent tous les handicaps qui ont justement créé leur association, les présentations se passent toujours très correctement. Chacun y apporte sa contribution et on arrive à trouver des consensus à chaque fois.

Je voudrais simplement citer l'accessibilité dans des lieux protéger, parce qu'ils font partie du patrimoine historique de nos communes ou de la Ville de Besançon. C'est toujours très compliqué. Mais à force de discussions et de remarques qui sont faites, nous arrivons à trouver des consensus à chaque fois. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je te remercie. J'en profite d'ailleurs pour remercier Marie-Jeanne URLACHER qui travaille dans ce domaine depuis de nombreuses années et qui part en retraite. Je pense que nous pouvons l'applaudir, parce que cela a été un beau travail. Justement, ce consensus est aussi son œuvre. Je vous propose de l'applaudir.

Applaudissements.

M. MAGNIN-FEYSOT.- J'ai l'habitude de la nommer « la grande prêtresse de l'accessibilité ».

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Il s'agit de prendre connaissance. Je vous remercie.

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'accessibilité 2022.

41. Attribution d'avances de subventions aux écoles de musique Attribution d'une subvention à l'association Le Bastion pour la déconstruction d'un poteau Annulation d'une subvention

M. Hasni ALEM (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- **se prononce favorablement sur l'attribution de cinq subventions, en tant qu'avances sur les subventions 2024, d'un montant total de 86 130 € dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique, réparties comme suit :**
  - **17 226 € à AMUSO,**
  - **17 226 € au CAEM,**
  - **17 226 € à l'Ecole de musique du Plateau,**
  - **17 226 € à l'EMICA,**
  - **17 226 € à la MJC Palente Orchamps,**

- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions avec AMUSO, le CAEM, l'Ecole de musique du Plateau, l'EMICA, la MJC Palente Orchamps.**
- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention complémentaire de 15 000 € à l'association Le Bastion dans le cadre du fonds de concours Musiques Actuelles ;**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'attribution d'une subvention à l'association « Le Bastion » pour libérer le cône visuel devant l'espace scénique de la salle de restitution et de répétition en conditions scéniques.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

42. Conventions avec différents partenaires dans le cadre du plan d'action Arcier 2023-2026

Mmes Frédérique BAEHR (2), Catherine BARTHELET (1), Pascale BILLEREY (2), Karine DENIS-LAMIT (1) et Anne VIGNOT (2) et MM. Ludovic FAGAUT (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Anthony POULIN (2), Yannick POUJET (2) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

M. LIME.- Nous avons beaucoup parlé de travail en commun. Je tiens à saluer celui réalisé sur ce secteur et lancé il y a 15 ans par la Ville de Besançon.

Nous arrivions sur un territoire où l'on amenait des contraintes essentiellement pour les communes, les agriculteurs, tous ceux qui travaillent. Nous avons été salués par les ministères et par l'Agence de l'Eau sur cet aspect de concertation et de travail en commun. Le deuxième point concerne les deux rapports. Il s'agit du travail avec l'Université. Je pense que nous devons le développer. Cela a été présenté tout à l'heure. De plus, on donne de plus en plus de millions d'euros à notre Université. Je pense que nous avons tout intérêt à avoir plus de liaisons, plus de travail ensemble, ce que nous essayons de faire nous aussi au niveau national sur la gestion publique. C'est un de nos axes de développement pour pouvoir travailler avec les universités, les start-up qui sont derrière, et surtout pour récupérer demain de la main-d'œuvre dans l'ensemble de nos structures. Je pense que dans quelques années, comme cela a été cité tout à l'heure sur certains domaines, nous aurons de grandes difficultés pour pouvoir recruter. Si nous ne travaillons pas en commun, notamment avec des thésards, nous aurons des difficultés.

Je voulais donc saluer le travail et remercier toutes les communes du plateau et le Syndicat du Marais de Saône avec lesquels nous travaillons d'une manière extrêmement intelligente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

M. CYPRIANI.- Quand on parle d'eau, comme lorsque l'on parle d'alimentation, on pense malheureusement désormais à la pollution. C'est malheureux, mais c'est ainsi. Je veux parler de la pollution par les pesticides, mais pas seulement, puisqu'il y a aussi les métaux lourds et d'autres polluants chimiques liés à d'autres utilisations. Nous avons de nouveaux polluants chimiques qui s'accumulent, sur lesquels les médias et les scientifiques ont mis l'accent. Ce sont les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), molécules avec des noms barbares bien entendu, mais que l'on utilise tous les jours sur les revêtements antiadhésifs des poêles, sur les vêtements imperméables du genre Gore Tex. Ces molécules non biodégradables ont une grande résistance thermique, c'est-à-dire qu'il faut 800 °C pour les détruire. Par conséquent, quand elles restent au soleil dans la nature, elles ne risquent pas d'être dégradées. On les appelle ainsi des « polluants éternels ».

Ces polluants sont associés à de nombreux effets néfastes sur la santé humaine. Ce sont des perturbateurs endocriniens, comme on en a déjà vu beaucoup, comme de nombreux pesticides. Ils agissent également sur le système immunitaire et sont cancérigènes (reins et testicules), comme cela a été démontré. L'exposition à ces PFAS provient de l'alimentation (produits de la mer, viande, œufs), mais aussi de l'eau et c'est la raison pour laquelle j'interviens, de façon plus réduite actuellement. Mais ce phénomène risque d'être de plus en plus impactant. En 2019, Santé Publique France a démontré que 100 % de la population française était imprégnée par ces composés. En 2020, l'ONG Générations Futures a analysé 13 000 échantillons d'eau de surface et 36 % de ces échantillons contenaient des PFAS en quantité non négligeable.

L'Europe a décidé de réagir et une directive transposée en droit français en décembre 2022 va rendre obligatoire l'analyse de 20 PFAS, le dosage de 20 molécules dans les eaux de consommation à partir de 2026. Je demande à ce que nous n'attendions pas 2026 pour nous lancer dans ces dosages, que nous soyons légèrement en avance par rapport aux autres exploitants d'eau potable. Une fois cette présence démontrée, nous pourrions dire que la première solution serait de consommer de l'eau en bouteille, ce qui n'est pas souhaitable, cette eau en bouteille contenant aussi des plastifiants et des microplastiques. La deuxième solution serait de traiter les eaux par l'osmose inverse ou par le charbon actif. Christophe LIME confirmera que c'est extrêmement coûteux et qu'il serait assez inenvisageable d'utiliser ces systèmes pour l'ensemble des eaux du robinet. La seule solution serait de caractériser l'étendue de la pollution et de légiférer pour interdire ces molécules sans attendre 2026, ce qui serait bien. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour ces précisions.

M. LIME.- Nous avons déjà eu cet échange. L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus contrôlé en France. C'est aussi le produit le plus consommé. Sur les ressources de Besançon et du Grand Besançon, en règle générale, nous sommes largement en dessous de ce qui est recherché aujourd'hui. Nous sommes en interconnexion pratiquement sur l'ensemble de nos ressources, en tout cas sur la ville de Besançon. Si un jour, nous rencontrions des problèmes, si nous nous approchions des bases de l'eau brute, nous couperions nos alimentations, c'est-à-dire que nous n'approchons jamais le risque sur un certain nombre de points.

La question maintenant posée concerne les anticipations par rapport aux futures normes en 2026. Nous avons entendu tellement de choses que nous regardons avec les services pour savoir comment y travailler. Là aussi, cela fait partie d'une recherche. En effet, globalement, dans la gestion publique, de grandes collectivités viennent de revenir en gestion publique et un de leur domaine est celui-là. L'idée est aussi de mutualiser entre nous pour avoir de la recherche. Nous allons tout particulièrement pouvoir chercher comment éviter d'avoir ce type de produit. L'osmose inverse, qui se met en place en région parisienne, a de vrais impacts aussi sur d'autres qualités de l'eau que l'on retire, c'est-à-dire que l'eau va être purifiée, mais elle va tellement l'être qu'il va falloir rajouter certains produits pour la rendre intéressante en termes de consommation. Cela devient donc farfelu de chercher.

Nous avons la méthode au charbon actif à un endroit, ce qui nous va plutôt bien et nous savons le traiter. Je répondrai d'une façon plus précise, mais nous avons vu avec les services pour pouvoir travailler sur ces domaines et en anticipation par rapport à ce qui se passera en 2026.

Mme GAGLIOLO.- Tu disais tout à l'heure que tu avais envie de travailler davantage avec l'Université et le milieu des chercheurs. Au Club Climat, nous organisons régulièrement des petits déjeuners du Club. Le dernier a eu lieu au laboratoire Chrono-environnement il y a une semaine. J'ai rencontré Grégorio CRINI, chercheur de renommée internationale qui travaille précisément sur la dépollution de l'eau. Il aimerait beaucoup pouvoir tester avec nous des solutions qui montrent vraiment leurs effets en laboratoire. Il n'est pas nécessaire d'aller chercher très loin. Je pense que nous avons des gens de grande renommée avec qui nous pourrions monter des partenariats, que ce soit sur nos boues d'épuration, le traitement des eaux en sortie de process industriel, tout ce genre de choses. A priori, il y a des choses assez intéressantes à faire. Je serais ravie de voir toutes ces choses aboutir et j'ai tous les contacts qu'il faut.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais rebondir. Lamine BOUBAKAR était présent en début de séance et nous avons parlé des médailles CNRS. La dernière médaille CNRS est en bronze, ce qui est énorme si l'on compare aux Jeux olympiques. Elle a été décernée à la très jeune chercheuse Clémentine FRITSCH qui a fait un très beau travail. Cette chercheuse est justement issue du laboratoire Chrono-environnement et travaille aussi sur un certain nombre de suivis, dont les pesticides. Je pense que très souvent, on regarde loin alors que l'on a des gens très près. Il faut donc se féliciter encore une fois de cette excellence. Lorsque l'on dit que l'on doit voir notre enseignement supérieur et notre recherche consolider, il faut aussi regarder à en faire de vrais partenaires. Je pense que c'est ce qui va arriver bien sûr dans ce cas-là. En tout cas, nous en sommes très fiers. Merci pour cette présentation. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je soumets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci aussi.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur les cinq conventions avec les partenaires dans le cadre du plan d'action d'Arcier,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 15

43. Convention de partenariat entre la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole et l'UFR SJEPG de l'Université de Franche-Comté

Mmes Frédérique BAEHR (2), Catherine BARTHELET (1), Pascale BILLEREY (2), Karine DENIS-LAMIT (1) et Anne VIGNOT (2) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Anthony POULIN (2), Yannick POUJET (2) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est encore avec l'Université. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le projet de convention pour la réalisation d'une étude sociologique auprès des agriculteurs engagés PSE,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 14

44. Accord-cadre relatif à des missions d'assistance technique, de maintenance et d'amélioration sur les automatismes et installations électriques des équipements industriels Autorisation de signature

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre attribué à l'entreprise retenue.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

45. Accord-cadre relatif à la fourniture de charbons actifs pour le traitement de l'eau potable et des gaz en assainissement Autorisation de signature

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le lot n°1 de l'accord-cadre attribué aux entreprises retenues. Le lot 2 entre, quant à lui, au vu de son estimation, dans le champ des délégations du Conseil de Communauté à la Présidente par délibération en date du 27 mai 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

46. Soutien à l'Etablissement Français du Sang : Etude sur l'opportunité d'une éventuelle création de site de bioproduction dans les biothérapies innovantes

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est une très grande fierté. La parole est à Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci. Je voudrais profiter de ce dossier pour vous parler effectivement de souveraineté médicamenteuse. Parmi les nombreux enseignements tirés de la pandémie du Covid-19, il y a le sujet de la souveraineté sanitaire et de la relocalisation de la production de médicaments en France et en Europe. En matière de biomédicaments qui permettent de traiter des pathologies graves, comme le cancer, en 2021, notre pays était dépendant des importations à plus de 95 %. Il se trouve que dans le domaine des médicaments issus des biotechnologies, le Grand Besançon est en pointe.

Les entreprises et chercheurs m'évoquent régulièrement la question de la production en complément de la recherche et du développement, une étape importante si nous ne voulons pas risquer de voir les technologies issues de la recherche bisontine s'exporter dans d'autres régions ou à l'étranger. C'est d'ailleurs précisément la raison pour laquelle, avec la présidente de Région, nous avions écrit au président de la République qui a fixé l'objectif de 20 biomédicaments produits sur le sol français dès 2030, pour lui dire l'atout stratégique du Grand Besançon et de Témis Santé pour assurer notre souveraineté en santé et la fabrication de biomédicaments. Je suis très heureux de voir l'Établissement Français du Sang, dont nous connaissons l'excellence, mener une étude sur l'opportunité d'un tel site à Besançon. Je vous remercie.

M. BODIN.- Je crois que vous n'avez pas lu le rapport très attentivement. En fait, il s'agit d'une étude financée à hauteur de 110 000 € par le Conseil Régional et 50 000 € par GBM sur l'opportunité de passer au stade industriel sur des biomédicaments. Il y a deux ans, le bâtiment Bio Innovation a été inauguré. C'est un bâtiment totalement plein et nous travaillons à la construction d'un second bâtiment qui sera le symétrique. Il reste un tènement potentiellement entre ce bâtiment Bio Innovation et la bibliothèque de pharmacie/médecine sur lequel nous pourrions passer de la recherche à la production.

L'objet de cette étude est de voir s'il y a globalement un intérêt par rapport aux médicaments déjà mis au point, à développer, à établir le prix et voir si effectivement la spécialité bisontine, qui est celle d'avoir des chercheurs extrêmement performants dans le traitement du sang et des médicaments faisant intervenir les cellules sanguines, s'il y a un marché pour produire ces médicaments de l'avenir. Effectivement, l'un des problèmes que nous rencontrons est celui de l'autonomie sanitaire. Nous sommes très dépendants des pays étrangers, notamment des pays de l'Asie du Sud-Est. Il y a donc un très grand intérêt à développer ces médicaments sur Besançon. En résumé, ils sont déjà développés. Il s'agit donc de voir si potentiellement, nous pouvons passer à la fabrication industrielle.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci de redire les choses très précisément. Effectivement, depuis le début de ce mandat, nous recevons très régulièrement différents représentants des ministères, les différentes personnes qui s'occupent de l'investissement, par exemple France 2030 ou tous les plans qui ont existé auparavant. Nous faisons ce travail pied à pied pour qu'il puisse y avoir une compréhension. En effet, le grave problème qui se pose en France est que les médicaments produits sont extrêmement onéreux. L'enjeu est donc non seulement de le faire en France, mais de le faire beaucoup moins cher. C'est vraiment très important. Nous savons que nous avons les compétences.

Pour autant, il est important de prendre le risque. C'est un risque financier considérable que la France n'avait jamais pris. C'est l'engager dans cette notion de risque qui, en général, est plutôt de l'ordre des entreprises, parce que lorsque l'on a de grands laboratoires qui ont des moyens d'investissement, quand il faut investir jusqu'à 30 M€, c'est plus compliqué à envisager aujourd'hui. Nous devons saluer le fait qu'aujourd'hui, à Besançon, c'est une spécificité et je tiens à le dire. Comme Nicolas BODIN vient de le préciser, lorsque nous avons reçu l'ensemble des personnes avec Marie-Guite DUFAY qui sont venues visiter nos installations, elles ont vu un écosystème qui n'existe pas ailleurs, c'est-à-dire que nous avons l'EFS, le CHU, l'Université, les laboratoires, y compris de microtechniques, les écoles d'ingénieurs, l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté).

Nous avons aussi des entreprises issues de l'Université, qui se sont installées juste à côté et qui ne cessent de se développer, parce qu'elles ont cette expertise tout à fait singulière. C'est la raison pour laquelle nous disons très régulièrement qu'il faut absolument que cet investissement se fasse à Besançon. Je tiens à le dire, parce que souvent, nous restons beaucoup trop modestes et nos chercheurs travaillent finalement dans un écosystème tout à fait singulier, parce qu'il y a la proximité. Ils se connaissent, ils traversent la rue, ils travaillent ensemble, ils partagent les plateaux techniques, des plateaux techniques ayant entre autres été installés à Bio Innovation. C'est ce dont nous avions besoin et c'est de ce jumeau dont il est question et que Nicolas BODIN vient d'annoncer.

Oui, c'est un travail que nous avons souhaité voir se développer et nous sommes très fiers, parce que cela veut dire aussi qu'une orientation politique qui a consisté à spécialiser une zone comme Témis Santé a porté ses fruits. Il faut le dire, ce n'est pas moi, ce n'est pas toi, mais c'est une histoire, une vision, une orientation et aujourd'hui, nous récoltons le fruit de quelque chose qui s'est construit dans la durée et d'extrêmement solide. En revanche, il faut passer le cap, c'est-à-dire le risque financier et c'est là où nous avons besoin d'être accompagnés. D'où cette étude importante qui doit mesurer la faisabilité.

M. BODIN.- Je précise qu'à l'heure actuelle, le coût de ces médicaments est de l'ordre de 300 000 €/patient. Mais en une seule injection, normalement, on réussit à résoudre le problème de santé du patient. Il faut donc réussir, d'un point de vue industriel, à faire baisser peut-être par un facteur de 3 ou 4 les coûts de production des médicaments.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de soumettre ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- **se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 50 000 euros à l'EFS,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

47.Action recherche et innovation – Modalités du Fonds Régional pour l'Innovation (FRI) 2023-2025

M. BODIN.- Ce rapport concerne une participation annuelle de GBM à hauteur de 100 000 € dans le domaine de l'innovation pour aider des entreprises. Ce sont des projets potentiellement par entreprise de l'ordre de 30 000 €. Cela existe depuis 2005 et cela a beaucoup porté ses fruits. De nombreuses entreprises bisontines prestigieuses en ont bénéficié, comme Cheval Frères, Bourgeois, Diximicrotechniques, Cryla, Flowbird-Fralsen, Erdil. C'est un partenariat avec la BPI (Banque Publique d'Investissement). C'est une manière pour GBM de soutenir l'innovation dans nos entreprises.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- **se prononce favorablement sur la convention relative au Fonds Régional pour l'Innovation 2023-2025 jointe à la délibération,**
- **se prononce favorablement sur un abondement par Grand Besançon Métropole au Fond Régional pour l'Innovation à hauteur de 100 000 € en 2023,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

48.Association Fabrique Numérique Besançon Subvention au soutien de son programme d'actions sur la filière numérique

MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (2) et Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Là aussi, c'est un enjeu fort. Nicolas BODIN vient d'ailleurs de citer un certain nombre d'entreprises très expertes au niveau mondial en matière de numérique, de bioéthique, etc. Nous avons besoin de cette intelligence numérique sur notre territoire. Nous avons besoin d'un tiers lieu intégré. Évidemment, pour piloter et animer le réseau de toutes les entreprises sur notre territoire, nous avons besoin d'un acteur qu'est l'association Fabrique Numérique Besançon. C'est de cela qu'il

est question. Je redis que nous avons la chance d'avoir sur le territoire toujours en toute discrétion, comme nous savons le faire ici, des experts internationaux qui développent des produits internationaux, d'une très haute qualité. Nous sommes donc le high tech du numérique. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'avoir cette animation. Je tiens à vous rappeler que cela va avec le bâtiment totem qui doit s'installer à l'entrée de Planoise, parce que nous avons décidé que cela devait être un quartier d'excellence numérique.

Nous savons aussi que, de la même façon que Bio Innovation, il faut savoir associer des plateaux techniques, des « cellules » pour accueillir des start-up, mais aussi des zones d'ateliers et de formation. Tout cela sera installé dans ce bâtiment et il est question de l'animation avec cette Fabrique Numérique Besançon. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 euros à l'association Fabrique Numérique Besançon pour son programme d'actions sur la filière du numérique,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

49. Participation de GBM dans la Société de Projet Nancr'Eole

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

M. Vincent FIETIER (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce projet concerne l'énergie renouvelable, sujet sur lequel nous avons tous dit aussi qu'il fallait absolument avancer très rapidement.

Mme GAGLIOLO.- Il s'agit aujourd'hui pour GBM de décider ou non de prendre part dans la société Nancr'Éole. C'est un projet porté par la commune de Nancray, avec Opale Énergies Naturelles.

Nous sommes en forêt communale de Nancray, parce que dans ce secteur, des enjeux de biodiversité nous poussent plutôt en forêt pour éviter les zones de nidification et de chasse de certains rapaces. Nous sommes sur 3 éoliennes, pour une puissance de 4,2 mWh chacune, soit environ la consommation de 14 000 personnes pour ces 3 éoliennes, ce qui représente 80 % de la population du premier plateau qui pourraient être alimentés par l'équivalent de cette énergie. Ces éoliennes mesureront 200 m de hauteur en haut des pales.

Comme tout projet d'énergie renouvelable, ce projet aura un certain nombre de retombées économiques. Ces retombées se calculant en fonction de la puissance de l'installation, ces 3 éoliennes réunies devraient générer annuellement en termes de recettes :

- 23 000 € pour la commune,
- 58 000 € pour Grand Besançon,
- 34 000 € pour le Département,
- 9 000 € pour la Région.

Nous parlons ici des différentes taxes liées à l'exploitation du parc éolien.

S'agissant du projet, la commune de Nancray a négocié avec Opale 20 % de la société d'exploitation, avec la possibilité d'aller jusqu'à 40 % du capital qui pourraient être détenus par les acteurs du territoire. Il est proposé ce soir que dès à présent, Opale cède 5 % de ses parts dans la société aux communes limitrophes et/ou à Grand Besançon Métropole. À ma connaissance, la commune de Gennes s'est prononcée favorablement à l'entrée au capital. Il s'agit aujourd'hui pour Grand Besançon de se positionner sur la détention de 2,5 % du capital. Nous sommes actuellement en phase de développement. Le capital de la société s'élève aujourd'hui à 10 000 €, c'est-à-dire que 20 % de

10 000 € correspondent à 2 000 €. Si nous prenions 2,5 % pour GBM, nous rentrerions au capital à hauteur de 250 €.

Je reviens sur le schéma pour réexpliquer les choses. Nous sommes actuellement en phase de développement. Il faut savoir que sur un projet éolien, comme sur tous projets d'énergies renouvelables, au moment de l'obtention du permis de construire, une bascule s'opère et le capital de la société vaut subitement beaucoup plus, le projet étant autorisé. Par conséquent, demain, sur un projet autorisé, détenir 2,5 % du capital, c'est détenir 2,5 % d'un projet qui vaut beaucoup plus.

Lorsque le projet passera en phase de développement, plusieurs options s'offriront aux différentes collectivités membres de la société : soit nous conservons l'ensemble de nos parts et nous finançons le projet à hauteur de notre participation, soit nous vendons l'intégralité de nos parts et nous bénéficions de la vente. Puisque les parts que nous aurons achetées ne valaient pas grand-chose, elles vaudront beaucoup plus. Nous pourrions tout à fait revendre nos parts et faire un bénéfice à cet endroit. Nous pouvons aussi imaginer – et c'est ce qui se passera notamment pour les communes de Nancray et de Gennes, mais elles feront bien ce qu'elles veulent à ce moment-là – que des communes revendent une partie de leurs parts pour financer leur part d'investissement sur le bénéfice de la vente.

Les choses se passent généralement de cette manière. Si nous regardons ce à quoi pourrait nous engager une prise de participation (je vous rappelle qu'il nous est proposé 2,5 % des parts), nous parlons donc au final de 250 € aujourd'hui. Demain, ce projet ne représentant pas moins de 23 M€ d'investissement, dont 80 % seront investis via un prêt à la banque, sur les 20 % que les actionnaires doivent apporter pour l'investissement, nous serions tributaires de 2,5 % de 20 % de 23 M€, soit 2,5 % de 4,5 M€, ce qui représente 112 500 € d'investissement en prévisionnel si nous ne revendons pas nos parts et si nous nous contentons d'investir à hauteur de nos parts.

Nous pourrions aussi imaginer à ce moment-là des parts d'actionnaires qui seraient éventuellement mises en vente ou augmenter notre part de capital, la commune de Nancray ayant négocié auprès d'Opale la possibilité d'avoir jusqu'à 40 % de l'actionnariat détenu par le territoire. Nous pourrons donc travailler d'ici là à un outil, une manière pour le territoire d'avoir davantage de parts dans cette société. Nous pourrions aussi imaginer augmenter notre part au capital, mais nous n'en sommes pas là. Il vous est bien proposé ce soir d'investir à hauteur de 250 € pour avoir 2,5 % du capital de la société en phase de développement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup.

M. FIÉTIER.- Je me signale être en conflit d'intérêts. En effet, ce n'est pas noté. Par conséquent, je ne peux pas participer au débat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. MICHAUD.- Merci. Benoît VUILLEMIN et moi-même nous abstiendrons sur ce rapport, parce que nous avons des inquiétudes concernant la position de ces éoliennes par rapport à l'aérodrome de Besançon-La Vèze. C'est suite à la remontée des basés aujourd'hui qui sont très inquiets. En effet, nous sommes vraiment dans l'axe de la piste. Nous savons aussi que sur l'aérodrome de Besançon-La Vèze, nous avons une école de pilotage, donc de jeunes pilotes. Je pense qu'il y a une vraie inquiétude là-dessus. Pour rappel, la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) délivre les autorisations pour ce type d'équipe éolien dans le périmètre d'un aérodrome. J'ai une petite inquiétude, parce qu'il me semble que l'implantation de départ n'était pas la même qu'aujourd'hui et il n'y a pas de nouvelle demande d'étude sur ce dossier à la DGAC. Je préfère m'abstenir sur ce dossier aujourd'hui.

M. SIMONDON.- Je voudrais apporter un éclairage local sur cette opération. Dès l'automne 2020, nous avions commencé à réfléchir, entre Gennes et Nancray, à un projet de 4 éoliennes. Avec Vincent FIÉTIER, nous avons mobilisé les Conseils Municipaux sur cette question. Ces 4 éoliennes devaient se situer en forêt communale, soit deux de chaque côté de la limite des deux communes en pleine forêt. Mais pour ce qui est de Gennes, assez rapidement, c'est-à-dire dès juillet 2021, nous avons mené des investigations complémentaires qui ont montré que sur ce secteur, c'était la plus belle partie de la forêt, il y avait un nid de milan royal. Je n'insiste pas sur tout, mais des problèmes environnementaux sont arrivés. Nous avons rencontré plusieurs organisations qui nous ont confirmé

cela et nous avons à Gennes décidé d'abandonner le projet, parce que le site ne semblait pas convenir. C'était un soulagement pour certains qui étaient contre le projet et un regret pour d'autres.

La commune de Nancray a continué, mais ayant la même analyse sur le site initial, elle a déplacé le projet sur un autre site plus adapté aujourd'hui aux questions environnementales. Elle a instruit ce projet. Il y a bien eu des instructions et je rebondis sur les propos de Jean-Paul MICHAUD. Il y a bien une étude sur ce site et je suis étonné qu'il puisse tenir de tels propos, parce qu'une étude est bien faite sur le site actuel, les communes limitrophes étant tenues au courant quant à l'instruction de ce projet. Il faudrait en reparler, mais la question de l'aérodrome de La Vèze est bien sûr prise en compte.

Dans un deuxième temps, Nancray a proposé aux communes limitrophes et à Grand Besançon Métropole de participer au projet, comme le prévoit la loi de transition énergétique de 2015, tout comme la loi récente d'accélération des EnR en mars, c'est-à-dire qu'on pouvait le faire, la commune pouvant participer directement à une SAS sans passer par une SEM depuis la loi de 2015, et avec aussi tout le principe de retombées financières sur le territoire pour des projets de ce type. Par conséquent, nous avons apprécié cette proposition à Gennes, le Conseil Municipal a décidé de donner une suite favorable et de souscrire au projet dans les mêmes conditions que vient de l'expliquer Lorine GAGLIOLO, puisque c'était également 2,5 % des parts, soit 250 €. Cela n'a pas été adopté à l'unanimité.

C'était une controverse au sein du Conseil, mais de façon majoritaire, Gennes a décidé d'entrer dans Nancr'Éole. Je précise que ce n'est pas encore fait. Je ne suis donc pas en conflit d'intérêts. C'est décidé par le Conseil Municipal, mais maintenant, il faut le faire. Pour nous, à Gennes, c'est déjà un engagement même indirect et modeste, avec 250 € dans la transition énergétique, mais c'est une opération participative aussi avec un intérêt financier. Cela a été décisif pour nous, c'est important. Pour plus tard, c'est la possibilité aussi d'une utilisation d'une énergie produite localement. Nous n'y avons donc vu que des avantages. Évidemment, dans cette logique, je suis favorable à ce que Grand Besançon Métropole fasse la même réponse et entre dans la société Nancr'Éole selon le même processus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BOROWIK.- Je voudrais vous signifier la position de notre petite commune rurale de La Chevillotte. Nous avons quelques points à énoncer, dont le manque d'intérêt porté à ses habitants qui seront à proximité de ces éoliennes. Pourquoi les mettre si près ? Comment pouvons-nous accepter l'impact de la pollution visuelle et des nuisances sanitaires de ces moulins à vent de plus de 200 m de haut en limite de notre commune et de nos habitations ? Dommage pour nos habitants qui les auront jour et nuit, en permanence sous les yeux, ainsi que la population du Plateau. C'est vrai, nous avons bien conscience que la production électrique doit augmenter, mais la production éolienne est intermittente et non pilotable. Elle est dépendante des énergies fossiles et au mieux, des énergies nucléaires. Tout le monde le sait. La France est déjà le pays le plus producteur d'énergie électrique décarbonée. Alors, bien entendu, ces 3 éoliennes auront-elles vraiment un impact écologique au sens noble du terme, ou l'apport du gain a-t-il la priorité ?

Mesdames et messieurs les élus, réfléchissez bien. Ne sacrifiez pas les habitants des communes sur l'autel de l'argent. Pour ces raisons, je vote contre cette participation financière. Merci de m'avoir écouté.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. LIME.- Sur le domaine des énergies, cela fait plusieurs mois, voire plusieurs années que j'interviens en disant « il y aura des développements de l'énergie délocalisée, de proximité. Nous devons être acteurs, voire acteurs minoritaires, et non spectateurs ». J'entends que l'on m'explique que le montant de 250 € va devenir extrêmement important. Sur 2,5 %, on ne s'interroge pas obligatoirement sur le fait que ce sera la même proportion pour ceux qui ont 60 %. Bien entendu, je suis favorable au développement des énergies renouvelables. Nous aurons besoin de beaucoup d'électricité dans les années à venir. Je pense que nous sommes même sûrement en incapacité de pouvoir passer les objectifs que nous nous mettons sur la motorisation, sur la transformation de l'ensemble du chauffage sur l'électricité, mais ces choix appartiennent à l'État.

Cela fait plusieurs années que je demande que l'on crée une structure au titre de Grand Besançon Métropole, en lien avec les collectivités, pour pouvoir les accompagner, plus particulièrement les plus

petites, sur l'ensemble des projets énergétiques, que ce soit les réseaux de chaleur, l'éolien, le photovoltaïque... Cela fait des années que l'on me dit que c'est une très bonne idée et cela fait des années que l'on ne fait rien. Pourtant, de nombreuses collectivités l'ont déjà fait et je peux vous assurer qu'elles ne le regrettent absolument pas en termes financiers. Nous l'avons déjà fait sur la station de Port Douvot où nous avons fait de la méthanisation. Nous sommes le seul site industriel en Franche-Comté à produire plus d'énergie que ce que nous consommons (107 %) et nous avons les derniers chiffres. Lorsque nous avons refait la méthanisation, nous l'avons faite et décidée nous-mêmes et nous avons investi 10 M€. On me dit que nous n'allons pas faire les éoliennes.

Je précise que nous n'avons pas fait pas la méthanisation, puisqu'il y a des entreprises spécialisées dans ce domaine. Derrière, nous avons touché 1,3 M€ de subventions. Nous venons de clôturer le marché et nous venons de récupérer 360 000 € avec l'entreprise. Je ne vous les ai pas retirés dans le cadre du calcul que je vais vous faire. Chaque année, le fonctionnement coûte environ 200 000 €, ce qui fait que globalement, au bout de 15 ans, cela nous aura coûté 11,7 M€. On a oublié de nous dire combien avait touché l'entreprise. A priori, Opale ne veut pas s'engager sur ses futures recettes ; personne ne connaît les recettes globales de l'ensemble du système. Nous les connaissons : c'était 1,5 M€/an pendant 15 ans, ce qui fait 22,5 M€. Cela signifie que pour le service assainissement de Grand Besançon Métropole, le résultat net s'élève à 11 M€ sur 75 ans, soit 0,7 M€/an.

Voilà le gain de Grand Besançon Métropole, parce que nous avons pris la puissance de pouvoir faire, de pouvoir travailler. Nous n'avons embauché personne pour le faire. Les entreprises ont travaillé. Simplement, nous avons piloté et récupéré. La question qui se pose est : qui va récupérer la valeur ? Je le dis comme cela. Nous avons discuté des moyens supplémentaires. Cela va directement en budget de fonctionnement. Pour obtenir 0,7 M€ pour Grand Besançon Métropole, il faudrait augmenter le bâti foncier et non bâti de 10 %. Voilà les comparaisons que l'on peut faire.

Aujourd'hui, parce que nous avons prévenu à plusieurs reprises, nous avons toujours approuvé pour ne pas apparaître comme des « anti » énergies renouvelables. Maintenant, cela suffit. Nous nous abstiendrons sur ce projet. Je vous demande de vous abstenir, parce que je pense qu'il faut arrêter de laisser aux autres une part de la valeur sur certains points. L'idée n'est pas de remettre en cause les systèmes d'énergies renouvelables. Au contraire, nous en avons besoin, mais arrêtons de laisser graisser certains globalement sur l'ensemble de ce territoire. Je ne vous rappelle pas les chiffres que nous avons pu avoir et que la Cour des Comptes dénonce régulièrement depuis plusieurs années. Mais je pense que cela suffit. Nos collectivités doivent pouvoir récupérer l'énergie au niveau local.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. NAPPEZ.- J'entends ce que vous dites tous, dans un sens comme dans l'autre. J'entends ce que tu dis, Christophe. Effectivement, ce n'est pas la première fois que nous entendons ce discours et il a toute légitimité sur certains points. Je te rejoins parfaitement. Là, nous parlons d'un projet communal. On nous demande de prendre des parts dans un projet porté par une commune. Que nous y allions ou non, cela ne remettra pas en cause le projet communal. Il faut être clair. Cela dit, y participons-nous, ou pas ? Ce n'est pas vraiment le sujet de la structure qui peut porter nos projets. Pour moi, c'est un sujet à part. Lorine GAGLIOLO dira peut-être un mot sur ce sujet. Nous y travaillons d'une autre manière, mais c'est un vrai sujet à part.

Ce dossier m'a permis de creuser sur la définition d'un projet éolien. C'est extrêmement complexe. C'est un empilement de réglementations. Ce n'est pas simple et en même temps, c'est hyper structurant et hyper stratégique. Si des développeurs nous approchent dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois, parce que nous n'irons pas poser les éoliennes avec nos services, chiche ! Créons une structure entre communes et posons des éoliennes. Je ne suis pas sûr que nous le ferons forcément pour de nombreuses raisons, parce que par exemple, nous sommes à deux ans des élections. De nombreuses raisons feront que nous n'irons pas. En attendant, nous sommes là sur un projet communal qui a été mené, de ce que j'ai pu en voir et j'ai creusé un peu le sujet sur de nombreux points, d'une bonne manière.

Certes, Opale ne donne pas son plan de financement ni son business plan, mais elle ne le donnera pas tant que le projet ne sera pas autorisé et qu'elle n'aura pas le résultat de l'appel d'offres. Après, nous pouvons faire des estimations, mais elle ne donnera pas de détail précis. En même temps, c'est compliqué.

S'agissant de la distance entre les éoliennes et les habitations, la réglementation nationale précise qu'elle doit être de 500 m. Dans ce projet, sur la cartographie, la première habitation est à 900 m des éoliennes. Je veux bien aller sur place et que l'on me montre l'inverse. En tout cas, la cartographie donne ces précisions. Quant au paysage, ce sera comme pour plein d'autres choses, comme pour la méthanisation, le photovoltaïque. On ne fera pas d'omelette sans casser des œufs. Concernant les éoliennes, cela peut passer à certains endroits et moins à d'autres. Il y a plein d'autres éléments paysagers qui choquent ou qui ne choquent plus, auxquels on s'est habitué avec le temps. Aujourd'hui, on estime que les éoliennes peuvent gâcher le paysage. Après, il y a une certaine subjectivité là-dessus que je laisse à chacun. Je ne vais pas me prononcer.

En revanche, je suis pour ce projet, parce qu'il répond à deux objectifs. Premièrement, c'est une production en électricité en local pour 14 000 foyers. Cette énergie n'a rien à voir avec le photovoltaïque. Ce sont deux énergies très complémentaires. Vous avez tous remarqué que le panneau photovoltaïque produisait de l'électricité en journée, pas la nuit, alors que les éoliennes produisent de l'électricité en continu et de manière beaucoup plus proche des heures de consommation que les panneaux photovoltaïques. Nous ne pouvons pas dire « ne faisons pas de l'éolien, faisons du photovoltaïque », parce qu'à mon avis, c'est un faux débat. Si nous nous intéressons aux énergies renouvelables, c'est un faux débat.

Deuxièmement, vous avez le côté financier. La commune de Nancray ne se cache pas et assume. Il y a un parti-pris financier. Elle cherche des recettes, ce qui n'est pas illogique. Nous avons vu que nous bénéficiions de recettes dans ce projet, que nous y prenions des parts ou non, parce que nous aurons quand même la fiscalité. Cela étant, la prise de parts est symbolique et elle dénote une certaine volonté. Chacun est libre, mais honnêtement, je trouve que ce projet a été rondement mené. Il est parfaitement cohérent avec notre ambition. Il a été mis en place avant les ZAER (Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables), avant le travail que nous faisons ici et nous verrons dans les ZAER si nous positionnons des éoliennes et si nous avons une volonté de monter une structure commune pour en poser. Cela dit, je ne suis pas certain, mais nous en reparlerons.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. FELT.- Avec 2,5 % du capital, aurons-nous un fauteuil au Conseil d'Administration ?

M. JARAMAGO.- Nous avons débuté ce sujet en commission n°4. Ce qui me surprend dans ce dossier, c'est que nous ne sommes pas capables d'avoir le business plan. Je l'ai déjà dit en commission. Cela rejoint un peu la problématique que vient d'énoncer Christophe LIME. Il est quand même surprenant qu'une entreprise, surtout avec le nombre de parcs éoliens qui ont été faits, ne soit pas capable de nous indiquer un montant prévisionnel de recettes, voire de marge, puisque nous pouvons aller jusque-là sans problème. Pour avoir fait quelques business plans, ce n'est pas si compliqué que cela. Je suis peut-être un peu machiavélique, mais n'est-ce pas une volonté justement de dire « nous ne montrons pas tout ce que cela rapporte, parce que sinon, ils vont commencer à nous embêter et à vouloir prendre des parts plus importantes » ? C'est un peu dommage que l'ensemble du territoire ne profite pas de cette manne.

M. GAGLIOLO.- J'ai envie de commencer par la fin, par cette histoire du business plan. Je n'ai toujours pas celui du projet de la centrale solaire des Andiers. Nous avons travaillé avec Christiane MAGNIN-FEYSOT, nous n'avons pas le business plan. Je suis d'accord, ce sont les mêmes, mais simplement, sur un projet EnR, le business plan dépend du taux d'emprunt, du tarif des rachats à la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) et ces éléments sont extrêmement évolutifs. Il ne sert à rien de simuler aujourd'hui le taux d'emprunt. Les choses évoluent énormément. Je sens que tu as envie de faire quelque chose que nous n'avons pas trop le droit de faire, c'est-à-dire des allers-retours pendant que nous discutons. *Rires.* Concernant ce business plan, j'entends qu'il serait important d'avoir de la visibilité. Moi qui me frotte à quelques projets EnR, il n'y a rien de choquant à ne pas avoir de business plan à ce stade. Il est extrêmement évolutif. Un projet éolien demande du temps. Les recours et autres, cela arrive. Du coup, il ne servirait à rien de tirer des plans sur la comète maintenant, qui pourraient être complètement remis en cause.

S'agissant de notre place au Conseil d'Administration, bien sûr, c'est l'idée. En prenant des parts dans la société, nous rentrons dans la gouvernance. Aujourd'hui, les discussions sont entre la commune de Nancray et Opale ; demain, elles seront entre la commune de Nancray, Opale, Gennes et GBM.

J'entendais notre collègue de La Chevillotte dire que c'était une énergie non pilotable. À mon sens, c'est précisément une énergie pilotable, par exemple, sur un argument parfois soulevé quant à la question de l'impact sonore. On me demande souvent « quid de l'impact sonore d'une éolienne ? » Il se trouve qu'une éolienne n'a pas le droit de dépasser certains seuils. Si les conditions font qu'elle dépasse les seuils, elle est bridée. On peut arrêter une éolienne sur commande justement pour ne pas qu'elle dépasse les seuils d'impact sonore, ce qui prouve sur cette partie que c'est pleinement pilotable.

Pour ce qui est de l'impact écologique des éoliennes, je crois qu'effectivement, il ne faut vraiment pas douter dans le sens où l'éolien fait partie du mélange énergétique pour lequel nous avons des potentiels sur ce territoire. Comme l'a dit Anthony NAPPEZ, c'est une énergie extrêmement complémentaire du photovoltaïque, de la géothermie, etc. Nous avons un mélange énergétique assez intéressant. Pour rappel, nous devons produire 2 500 GWh d'énergie sur ce territoire et l'éolien représente a minima un potentiel de 105 GWh. C'est ainsi que les choses ont été réfléchies dans le cadre du plan Climat. Là, nous parlons de 4,2 MWh/éolienne. Vous voyez que nous avons encore quelques marges de progression par rapport au mélange que nous avions imaginé pour atteindre nos objectifs du plan Climat. L'éolien répond effectivement à des appels de consommation assez différents et il est tout à fait complémentaire du photovoltaïque auquel on pense assez rapidement.

Quant à la structure pour accompagner les projets, effectivement, sur ce cas précis, c'est un projet communal. La question n'est donc pas de savoir si nous aurions pu le porter différemment, mais si nous voulons nous associer à ce projet communal. Pour autant, soyons très clairs. Si demain, dans le cadre de l'élaboration des ZAER, nous trouvions intéressant que GBM prenne l'initiative de développer un projet éolien quelque part, si nous avions ce genre d'idée, actuellement, nous avons clairement besoin d'un partenaire, d'un développeur avec qui monter ce genre de projet. Nous ne sommes absolument pas capables ni suffisamment solides financièrement pour avancer l'ensemble des études d'un projet qui n'a qu'une chance sur trois d'aboutir au bout du compte. Nous savons que les développeurs éoliens tentent leur chance sur un certain nombre de projets et réussissent finalement à aboutir sur un projet sur trois.

Dans le cas précis, il faut avoir en tête qu'Opale avance l'ensemble des études. Si le projet aboutissait, Opale et ses associés investiraient dans le projet à hauteur de 23 M€. Mais actuellement, nous avons clairement besoin de développeurs pour des projets de cette ampleur. En revanche, effectivement, je vous le confirme, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à Christophe LIME, mais j'en profite pour vous le dire à tous : nous travaillons activement avec un certain nombre d'élus dans cette salle sur la question du portage du développement des énergies renouvelables. Oui, nous avons fait notre quatrième groupe de travail cet après-midi. Nous avons des discussions extrêmement intéressantes. Nous avançons. Nous avons de vraies propositions à vous faire et nous décortiquons les choses, énergie renouvelable par énergie renouvelable, parce que non, je vous le dis, il n'y aura pas un outil de portage miracle sur lequel nous serons capables de faire du photovoltaïque, de la géothermie et de l'éolien.

Nous regardons donc vraiment énergie par énergie, en fonction de ce que nous avons envie de porter sur ce territoire si nous parlons juste du patrimoine GBM, si nous parlons également du patrimoine communal, si nous parlons aussi des entreprises, des habitants de ce territoire, comment faciliter le développement des énergies, comment massifier la production d'énergies renouvelables sur ce territoire, comment la collectivité GBM est au maximum associée dans les projets et prend sa part dans la gouvernance pour pouvoir orienter les projets, la manière dont ils se déroulent, comment GBM tire des bénéfices aussi, profite des retombées économiques liées à ces projets. En effet, je vous rejoins. Si des développeurs se positionnent sur ces projets, c'est que les projets doivent être rentables à un certain moment, mais il faut aussi une assise financière suffisante pour pouvoir les développer.

À certains moments, nous ferons des propositions pour être majoritaires, vraiment porteurs, voire en régie et à d'autres moments, nous ferons la proposition d'être déjà présents, avoir voix au chapitre dans la manière dont les choses se déroulent. Ce sera le mieux que nous pourrons faire dans l'instant. Il ne faut jamais oublier que les projets d'énergies renouvelables sont rentables sur le long terme. Sur 10 ans, 12 ans, 15 ans, on commence à avoir des retombées, parce qu'on commence par rembourser les banques ; ensuite, on verse des dividendes aux uns et aux autres. Il va donc falloir que nous prenions d'abord des parts dans un certain nombre de projets pour ensuite avoir des retombées économiques et pouvoir réinvestir ces retombées sur d'autres projets. Ce sont vraiment des logiques que nous regardons de très près dans ce groupe de travail sur le portage des énergies renouvelables. À nouveau ici, c'est un projet communal.

D'autres communes nous saisissent sur leur projet et veulent savoir si nous voulons être partie prenante. C'est le premier cas d'études qui nous est proposé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MAURICE.- Quelques petits mots. Évidemment, je ne suis pas d'accord, parce que je trouve que nous n'avons pas de cohérence au niveau du Grand Besançon. J'ai un projet éolien depuis 2014. Jamais on ne m'a fait une proposition au niveau de Grand Besançon Métropole. Jamais ! C'est la première chose. Deuxièmement, 80 % des gens en France sont pour les éoliennes, OK, sauf que 80 % des éoliennes, voire un peu plus, sont construites en zone rurale. Un dernier chiffre : plus de 67 % des habitants des zones rurales sont contre les éoliennes. Je trouve que le problème de la participation ne concerne pas l'histoire des 250 €, mais c'est aller à l'encontre de la population qui n'est pas forcément pour. C'est le choix du Grand Besançon, c'est-à-dire que là, ce n'est pas une question de 250 €. Par ailleurs, moi aussi, j'ai Opale chez moi, je les connais bien. À mon avis, il faut bien réfléchir avant de s'engager. C'est tout ce que je voulais dire.

M. BAULIEU.- Après cette intervention, Yves, je voudrais dire deux choses. Pour rappel, le projet de Pouilley-Français n'a pas été arrêté par le Grand Besançon, mais par la commune de Pouilley-Français. Il n'est jamais allé jusqu'au stade où la commune de Pouilley-Français nous aurait formellement saisis pour que nous intégrions le projet.

M. MAURICE.- Bien sûr, Monsieur le Vice-Président, que je l'ai fait ! Je l'ai fait à l'époque.

M. BAULIEU.- Nous n'avons pas perdu la mémoire. Deuxièmement, je trouve qu'Anthony NAPPEZ a bien posé les choses. C'est un projet porté par une commune qui gère précisément notamment la question de sa relation avec sa population. La question qui nous est posée, celle que nous posons pour le soutien que nous apportons est précisément de nous associer à cette démarche, dont le pilote est la commune. Après, Lorine GAGLIOLO a très bien décrit que des réflexions sont en cours pour, le cas échéant, avoir d'autres initiatives, soit en partenariat et nous en conduisons une sur les Andiers, soit peut-être en pilote et nous verrons. Cela fait partie des propositions attendues. Mais ne confondons pas les choses. Encore une fois, Anthony a bien résumé les choses. Nancray porte un projet et nous proposons de nous associer dans les termes présentés, car le Bureau fait cette proposition et a validé le projet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Christophe LIME souhaite intervenir une deuxième fois.

M. LIME.- Bien sûr que c'est un projet communal, et l'idée est d'associer la commune. Dans ma structure, nous accompagnons les collectivités de proximité. S'il y a une répartition de la richesse, elle doit se faire aussi là où c'est implanté. L'idée n'est pas de mettre en concurrence, mais de dire quel projet et quelle force nous avons sur un certain nombre de choses. Je veux bien que nous soyons les meilleurs des meilleurs pour pouvoir négocier avec des gens qui négocient des dizaines de contrats. Nous en négocions un et nous sommes bons. Tant mieux ! Sauf que nous connaissons Opale. Pour ceux qui se renseignent, ils regarderont les revenus financiers, y compris le business plan. Ce business plan est monté. Une telle société ne se lance pas sans avoir monté un business plan. Est-ce à dire qu'un chef d'entreprise investit des dizaines de milliers d'euros sans avoir de business plan ? Si tel est le cas, il ne faut surtout pas nous mettre avec eux.

Derrière, la BPI va financer. Pensez-vous que la BPI va financer quelque chose sans avoir eu des approches sur un certain nombre de points ? Nous aussi, nous avons fait un business plan lorsque nous avons monté la méthanisation. Nous sommes en plein dedans. Bien sûr, nous ne connaissions pas le prix du rachat. On nous invente toujours un certain nombre de choses où ce serait compliqué pour nous et facile pour les autres. Je suis en train de vous démontrer que nous l'avons fait. Nous l'avons fait ! Et l'argent tombe chez nous ! Maintenant, c'est un choix. Il tombe chez nous, dans la commune. Bien entendu, l'idée n'est pas de dire que Grand Besançon Métropole accapare tout. Cela me paraîtrait légitime, y compris lorsque l'on me dit qu'il va y avoir des projets. Dites-moi quels sont ces projets éoliens. A priori, il n'y a plus beaucoup d'espaces pour en faire.

Cela veut dire que lorsque nous aurons monté la structure, il n'y aura plus d'énergies renouvelables. J'attends de savoir qui va porter les deux usines de méthanisation que nous allons porter. Bien entendu, on confie toujours aux autres... C'est vrai que nous avons une différence. Oui, Anthony, nous avons

une différence. Je ne confie pas aux autres et je récupère la valeur. Vous voyez, il y a une vraie différence entre les deux, y compris sur un dossier que tu as mené et je fais la démonstration que nous gagnons de l'argent. Je vais donner un autre exemple. Lorsque j'étais vice-président du centre de tri, nous l'avons monté. Le prix n'a pas bougé depuis que nous l'avons monté, parce que nous l'avons piloté, parce que nous avons investi 8 M€. La première fois que je suis allé au centre de tri du SYBERT en disant « on va faire notre propre centre de tri, on va garder la valeur sur certaines choses », personne ne remet en cause aujourd'hui la construction du centre de tri. Pourtant, nous n'avions pas de compétence au SYBERT. Nous l'avons fait et aujourd'hui, nous sommes bien contents de l'avoir. Cela veut dire quelle logique nous pouvons avoir sur la valeur.

L'idée n'est pas de remettre en cause l'aspect de Nancray, bien entendu, puisque c'est lancé. Sauf que cela fait des mois, voire des années que je dis qu'il faut créer cette structure. Renseignez-vous dans les autres collectivités sur la façon dont cela se passe. Je vais vous donner un exemple. Regardez les résultats financiers de la régie de Renaucourt juste à côté de Vesoul. Cette structure a monté une structure à côté et elle fait de l'énergie renouvelable. Regardez l'argent qui sort de ces entreprises.

C'est pour cela que je m'emporte un peu lorsque certains disent que l'on est toujours en train de chercher de l'argent, de dire qu'il faut faire des économies et là, on laisse partir des milliers d'euros !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur FAGAUT et Monsieur CROIZIER.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Sur ce projet, ce n'est pas tant le montant qui pose problème. C'est le fond du problème et l'implantation de façon aléatoire sur notre territoire d'éoliennes sans schéma directeur, sans construction en tant que telle, même si cela a été abordé dans les différentes instances, je suppose, notamment au SCoT, PLUi et tout ce qui va avec, mais cela me pose quand même question. De quoi parle-t-on ? On parle d'un choix d'un territoire en pleine forêt, d'un terrain karstique. On parle aussi – Christophe LIME le connaît très bien – du bassin versant du Marais de Saône et de la source d'Arcier avec une faille juste à proximité où l'on va venir construire des blocs de béton et on va venir couler plus de 15 000 t de béton sur ces blocs au niveau des éoliennes. Bien sûr, il y a les risques de pollution qui en découlent, avec les aérogénérateurs qui, aujourd'hui, génèrent quand même de la pollution et on a parlé également – je crois que Roger BOROWIK en a parlé tout à l'heure – de la vie faune avec tout ce qui touche les milans royaux, les faucons crécerelles et autres migrateurs.

C'est aussi la raison pour laquelle, comme l'a évoqué tout à l'heure Jean SIMONDON, que la commune de Gennes l'a arrêté, mais c'est aussi parce qu'il y a une pression populaire. Aujourd'hui, ce sont plus de 900 signataires d'une pétition quand on sait que ces deux communes réunies comptent 1 900 habitants. Aujourd'hui, on le voit très bien, des territoires voisins, notamment l'Allemagne, ont fait le choix de l'éolien. Cela ne fonctionne pas et ils ont fait machine arrière en rouvrant des mines de charbon, ou achetant du gaz à certains endroits et en venant nous chercher un peu de nucléaire. Dans tout cela, ce n'est pas moi qui le dis, mais c'est la Directrice de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) qui dit que nous sommes la zone de France la moins exposée aux vents, ce qui nous questionne aussi par rapport à tout cela.

Je pourrais vous parler du musée des Maisons Comtoises ou du golf de La Chevillotte. Tout cela parce que pour moi – et je ne suis pas le seul et je pourrais être le porte-parole de ce collectif –, ce projet est irrespectueux dans notre patrimoine culturel, touristique et régional. Aujourd'hui, toute la population du Plateau, sur lequel je suis élu en tant que conseiller départemental, soit plus de 7 000 habitants, est touchée et sera polluée par cette pollution visuelle du quotidien.

Je rejoins certains propos qu'Yves MAURICE a tenus en quelques mots, je crois. C'est un peu une négligence et un mépris du monde rural, parce qu'aujourd'hui, nous avons aussi des habitants qui ont des maisons, qui ont passé de l'argent, qui ont mis du temps dans leur construction d'espace personnel et aujourd'hui, il y a une dépréciation aussi de leur bien immobilier au quotidien. Je pourrais également vous parler du démantèlement, puisqu'une décision de la Cour de Justice s'est faite dernièrement sur un démantèlement d'un parc éolien où ce ne sont pas 60 000 €/éolienne qu'il faut provisionner, mais 500 000 €. Au mieux dans 20 ans, au pire dans 12 ou 15 ans, il faudra démanteler tout cela.

Vous avez indiqué dans la présentation que le projet allait fournir 80 % de la production électrique. Il faut préciser qu'elle sera rejetée dans les réseaux nationaux. Cela ne va pas alimenter les 14 000 foyers, ce que vous avez pu évoquer, puisque cela repart dans les réseaux nationaux en tant que tels et vous oubliez bien sûr de dire que c'est hors chauffage et hors eau chaude. Lorsque je vous ai entendu débattre les uns et les autres sur le projet de la ZAC de Marchaux-Chaudefontaine, nous pourrions peut-être nous questionner ici aussi sur l'écosystème forestier qui sera, à mon avis, malmené sur le territoire et sur la trame verte et bleue, surtout la trame bleue, comme je l'évoquais tout à l'heure, avec le bassin versant de la source d'Arcier et le Syndicat du Marais.

Ce qui me pose problème sur un territoire, c'est lorsqu'un projet sort comme cela, après un temps électoral, alors qu'il n'a pas été présenté dans le cadre d'une campagne municipale. C'est un questionnement et cela questionne un grand nombre d'habitants. C'est un mépris des habitants de La Chevillotte. On oublie de parler aussi des nuisances visuelles et sonores qui seront engagées, et le musée des Maisons Comtoises dont je vous ai parlé précédemment.

Cher Christophe, cher Jean-Paul, ce n'est pas un vote abstentionniste qu'il faut avoir ce soir. Pour moi, c'est une opposition, parce que derrière, non seulement cela vient mettre en danger nos paysages, nos territoires et le fonctionnement du quotidien de l'Agglomération sur du développement des projets communaux, comme tu l'as dit, Anthony, mais derrière, cela implique aussi l'ensemble de la communauté d'agglomération ici réunie. Qui, aujourd'hui, dans cette salle, veut avoir trois éoliennes à côté de chez lui ? Qui lève la main ? Vous êtes 7 sur les 130 qui siègent ici. Je vous appelle donc à une vraie prise de conscience sur ce qui va se passer par rapport à cela et j'invite l'ensemble du Conseil Communautaire à ne pas valider l'entrée au capital du projet NancrÉole.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. C'est une décision très difficile que nous avons à prendre ce soir. Je vais reprendre certains arguments qui ont déjà été développés, mais c'est toujours facile de décider pour les autres. Aujourd'hui, rentrer au capital, c'est d'une certaine façon soutenir le projet d'une commune. Il y a une première question, et c'est important de le savoir. Durant la campagne électorale, celle-ci construisant une légitimité démocratique, ce projet a-t-il été...

M. FIÉTIER.- Vous posez une question à laquelle je ne peux pas répondre ! Il faut respecter cela.

M. CROIZIER.- Je peux quand même poser la question. J'ai le droit.

M. FIÉTIER.- Qui va répondre à part moi ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vincent, s'il vous plaît !

M. CROIZIER.- Ce projet a-t-il été clairement annoncé à la population, aux habitants des communes lors des campagnes électorales ? Je n'ai pas la réponse, mais elle me paraît absolument fondamentale. Ensuite, je vais reprendre les arguments de Christophe LIME. Je suis surpris de voir que Monsieur LIME a une approche capitalistique. Comme quoi on peut être surpris tous les jours et c'est très bien ! J'ai à peu près le même raisonnement que le vôtre. En matière économique, lorsqu'il y a un flou, il y a un loup. Effectivement, j'ai du mal à croire qu'une société ne soit pas en mesure de nous transmettre son business plan. J'ai plutôt la conviction tout simplement qu'elle ne souhaite pas le transmettre. Finalement, 2,5 %, c'est un bon compte, cela ne coûte pas plus cher et cela assoit une légitimité de l'agglomération auprès de l'entreprise. Je trouve que finalement, c'est un bon compte.

Je reprends aussi l'argument de Monsieur FAGAUT. J'ai besoin de comprendre cette cohérence de ce schéma territorial, des nombreuses options qui se présentent devant nous à la fois sur le solaire, sur l'hydroélectrique, sur l'éolien. Mais à titre personnel, serais-je favorable à un projet qui construit une éolienne à 500 m de chez moi ? Je le dis clairement. À titre personnel, je n'y serais pas favorable. Quant à la position que l'on me demande de prendre ce soir, je ne peux pas décider à la place des habitants de ces communes.

M. SIMONDON.- Je voudrais juste ajouter une chose. Premièrement, je trouve assez gênant dans ce débat qu'évidemment, Vincent FIÉTIER étant tenu au silence par sa situation, il soit obligé d'écouter les contre-vérités absolument manifestes égrenées depuis tout à l'heure, ce qui est ennuyeux.

Deuxièmement, je prends mal que l'on nous fasse des leçons sur la démocratie locale. Nous sommes tout de même capables de savoir ce qui se passe dans nos communes. Il y a ici des porte-paroles de nos propres habitants, cela me gêne. Franchement, il n'y a pas eu de campagne électorale sur les éoliennes, car le projet n'existait pas. Sur ce point, je peux répondre. Cela a été exactement la même chose pour Nancray et pour Gennes. Il est clair que nous avons été approchés par Opale après les élections. Il n'y avait donc pas de possibilité d'avancer cela. Je sais bien que l'association opposante à ces éoliennes ne cesse de déclarer ce genre de choses, mais c'est simplement faux. Je voudrais quand même que soient rétablies quelques vérités essentielles. Il est gênant que le principal intéressé ne puisse rien dire et que tout le monde se déchaîne par des fake news choquantes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais parler de la question du financement. Je ne dirai pas qu'il n'y a pas d'appât du gain, mais à un moment donné, il y a aussi des questions financières. Nous en avons tous. Si vous n'en avez pas, tant mieux, parce que j'en ai tous les jours. Je voudrais quand même rétablir cela, parce qu'autant on peut avoir de nombreux arguments et je les entends, autant je trouve qu'à un moment donné, il faut poser des choses très factuelles.

Simplement pour témoigner, Vincent FIÉTIER ne pouvant pas parler, avec Gabriel BAULIEU, nous l'avons reçu plusieurs fois, parce que Vincent a hérité d'une commune endettée. Il faut le dire. Nous avons regardé plusieurs fois comment nous pouvions envisager de l'accompagner, de trouver des ressources, etc. Je peux vous dire que pendant plusieurs mois, il n'a jamais été question d'éolien, parce que le projet n'existait pas et qu'il n'y avait pas eu ces contacts. Sinon, nous en aurions parlé. En revanche, je peux dire que dans sa campagne électorale, je n'y étais pas, mais je sais qu'il avait comme préoccupation de rétablir l'équilibre de sa commune pour faire en sorte d'avoir une commune bien gérée. Je le dis comme cela, parce que c'est ainsi que nous l'avons reçu et que nous avons fait en sorte d'essayer de l'accompagner. Ce n'est rien d'autre, mais c'est quand même un témoignage qui me semble important de faire, car je pense que nous commençons à nous éloigner de la question de l'énergie renouvelable et du projet. Nous pouvons entendre tous les autres arguments, je les entends et cela ne me pose aucun problème, mais parfois, il ne faut pas s'éloigner du projet ni de la question.

La question posée aujourd'hui à GBM est la suivante : un projet communal a été mis en place avec un certain nombre d'études, avec des allers-retours notamment avec la DREAL et avec ce que demande la réglementation, que ce soit l'aviation ou d'autres. Tout cela a été mis en place. Aujourd'hui, le projet doit prendre pied et on demande au Grand Besançon si nous souhaitons rentrer dans une dynamique d'accompagnement des entreprises, capter de la valeur ajoutée, mais pas comme le souhaiterait Christophe LIME, ce que j'entends. Je le dis. Deuxièmement, j'entends « mépris du monde rural ». Je ne sais pas où pourrait être ce mépris du monde rural, puisque nous sommes le monde rural. Vous êtes tous en train de m'expliquer à chaque instant que nous sommes une communauté urbaine. OK, mais nous faisons tous territoire, ou alors je me trompe. Nous faisons territoire, nous faisons en sorte d'entendre les enjeux et les ambitions de chacune des communes qui, depuis leur particularité, leur singularité, la campagne électorale et la façon dont les maires ont été élus, parce que cela nous concerne aussi et parce que nous avons aussi été élus sur des programmes.

Tout à l'heure, on ne nous a pas demandé si c'était notre programme ou non. Nous aussi, à la Ville de Besançon, nous avons été élus sur des programmes. Il s'agit de voir à quel moment l'ensemble de ces programmes trouvent des endroits où nous nous rejoignons pour alimenter un projet que nous avons choisi de mettre en place. Nous ne sommes pas sur une île au milieu de nulle part, mais nous sommes dans un ensemble. Excusez-moi, mais pour la ixième fois, adressez-vous à Monsieur BÉCHU, ayez la même discussion devant votre ministre de la même façon et revenez me voir. Je vous le dis, nous verrons comment les choses seront posées en matière d'implantation éolienne, parce que ce n'est pas demain que nous aurons la production nucléaire que tout le monde souhaite voir arriver. D'ailleurs, je voudrais bien savoir qui acceptera demain une centrale nucléaire et à quel endroit. Je voudrais bien le savoir.

Si nous parlions de savoir si chacun d'entre nous accepterait d'avoir une éolienne à 500 m de chez lui, oui, je vous le dis, cela voudrait dire que nous effacerions aussi l'éolien. Par conséquent, nous effaçons le nucléaire, l'éolien. Merci pour la décroissance que vous êtes en train de nous organiser, parce que c'est vers cela que nous allons encore plus rapidement que ce que nous, écologistes, nous envisageons. Je le dis, quelque chose me chagrine dans vos propos. Avant de passer au vote, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. CREMER.- Je vous remercie, Madame la Présidente, pour ce que vous venez de dire, mais je voudrais préciser les choses pour Monsieur FAGAUT et Monsieur CROIZIER. Je ne suis pas persuadé que les lignes à haute tension en campagne soient très jolies ni que vous ayez envie d'habiter à 500 m de là. Je ne suis pas persuadé que vous ayez envie d'habiter à côté des centrales électriques. Je vais vous dire une chose. J'habite chemin des Montarmots. Je vous invite à y venir. Vous verrez qu'en face de chez moi, on a planté une antenne pour la 5G. Je peux vous dire que ce n'est pas beau, mais il fallait peut-être la positionner là. J'habite à proximité et c'est tout. Il faut quand même essayer d'avancer et arrêter de se regarder le nombril.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FAGAUT.- Je suis désolé, mais le projet arrive à 23h30. Il est placé en 49e position. C'est un sujet majeur ce soir. Nous ne pouvons donc pas passer au travers.

Je pense sincèrement que le problème est qu'ici, nous prenons ce projet à l'envers. S'il y avait eu un vrai débat et un vrai travail autour du développement d'un schéma d'implantation des énergies renouvelables sur le territoire de Grand Besançon Métropole. Ce sujet aurait peut-être pu arriver par la suite, mais aujourd'hui, ce n'est pas le cas. C'est un projet isolé, qui arrive un peu au milieu de nulle part et sur lequel il faut prendre position. Je vous ai donné mon avis et ma position. Écoutez un peu les chiffres qu'a donnés Yves MAURICE tout à l'heure : 80 % se proposent pour l'éolien et quasiment 70 % des ruraux n'en veulent pas. Cela veut dire que les urbains décident pour les ruraux de ce qui est bien pour eux. Ce sont les chiffres aujourd'hui. Un sondage a été réalisé sur la commune de Nancray : 68 % de la population de Nancray ne veut pas du projet. Aujourd'hui, 68 % des gens qui ont répondu à cette enquête n'en veulent pas. Un collectif a été monté, il n'en veut pas. Aujourd'hui, on prend le problème à l'envers.

Quand vous parlez de l'histoire d'argent, aujourd'hui, doit-on porter un projet sur le dos des habitants pour renflouer les caisses d'une commune ? N'y a-t-il pas d'autres solutions que celle-là ? Aujourd'hui, pour une personne qui a travaillé toute sa vie, qui a construit sa maison, qui a mis du temps, de l'énergie et de l'argent et qui voit sa maison être dévaluée de 20 ou 30 %, qui n'a que cette ressource, que faites-vous ? Nous devons vraiment nous questionner sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle je vous dis que le projet a été pris à l'envers. Il fallait déjà parler d'un schéma de cohérence d'implantation des énergies renouvelables sur le territoire de Grand Besançon Métropole plutôt que d'apporter un projet isolé de la sorte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant les chiffres, c'est entre 6 et 10 ans pour l'implantation d'une éolienne. Je vous le dis. Nous voyons bien que le débat est symptomatique de ce que signifie l'implantation d'une éolienne. Yves MAURICE a été victime de ces questions, puisqu'il voulait implanter des éoliennes. Il ne faut donc pas renverser son argument qui dit simplement qu'il aurait bien souhaité avoir le même soutien, peut-être pas exactement de la même façon et il souhaitait l'éolien sur le territoire.

M. MAURICE.- Je ne veux pas non plus trop enfoncer Opale, mais j'ai envoyé des lettres recommandées, j'ai été reçu par le préfet. Le projet est bloqué en ce moment, parce qu'Opale n'a pas respecté sa parole. Voilà ce que je veux dire et je peux vous le dire. Nos éoliennes sont implantées en forêt communale. Cette société doit nous redevoir des bois, des espaces boisés. Or elle n'est pas capable de le faire. Il faut le savoir. C'est pour cela que le budget est en partie bloqué. Elle ne respecte pas sa parole. La seule parole qu'elle doit avoir est de transcrire ce qu'elle nous doit en termes de bois...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous ne voudrions pas que tu sois accusé de diffamation, Yves.

M. MAURICE.- Non, mais je l'ai dit dans une lettre recommandée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je préfère ne pas te laisser t'embarquer là-dedans. Nous arrêtons là. Je dis simplement qu'il y avait une volonté d'éolien. C'était bien un projet rural proposé à ce moment-là. Je propose que Lorine GAGLIOLO conclue cette discussion et que nous passions au vote.

Mme GAGLIOLO.- Un certain nombre de choses ont été dites. Cela me semble important. Je sais, l'heure est tardive, nous avons encore des dossiers à traiter. Malgré tout, c'est le moment où nous avons une discussion sur l'éolien. Il me semble donc important de revenir sur certains points. Je ne reviens

pas sur les nuisances sonores. Je vous ai dit que les machines étaient bridées et qu'il n'y avait pas d'histoire de nuisances sonores. Sur la population qui ne serait pas forcément pour, pour moi, la population n'est pas forcément contre non plus. La commune de Nancray a organisé une préenquête publique dans laquelle il y a eu 165 avis négatifs et moins de 100 étaient issus d'habitants de Nancray. Ne connaissant pas précisément les chiffres du sondage, je ne pourrais pas m'avancer, mais il faut toujours avoir en tête que dans ce genre de pétition, beaucoup de gens qui s'expriment n'habitent ni la commune, ni le territoire, ni même le pays parfois.

J'entends qu'une partie de la population n'est pas pour, certes. Elle s'exprime et elle a toute sa place dans les enquêtes publiques qui ont déjà pu être menées, qui sont des enquêtes volontaires de la part de la commune et qui ne sont pour le moment pas encore réglementaires. Néanmoins, il y a aussi des gens qui représentent une majorité silencieuse et qui, pour le moment, ne se prononcent ni pour ni contre.

S'agissant de la question du schéma des EnR, du schéma éolien, etc., nous avons un schéma éolien sur le territoire du Grand Besançon. Il a été travaillé il y a de nombreuses années. Il a connu des évolutions techniques et il a été travaillé à l'époque où le Saint-Vitois ne faisait pas partie du Grand Besançon. Il mérite donc d'être mis à jour, mais il existe, il fait apparaître des zones où il y a des potentiels. Nous ne partons pas de rien. Nous travaillons le schéma des EnR. Les ZAER nous y conduisent toutes et tous et ce travail était déjà engagé auparavant. Pour autant, de toute façon, il s'agit d'un projet communal. Au bout d'un moment, nous n'allons pas leur dire « excusez-nous, attendez quelques années, nous sommes en plein travail ». Le travail est en cours, nous sommes sollicités par une commune tout comme nous sommes sollicités par Chemaudin sur un projet photovoltaïque.

Si demain la commune de Pouilley-Français décidait d'avancer sur son projet qui, à mon sens, est autorisé et purgé de tout recours, il faudrait nous le dire. Nous serions ravis de regarder précisément de quoi il s'agirait et nous pourrions en discuter. Néanmoins, pour le moment, je n'ai pas reçu de sollicitation sur le projet de Pouilley-Français.

Pour ce qui est du patrimoine culturel touristique de notre territoire, donc du Plateau, ma conception des choses est que le musée des Maisons Comtoises de Nancray traite de l'évolution du paysage et des techniques au cours du temps. J'aimerais avoir l'avis de l'équipe scientifique et technique du musée. Cela m'intéresserait de savoir comment ils perçoivent l'idée d'avoir des éoliennes à quelques centaines de mètres du musée, si c'est vraiment si anachronique avec le sujet du musée. Concernant la dépréciation de l'immobilier, c'est pareil. Nous sommes sur de l'idée reçue. Il n'est prouvé nulle part qu'il y a une dépréciation immobilière à proximité d'un projet éolien. S'agissant de la revente, je ne connais pas beaucoup de projets éoliens qui ne sont pas en revente actuellement. En revanche, je sais que nous travaillons avec Opale justement sur une autoconsommation collective sur le photovoltaïque et je sais qu'Opale a l'avantage d'être un développeur local, qui embauche 70 personnes sur le territoire à Fontain.

Typiquement, nous pourrions discuter avec ce développeur à propos de communauté d'énergies. Il serait tout à fait réceptif sur l'idée que l'énergie produite par les éoliennes de Nancray puisse servir au territoire. A priori, il revend, bien que je n'aie pas vu le business plan. Si cela se trouve, Opale est en train de nous « pondre » un business plan avec une communauté d'énergies. Nous verrons cela. Mais en tout cas, s'il y a une revente demain, pourquoi pas une communauté d'énergies après-demain ? Je termine avec l'écosystème forestier qui serait impacté. L'éolien est l'énergie renouvelable qui a le plus petit impact foncier. À l'heure du ZAN, c'est quand même intéressant de mettre en balance la puissance de l'éolien versus la puissance du photovoltaïque, les deux ramenés à leur impact foncier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de soumettre au vote. Nous utilisons la « zapette » pour que ce soit plus simple. Les codes couleurs vont être affichés.

Il est procédé au vote électronique.

A la majorité des suffrages exprimés (24 contre et 31 abstentions), le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la prise de participation dans le capital social de la SAS Nancr'Eole à hauteur de 2,5 % et selon les conditions définies dans les Statuts et le Pacte d'Associés,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :**

- **signer le bordereau de cession et formulaire cerfa, pour l'acquisition de 250 actions d'une valeur nominale de 1 euro, soit un prix 250 euros,**
- **signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :
Pour : 51 Contre : 24 Abstentions : 30 Conseiller intéressé : 1

53.Fonds climat : attribution de fonds de concours à la commune de Pirey

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Tout va bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- **se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours à la commune de Pirey :**
  - **6 795 € pour l'aménagement des parties de deux boucles de running situées à Pirey,**
  - **6 549 € pour le projet de restauration de la chapelle rue du moulin.**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes annexées au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

51.Modification du fonds climat de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modifications apportées au règlement du fonds Climat.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

52.Débat sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avouez que nous en avons déjà beaucoup parlé. Nous nous inscrivons simplement. Il n'y a pas beaucoup de démarches. De plus, nous savons que le délai au 31 décembre a été reporté au mois de mars. Il n'y a pas d'enjeu particulier. Il s'agit simplement de dire « nous sommes dedans ». En fonction des règlements, de chacun, des PLU, de toute façon, nous reviendrons vers vous pour qu'il y ait un travail, une cartographie beaucoup plus fine.

Nous sommes bien évidemment sur un débat sur un principe. Mais comme nous avons beaucoup de principes et beaucoup de débats, êtes-vous d'accord pour que nous soumettions au vote ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Je reviens au vote électronique du rapport n°49.

Il est procédé au vote électronique du rapport n°49.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Ce rapport est approuvé.

M. FIÉTIER.- Ce n'est pas pour discuter, mais je voudrais souhaiter la bienvenue à GBM dans Nancr'Éole.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est bon, Vincent ! Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe d'un débat en conseil communautaire.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

50.Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la mise en place de deux unités de méthanisation

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose une présentation orale synthétique extrêmement courte pour la bonne année, concernant le lancement d'un AMI.

Mme GAGLIOLO.- C'est une présentation à deux voix, mais nous allons tenter d'être vraiment très rapides. La méthanisation fait partie de notre fameux mélange énergétique. Il est donc important que nous avancions sur ce sujet. C'est juste un rappel du fait que nous nous sommes engagés sur ce territoire à produire d'ici 2050 quasiment 2 500 GWh d'énergie renouvelable. Nous aurons l'occasion de revenir sur la part que peut représenter la méthanisation. Il nous semble important par cet AMI d'envoyer un signal sur le territoire comme quoi la méthanisation fait partie des énergies sur lesquelles nous pouvons nous pencher et réfléchir. Il me semble que c'est une manière aussi d'alimenter le travail que nous menons tous sur les ZAER, puisqu'actuellement je mets au défi un élu de me dire « chez moi, on peut en faire ».

Cet AMI de méthanisation est aussi une manière de faire travailler ceux qui ont l'habitude de faire tourner des unités de méthanisation pour qu'ils précisent le gisement. Je vous rassure, nous avons des études, nous ne partons pas de rien. Mais les études datent de 2017. Par conséquent, travailler sur cet AMI permettra aussi de préciser les gisements et d'avoir des propositions sur la manière de valoriser notre gisement territorial. Nous sommes bien sur une unité de méthanisation territoriale. Que les choses soient claires. Nous n'essayons pas d'inciter à des cultures dédiées ou à ce genre de choses pour faire de la méthanisation. L'idée est bien, sur ce territoire, de valoriser les déchets de l'industrie agroalimentaire, les biodéchets des gros producteurs, et probablement quelques effluents d'élevages. Pour ce qui concerne les cultures intermédiaires très controversées, qui peuvent questionner légitimement, elles sont d'ores et déjà très encadrées dans notre cahier des charges de l'AMI.

Sur ces sujets, je voudrais vraiment vous engager à participer à mes côtés. Un travail nous attend. Nous lançons un AMI et nous espérons, d'ici mars prochain, que des propositions concrètes nous seront faites. D'ici là, nous devons travailler sur notre charte de méthanisation. Nous devons nous mettre d'accord sur ce territoire, sur les conditions dans lesquelles nous faisons de la méthanisation et ce que nous entendons par « méthanisation territoriale ». Sur ce sujet, il y a un noyau d'élus à qui j'ai proposé de travailler. C'est le groupe de travail sur le développement des énergies renouvelables. Toutefois, je vous invite toutes et tous, si vous avez envie de prendre part à l'élaboration de cette charte, à me le faire savoir et vous serez les bienvenus pour contribuer. Je pense que vous êtes un certain nombre dans cette salle à avoir des idées très claires sur ce sujet, des compétences. Nous avons besoin de poser notre doctrine sur le sujet.

Nous organisons en mars prochain une visite d'une unité de méthanisation territoriale aux portes du territoire, du côté de Dole. Nous inviterons aussi les élus qui se penchent sur cette charte à aller visiter l'unité près de Dole. Voilà pour ce que je voulais vous dire.

Bien sûr, cela fait le lien aussi avec le travail sur le portage des EnR, puisque là aussi, nous pourrons faire des propositions dans le groupe de travail et nous en faisons sur le portage au niveau de la méthanisation. L'intérêt de cet AMI est, dans la négociation, de pouvoir discuter avec les porteurs de projet pour intégrer la gouvernance, donc être en maîtrise sur la manière dont nous mesurons la qualité du digesta, dont nous gérons les apports dans cette unité de méthanisation pour ne pas que des dérives s'installent et pour que ce soit bien une unité territoriale dont nous avons besoin sur le territoire. Si les choses sont bien faites, la méthanisation est une énergie extrêmement intéressante pour verdir notre réseau de gaz. Je vous rappelle que nous sommes tous propriétaires du réseau de gaz. Ce serait donc quand même un peu dommage de délaisser ce patrimoine. Nous avons donc besoin de verdir notre réseau et d'augmenter notre autonomie. Je suis désolée pour le « à deux voix ». Je crois que j'ai un peu défriché tout le sujet, mais nous avions dit que nous faisions une présentation rapide.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

M. FELT.- Il faudrait juste faire attention à la consommation d'espace que va nécessiter cette implantation. Nous savons que nous n'avons pas beaucoup d'hectares. Il faut bien entendu poursuivre la démarche, mais il faut faire attention à la consommation. En effet, ce n'est pas pourvoyeur d'emplois, cela tourne tout seul.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes d'accord. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le lancement de l'AMI.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Avant que vous partiez, je vous propose de saluer quelqu'un qui s'est toujours engagé dans sa vie. Elle a eu de la chance, car nous avons battu tous les records de durée de Conseil. Françoise GALLIOU va dans d'autres régions. Elle va donc quitter cette assemblée. Je vous propose de la saluer et de lui dire « bravo » ! Nous avons besoin de ces élus si engagés et si précieux, parce qu'il faut avoir envie et nous sommes tous d'accord. Merci, Françoise.

Applaudissements.

La séance est levée à 00h15.

La Secrétaire de séance,

Mme Marie-LAMBERT
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon